

Conseil communal du 22/01/2025

Donc pour beaucoup d'habitants, c'est aussi la première fois de venir dans la maison communale. C'est votre maison communale. On est très contents de vous voir avec nous et n'hésitez jamais à venir dans la maison communale. C'est la maison communale de tous les citoyens de Molenbeek. Alors aujourd'hui, on a un très long ordre du jour et avant de l'entamer par deux interpellations citoyennes, je voudrais d'abord demander aux conseillers de pouvoir introduire en urgence un point qui sera traité à huis clos et qui concerne une proposition de prorogation d'une suspension préventive. Est ce que je peux avoir votre assentiment pour que ce point soit introduit en urgence. Ok. Je veux aussi vous signaler que le point 31 EU, après analyse des services, devra être versé aux huis clos. Et puis je vois qu'on a un conseiller qui souhaite prendre la parole, c'est Monsieur, Monsieur Malaisie sur l'ordre du jour.

Non, juste pour informer le conseil parce que je pense ne pas en avoir eu l'occasion. Donc informer le conseil que dorénavant je siégerai comme conseiller communal indépendant et je ne serai plus dans la famille socialiste. Voilà. Merci.

D'accord. Merci. Ok. Dans ce cas. L'Ordre du jour appelle l'interpellation des citoyens qui sont venus euh concernant le chauffage central de l'école Regensburg. Entoure votre collègue car mardi tomorrow. Est ce que je peux rappeler à chacun qu'on écoute maintenant les citoyens s'il vous plaît? Bonjour, Allez y.

J'ai pas l'habitude. Un microphone alors je fais mon meilleur. Bonjour. Moi je suis. Je m'appelle Evelyne Duquette. Je suis la mère de deux enfants qui fréquentent l'école, l'école communale et je suis aussi impliquée dans l'organisation des parents depuis 2020. Puis aussi, je travaille dans le secteur des techniques du bâtiment et je suis citoyen de Molenbeek. Aujourd'hui, le sujet qu'on veut aborder, ça, ça suit les problèmes. C'est surtout ça concerne, mais surtout ça suit des problèmes qu'on a rencontrés avec le chauffage de notre école et ce que ça veut. Enfin, la leçon qu'on peut en tirer après. En novembre 2024, on a rencontré des problèmes graves de chauffage à l'école. Le 4 novembre, il n'y avait plus de chauffage du tout dans un tiers du bâtiment. L'échevin et les responsables des services responsables ont travaillé dur pour résoudre ce problème rapidement. Alors, et on leur est très reconnaissante. C'est pas pour, c'est d'abord ça. On veut bien stresser, mais la situation. Ce qui est passé avant et sa gestion après, c'est en fait plutôt ça, ce qui est à l'origine de cette interpellation, parce qu'il y a quand même eu des erreurs de laquelle il faut tirer la leçon et pour pouvoir tirer la leçon, il faut pointer, nommer explicitement les problèmes qui ou et identifier les problèmes qui sont à la source. Alors c'est ça que je voulais présenter ici. Et la demande, c'est surtout comment il y a une nouvelle législation, que c'est le moment d'intégrer des leçons dans une nouvelle façon de gérer. Alors, comme j'ai dit, le 4 novembre, la chaudière du bâtiment principal de notre école est tombée en panne. Cela a affecté environ un tiers du bâti des classes, y compris toutes les classes maternelles et trois classes de l'école primaire. Jusque justement au moment où, à l'extérieur, la température commence à baisser. La première analyse a montré que la chaudière chaudière était tombée en panne parce qu'une pièce de rechange n'avait pas pu être livrée à temps. cette pièce. En fait, cette chaudière était si ancienne qu'il fallait commander une pièce de rechange faite sur mesure. Ce qui est. Et puis il s'est révélé que la livraison, la la facturation et la livraison n'a pas pu être fiable. Toutes les parties impliquées, la direction, comités de parents, communes, services techniques se sont mobilisés instamment. Mais la question que nous, on s'est posée aussi comment cela a t il pu arriver? Comme depuis septembre, il était déjà clair qu'il y avait des problèmes avec la chaudière qui avait. Cette pièce a été commandée. Est ce qu'il y a une façon d'éviter ça au futur? Le 14 novembre, les salles étaient à nouveau chauds, mais ce n'était pas parce que la chaudière a été réparée, c'est juste parce que

quelqu'un a découvert qu'il y avait des femmes qui faisaient un bypass à une autre école et ils ont ouvert les vannes. Et puis il faisait chaud. Ça veut dire qu'il y a plus qu'une semaine, qu'un tiers de l'école a eu froid tandis qu'il y avait tous les moyens pour avoir du chaud. Mais personne n'était au courant. Et c'est surtout. Enfin, c'est un des points qui quand même nous font des soucis ou nous font réfléchir. Voilà. Alors qu'est-ce qu'on peut apprendre de la situation? Pendant que j'explique ce qu'on peut apprendre, il y a encore quelques éléments que je vais ajouter à la situation. Ce qui est ce qui s'est passé avant cette année-ci. Comme déjà le fait qu'il y avait personne qui était au courant des vannes by pass qui étaient liées à l'école francophone. Il y a une grande manque de documentation des installations Lation dans les locaux chaudière. Il n'y a pas de schéma hydraulique dans les boîtes électriques. Il n'y a pas de schéma unique filaire qui devrait y être. Et puis il y a aussi apparemment un déficit quand même de personnel formé à ce système, comme à la fin maintenant. Entre temps, les collègues chauds, on n'a pas de plaintes, plus de plaintes sur ça, mais c'est la firme externe qui ont dû régler. Il y a deux chaudières qui ont été remplacées. Il y a eu une installation qui a été équilibrée, hydraulique, un problème qui a été abordé déjà en 2020 par moi et une autre. Un autre parent expérimenté en avait assez, mais nous, on ne sait pas, c'est pas nous qui peuvent le faire. Alors on a informé l'échevin à ce temps là et le service technique. Et bon, ça, voilà.

Excusez moi les collègues, s'il vous plaît. Il y a beaucoup de bruit. Allez y, madame.

Voilà.

Voilà. Alors, on avait déjà en 2020, on avait informé l'échevin des problèmes et à ce moment là, il a proposé. Nous, on va on n'est pas là pour vous tenir au courant, mais nous, on fait notre travail en interne et en première fois, on propose qu'il y aura des audits qui seront réalisés sur toutes les installations, au moins pour l'école. Pour notre école, il n'y a pas de titre qui a été réalisé. Sinon, ce serait très bizarre qu'on n'est pas au courant des passes. Alors moi je vais faire un peu ce genre de. Parmi mes différentes tâches de mon boulot privé, Enfin, pour mon boulot, je fais cet audit. En fait, avant de pouvoir faire un audit, il faut un minimum de documentation. Et alors? Si les installations ne sont pas documentées. C'est la première chose dans laquelle il faut investir d'avoir juste une vue claire. Quelles sont les installations? Pas seulement de cette école, Mais quand je parle, quand on a introduit cette interpellation, c'est parce qu'on est. Ça nous fait des soucis. Si ça se passe à notre école, ça se passe probablement dans tous les bâtiments gérés par la même service. Sinon, ce serait un peu. Enfin, ça veut dire que c'est un point d'attention à suivre pour tous les plus anciens bâtiments à refaire, une documentation, des installations ou s'il n'y a pas les moyens pour en direct financier cette documentation d'au moins investir dans la personne qui travaille sur place qui qui connaisse les installations. Alors que même s'ils ne connaissent pas à fond tous les détails techniques qu'il y a sur les différents sites, des gens qui savent où se trouve quoi et qui, au moins s'il y a quelqu'un plus spécialisé qui vient pour une intervention, qui sait guider la personne directement au bon endroit. Parce que déjà l'école, retrouver le tableau électrique qui peint pour éteindre un plomb. Pour une certaine partie, il faut bien s'y connaître, il n'y a aucun schéma pour le retrouver s'il y a des problèmes d'eau. Ce qui a été le cas il y a il y a deux mois. Il y a besoin de quelqu'un qui connaît le bâtiment pour vous dire pour éviter les risques de feux, là, vous devez être. Alors ça, c'est la première fois. Connaissance et documentation des installations. La deuxième point, le deuxième point, c'est la systématique dans la décision. Parce que. Les services ont attendu plusieurs mois pour une pièce de rechange qui a été fait sur mesure, qui devait être fait sur mesure pour à la fin quand même, à l'urgence, commander de nouvelles chaudières de commande à l'urgence, ça double triple. Au pire des cas, le prix par rapport à un prix de marché normal. Alors dans une commune où il faut quand même bien regarder les

sous, c'est pas la meilleure approche. C'est une approche qui a résout le problème maintenant, mais qui n'est pas à poursuivre pour la suite. Alors il y a vraiment plutôt une approche plus systématique pour la prise de décision. Quand est ce qu'on remplace juste une partie? Quand est ce qu'il faut remplacer entièrement l'installation? Il y a en fait, il y a des normes qui guident. Pour ça, il y a au moins une idée de base qu'il y a une durée de vie moyenne pour une certaine installation. Si on connaît la durée de vie des installations, on peut planifier les budgets pour le remplacement, ça veut dire si au moment où on va documenter les installations, on connaît de la partie la plus, la plus importante, leur âge. Il y a moyen de planifier en avant et aussi même de différer entre plusieurs années pour avoir des budgets bien équilibrés. Ça, c'est une approche qui pourrait au moins éviter que, à la fin, on a fait tout parce qu'on n'a pas le sou. Les sous. Alors, on ne peut pas faire le remplacement utile, urgent ou nécessaire. On attend jusqu'à.

Où.

Tout soit cassé. On paye trois fois, jusqu'à trois fois le prix que quand on aurait planifié bien en avant. Alors c'est la deuxième systématique et la planification des gros investissements. Le troisième point, c'est plutôt l'entretien préventif. Parce que quand je suis allé visiter la chaufferie.

Où.

Il y a la devant ouvert pour la connexion vers l'école francophone, j'ai passé dans un couloir, j'ai vu. Il y a le tuyau de gaz qui a trois quarts ou un tiers de sa surface rouillée et j'ai fait la remarque à la personne de l'entretien qui m'a qui m'a montré le chemin. Oui, on a depuis longtemps fait la remarque à la service technique, mais comme c'est juste à la surface, c'est même pas sur la liste des choses à reprendre. Mais là ça me fait des soucis parce que au niveau, si on attend chaque fois jusqu'à vraiment un problème devient pire. Des installations techniques doivent être entretenues de façon régulière. Il est fort probable que c'est parce qu'il n'y a pas assez de personnes pour y. Enfin, pour faire les petits travaux aussi, mais c'est quand même un problème fondamental si on attend jusqu'à tout point que quelque chose soit en panne avant d'intervenir, Cela va toujours gérer des frais plus plus grande et toujours causer des problèmes plus grande aussi pour les utilisateurs des différents bâtiments. Alors comme j'ai dit, le troisième point, c'est vraiment une focus sur cet entretien préventif et une bonne planification. Et alors aussi documenter, planifier en avant des entretiens à faire, des inspections à faire. C'est pas nouveau ce que je raconte, mais on a vraiment voulu avec les parents de l'école, montrer comme j'ai eu la question si on ne pouvait pas faire tomber cette interpellation. Parce que quand même, il fait chaud à l'école, mais c'est pas pour ça qu'on l'a fait, c'est parce que on voit, c'est le début d'une nouvelle législation. Il a de grosses leçons de concret qui peuvent être tirées de ça et qui devraient former au moins une fois la base ou au moins une grosse partie d'une révision d'approche au niveau des services techniques et de l'entretien des bâtiments. Voilà, c'est ça le message qu'on a voulu proposer à vous. Et voilà, Je.

Un très grand merci.

Je me permets juste une dernière phrase, c'était juste pour dire voilà ce qu'elle raconte. C'est en fait un événement qui s'est passé cette année, mais presque chaque année, on a eu des problèmes de chauffage à l'école. Donc voilà, c'est plutôt une approche structurelle, une solution structurelle qu'on aimerait bien.

On a, on a très, très bien compris ce que vous avez dit, c'était très très clair. Merci. Merci à toutes les deux. Madame Reiss.

Merci. Merci Xray dans l'ensemble pour une interpellation.

J'ai fait en français pour être sûr que c'était plutôt globalement compris. Mais c'est.

Une interpellation.

Absolument.

Superbe! Il interpella. Une discussion eut. Une volée de crêpes n'ayant. On envie d'atteindre l'écran impersonnel que confronté à une situation basique. In the world's warming needs optimal fonctionnaires. Brecht Van Pelt en septembre Actif un grand homme aux problèmes récurrents warming the end of the web middle fabricante ini the adviser specific. De vicelards et accessoires servant dans le tiroir de 22 € en. Mettant Libertad van Zug, Ma femme et votre bébé. On me propose un tout petit resto de merde hab. Il existe une liste de quêtes parallèles à. Installer des œuvres opérationnelles 29 November et Eve Terrorist Data Hall in the tu. C'était out.

Vous n'avez pas installé de. Léopold.

Événement spécial pour le curé.

S'il vous plaît, madame. En fait, le principe, c'est que Madame va va répondre et en fait, vous aurez l'occasion ensuite d'avoir le dernier mot. Le dernier mot est toujours à la salle et on va tous l'entendre, sinon on n'arrive pas au bout de la soirée. Par contre, j'en profite que j'ai la parole pour demander à madame Reiss de répondre également en français, ne fût ce que de manière courte, parce que tous les francophones qui sont dans la salle sont intéressés, après avoir entendu la question de Madame d'avoir aussi la réponse Oui.

Tu as un open bar? Cet homme, dit Denis avec une courte tête comme livre installée de Neuchâtel is the place in the heart Toujours. Plus d'ouverture. School of the world is dead. Des périodes, Des situations. Tout le temps. On the road and all about essentiel and the whole absolute prioritaires on the legislature on the road again de start up along the human tel que, mettons, spécifique focus hop hole, vous remontez autant de start up sanitaire vous installa in the Old. School Réparer un. L'occase dernière aventure spécifique de. Hold up Faute de personne, alors vous aurez d'autres problèmes préventifs, animés et scalaires. Lyriques, impersonnels, sur une valeur confortable et. Une uvre trop énorme à mes yeux. La nature structurée. Le verbe Florence School and in the Thompson Refaire une Sam avec un titre qui nevermind. Donc je vais récapituler brièvement en français. On a trouvé une solution pour ce problème de chauffage à l'école de l'école Rimbaud. C'est en fin septembre qu'on a eu connaissance de ce problème là. On a commandé des pièces. Il faut savoir que la chaudière était une installation qui était assez ancienne. Le temps qu'on passe commande, la commande devait prendre plus de six semaines. J'ai trouvé que c'était trop long pour trouver une solution à ce niveau là. En attendant, on a trouvé une solution intermédiaire pour quand même faire chauffer le bâtiment. Mais il est vrai que plus une semaine, je pense que plus d'une semaine les enfants sont restés dans le froid. On a trouvé des solutions temporaires pour les délocaliser dans d'autres locations, mais c'était vraiment pas optimal de trimbaler des enfants, des professeurs dans d'autres lieux et c'est pour ça qu'il a fallu prendre une décision rapide. Je vais être très clair. J'ai décidé clairement de prendre la décision de renouveler entièrement cette chaudière parce que je ne voulais plus être confronté à des pannes récurrentes ou avec encore des décisions par des sociétés qui me disent non. Il faut juste remplacer quelques pièces. Sachant que cette chaudière n'était pas toute était assez

ancienne et à l'avenir j'espère vraiment. Et là on est en train de mettre en place un système d'implantation de toutes les installations au niveau de nos écoles, tant au niveau sanitaire qu'au niveau des chaudières, pour avoir un état des lieux et pour pouvoir intervenir de façon préventive. Parce qu'il est vrai que ça ne sert à rien de travailler comme un pompier last minute et venir faire en sorte qu'on doit déployer des moyens et de l'argent. Parce que vous avez tout à fait raison, ça coûte beaucoup plus cher de prendre des solutions last minute. Je suis entièrement d'accord avec vous. Je reconnais entièrement, mais je n'avais à ce moment là vraiment pas le choix de laisser des enfants, des professeurs et même des parents dans cette situation là. Et j'entends bien que vous l'avez également souligné, cette solution que j'ai pris, cette décision que j'ai prise, c'était vraiment une décision. Enfin, pour moi, c'est rationnel et en fin de compte, je crois que j'ai même eu raison de procéder à la rénovation complète de cette chaudière et ne pas suivre la voie que la société précédente avait donné. Donc là, j'espère vraiment éviter cette situation là à l'avenir. Et c'est pour ça que j'ai déjà lancé une sorte d'audit et d'une autorisation de toutes les installations au niveau de toutes les écoles, tant francophones que néerlandophones, qu'on ne croit pas qu'on fait l'exercice uniquement du côté néerlandophone mais également francophone. Et donc il a déjà des opérations qui ont déjà eu lieu. Donc voilà, c'est ce que je voulais vous répondre et je reste vraiment disponible auprès des parents comités de parents. Je tiens aussi à remercier parce qu'ils ont été très attentifs et qui ont été très coopératifs à ce niveau là. Et euh, voilà, j'espère vraiment éviter ça à l'avenir parce que c'est pas agréable ni pour les parents, ni pour les élèves, mais également pour moi. J'étais dans une situation vraiment très compliquée et la décision que j'ai prise, je l'assume entièrement. Mais j'espère ne pas devoir répéter cette action là en mode pompier last minute, mais vraiment de travailler de façon préventive. Je vous remercie en tout cas pour cette interpellation.

Madame.

Je pense. Je vous remercie pour la réponse et je ne voulais pas. Enfin, on voulait pas dire que cette nouvelle achat n'était pas une bonne décision, c'était la décision à faire, mais pour la suite, c'est mieux de l'éviter. Je pense qu'il y a. Le problème au niveau des gros investissements, des grosses interventions, une approche à développer, mais aussi pour la petite chose parce que pour l'instant, par exemple, à l'école, tout la chaufferie a bien repris, enfin toute la chaudière. La chaufferie fonctionne, il fait maintenant trop chaud dans l'école. Alors ça a encore une chose au niveau des régulations, c'est encore un autre problème. Et puis à part de ça, il reste toujours que même s'il y a des problèmes, il y a des grosses délais, de l'aide pour certaines choses comme par exemple maintenant il n'y a pas d'eau chaude, d'eau chaude sanitaire dans les écoles, dans la cuisine pour ou il y a les repas chauds pour faire, il y a la vaisselle à casser, il y a une pompe qui est là mais qui n'est pas encore installée. Alors il y a vraiment des délais difficiles à comprendre. Et si le matériel est là, il y a des remplacements qui prennent 2 h que quand même, cette pompe soit là depuis plus d'une semaine et qu'il y a personne qui l'a installée. Et ça, ça amène beaucoup de frustration pour la personne d'entretien aussi. Voilà. Alors j'espère que vraiment, sur la différente plan, vous vous faites votre meilleur dans cette législation et je vous remercie déjà.

Merci beaucoup madame. Merci. Alors les collègues, parce que j'ai eu malheureusement deux collègues frustrés pour des raisons différentes. Monsieur Achour qui levez la main alors qu'il n'est pas chef de groupe, donc c'est pas possible à ce moment là d'intervenir, même si votre chef de groupe n'est pas là alors qu'il doit officiellement vous déléguer. Mais sinon, je peux pas vous donner la parole dans l'interpellation citoyenne. Et puis Monsieur Milli qui s'est inscrit après. Donc je pense que je veux juste rappeler tout simplement seuls les chefs de groupe ont le droit de

parole pendant l'interpellation citoyenne. C'est évidemment entre le moment où les citoyens parlent et la réponse c'est pas à d'autres moments. Donc voilà, comme ça ici on va avoir une autre interpellation citoyenne et chacun se souvient bien de tout ça. Merci mesdames. J'invite à présent à nous rejoindre les citoyens qui veulent parler des problèmes de la place Voltaire. Et alors, les collègues, pour vous inscrire, il faut appuyer sur votre bouton. Parce que si vous me faites juste un signe de la main, je ne vais pas vous voir. C'est impossible. Nous, on a l'écran pour pouvoir symboliser toute la salle. Donc voilà, c'est bien qu'on fasse la la je vois parce que vous clignoter sur mon écran, mais si vous êtes derrière l'écran et derrière madame Garcia et que je ne vous vois pas, il ne faut pas m'en vouloir, c'est impossible.

Eh bien.

Oui.

C'est pour ça qu'il n'y a pas de souci. C'est pour ça que je fais la. Voilà, voilà. Et madame Fagon, Monsieur m'a dit que vous feriez office de chef de groupe ce soir, donc vous pourrez le faire. Voilà. Mais, mais donc j'insiste pour que vous puissiez demander la parole à l'aide de vous. Bouton Pressoir. Une fois que vous voyez que votre micro clignote en vert, c'est que vous êtes inscrit dans le débat et que madame la secrétaire et moi, on vous voit sur l'écran et on sait que vous voulez vous inscrire, sinon c'est compliqué. Ça va? Ok, on y va. Allez y! Non, maintenant c'est trop tard pour cette interpellation citoyenne. Si on ne va pas revenir en arrière parce que sinon on n'a jamais fini. Donc là, on va avancer. Et vous pouvez évidemment prendre la décision de vous inscrire dans l'interpellation suivante. Allez y mesdames.

Voilà, je suis Irène Hermance de la place Voltaire. Voilà, je voudrais parler à un sujet qui nous déjà abordé Au plus tout le monde m'entende bien.

S'il vous plaît. Alors je veux faire une autre remarque. Je l'ai déjà fait deux fois. Une manière discrète et de manière pas discrète. Sinon on va interrompre la séance s'il vous plaît. Il y a des citoyens dans la salle. Ils ont fait l'effort de se déplacer un mercredi soir pour nous parler. Je veux le silence pour les citoyens, s'il vous plaît. Allez y, madame.

Tout le monde va bien, tout le monde va comprendre parce que j'ai un accent. Mais voilà, je suis ici. Je suis habitant dans Place Voltaire depuis plus de 25 ans et c'est un projet de projet ici. Et c'est une époque qui réunit autour de Place Voltaire plusieurs bâtiments privés Cap Horn et Cap Soignant. C'est les deux projets pilotes plus projets plus anciens mais toujours nouveaux. nouveau, c'est le cap Horn. Il y a là bas une place dans ce bâtiment. Ils sont situés autour d'une place et je voudrais parler de notre souci, notre vie quotidienne. Le dossier est bien avancé parce que ce n'est pas la première fois que nous parlons de ça. Il y a des signatures, une intervention de police, service de médiation, police. Qu'ils sont suivis ces dossiers. De quoi je dois parler? Voilà. Place Voltaire, c'est une place. Qu'est ce qui se trouve sur cette place ci? N'est pas Tout le monde connaissait ou se trouve. Vous voyez le parc Bonneville et ces nouveaux bâtiments, les briques beiges qu'ils sont là. Qu'est ce qui nous dérange? Nous tous au courant comme il y a des manques des parkings. Emplacement de parking à Bruxelles, au centre et à Molenbeek. Cette place, elle n'est pas loin des rues commerçantes. C'est un chaussée de Gand, plusieurs rue de Pire. C'est notre rue So. Les voitures voudraient rentrer, y parquer. Ils ont fait ça comment? Ils sont de fait là bas, prévus? C'est une place de piétonne ça, c'est très très très important. C'est une place de piéton sur les actes de base. C'est pourquoi moi j'ai acheté parce que habiter dans un centre de ville et en face de toi il y a des arbres et piétonne, c'est formidable, mais chez nous ce n'est pas le cas. Elle est ronde surtout. Qu'est ce que tu dis? Tout

les bruits ces raisons comme ici, plus il y a de tentative de faire de parking sauvage et pour rentrer. Parce que pour rentrer il faut avoir ou clé ou code. Il y a un panneau Mon poteau amovible qui était en époque où il était cassé et te coûter dix zéro zéro 0 €. Mais de toute façon, c'est une expérience qui n'est pas donné de résultats parce que de trafiquer les panneaux et de bousculer, ça ne rentre pas dans le sol correctement. Ce n'est pas durée longue vie, mais c'est bonne expérience comme ça nous comprendre. Il faut avoir et après nous parler de notre problème. Il y a plusieurs réunion c'était tout les chemins et une époque où ils sont au courant de notre intervention. Il dit Samo c'est échevine, c'est déjà ça qui nous aidait beaucoup. Qu'est ce qu'elle fait? Elle a Regardez les actes de base et permis urbanisme et nous revenir. En arrière. Nous placer les panneaux n'est pas nous mais quatre 4 septembre Il y a eu plusieurs panneaux. Ils sont s'appellent Croix cendrée et le son était placé. Histoire avec ce panneau croix cendrée et triste. Pour rentrer, les voitures enlèvent ces panneaux. Je voyage. Qu'est ce qui se passe avec des chapeaux? Ils sont tir parce qu'il faut avoir une clé, mais avoir une clé. Il faut aller aux communes pour prendre. Ça ne va pas. Il faut tout casser, mais nous remplacer. Le panneau nous récupère probablement. C'est possible et recoller. Les questions, bien sûr existent. Les lois au service urbanisme d'acte de base de toutes les 60 personnes plus qu'ils sont achetés là bas. Ça existe comme c'est piétonne, piétonne, piétonne. Ce sont les pavés pavés. Si nous jouons la balle au foot, ok. Et notre jeu sérieux, ce n'est pas seulement sur les places, mais sur les oreilles des habitants. Le problème manifesté comme ça a été les périodes de vide parce qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent chez eux. Ils sont en attente de téléphone parce qu'il est énorme. Mais voilà, c'est ça, c'est notre problème qui existe, les problèmes de drogue chez nous. Voilà les gens, les parcs. Bonne vie! Il est ouverte 24 h sur 24 et sept jours sept jours. Qu'est ce qui se donne? Tout le monde vient. En plus, si ce sombre n'a plus de lumière, il y a deux ans. Vous rentrez parce qu'il y a des banquettes, il y a de certaines infrastructures, les arbres, les gens aussi, mais ce n'est pas à l'aise s'ils sont mauvais, tant ils sont vieux chez nous. A place Voltaire et là bas, ils sont casse les portes et ils sont rentrés dans ce bâtiment malheureux. Cap Horn, les portes cassées là bas, au Cap Horn, ça existe les garages Dans les garages, Il y existe les compteurs de gaz. Ils sont réunis, ils sortent, fument. Nous faisons les photos, nous faisons les PV nous identifier, les parents de ces enfants. Nous changeons plusieurs fois les codes comme sur le code, mais ils sont toujours là. Nous, avec ma fille, nous nettoyons chaque heure du jour. 31 décembre nous avons rappelé Papa Police, Comme ça ne va pas, il y a 30 ballons de gaz et les ballons noirs. Ils sont constatés et après nous sommes nettoyés. Nous sommes comme ça je pense quand même. Il faut donner un coup de main de garage dans cette cohabitation. Ils sont au chaud notre protégé. Comment ils sont? Rentres? Ils sont casse tout. Il y a un fameux monsieur qui a finalement été expulsé, qui donnait le code, qui jette les badges pour rentrer nous aussi faire les démarches de badge pour rentrer au police. Mais c'est huit brigades, on doit partager et parfois les brigades sont changes logistiques nous suivent. Suivre pour quand même contrôler cette situation. Qu'est ce qui se passe dans notre compteur de gaz? Parce qu'ici c'est quelque chose, ça ne va pas, surtout pour les situations de Cap Horn. Peut être. Ce n'est pas moi vraiment parler parce que je possède là bas le garage et je suis pas dans le comité des syndic, mais quand même, je dis comme c'est un bâtiment énorme qui donne sur les places est en noir rue des Vieux Voltaire et je sais des gars dans ce bâtiment, il y a Les vitres sont cassées maintenant, ces trous, vraiment ils sont placés. Une assurance est au courant mais se traîne comme il faut. Les femmes qui travaillent là bas, il faut quand même placer une fenêtre. Chez nous, un problème avec d'assurance dans cette complexe de syndic. Cap Horn, Syndicat des. Assurances est épuisé parce que, comme toujours, les actes de Le vandalisme. Plus de moyens, plus de fonds pour payer quelque chose ou même n'arrive pas à payer le syndic. Il y a des listes. Les dernières. Je pris les listes, les dernières décompte avec moi et nous voyons comme les gens ne payent pas certains, ils sont 5000 6000 dettes. Le syndic même n'est pas

de j'explique pourquoi je parle de ça. Après le syndic n'est pas de moyenne, même allié ou justice, mais les CES, je peux aussi le dire comme les dernière note commune. Aussi doit il y a un retard de paiement 9460. C'est une petite remarque, je suis pas comptable mais quand même il faut aider à notre cet énorme bâtiment qui est vraiment soucie de et avec des assurances fréquentation projet mixte, social, communal et privé. Il faut gérer, sinon tout le poids des paiements tombe sur le privé. Oui, parce que nous voudrions que même nous comprenons ce qui se passe. Qu'est ce que c'est ici? Voilà. Qu'est ce qui nous demande? Qu'est ce que nous voudrions? Madame Harel Elle rétablit les croix Saint André, comme c'était dans les actes de base, parce qu'il y a de plusieurs pétitions, 300 signatures, 30 signatures. Mais de toute façon, nous présenter tous les dossiers et les candidats aux communes à plusieurs reprises au résumé qu'est ce que nous voudrions? Nous voudrions, comme les places volontaires possèdent des panneaux comme c'est en Anderlecht, panneau Non interdiction de circulation. Parce que comme ces cycles de trottinette avec 80 kilomètres, je mesurais. J'avais acheté cet appareil en amazon. Ils ont fait les courses nuit et jour sans ou tu ne peux plus sortir des bâtiments. Je peux vous dire comment rentrer dans les banquettes et les arbres entre maison et les arbres et banquettes pour assis, pour boire ou manger. C'est ça, C'est comme distance, sauf si tu sors et tu ne vois pas. Il y a des invalides sur les places. Tu croises, il part in anywhere parce qu'il n'y a pas de plaque. Il est parti comme tu as croisé, casser des panneaux sur les places Voltaire et trois roues qui rentrent. Voilà, pas de jeux, il y a des panneaux, mais ce n'est pas suffisant. Il y a des panneaux qu'ils sortent. Un parent avec enfants montre comme c'est étonnant, mais apparemment c'est nice. Je ne comprends pas. Il faut aller plus loin. Il faut placer Bâle interdit. Stationnement interdit, amende 300 €. Je ne sais pas 350. Encore un phénomène chez nous. Comme il y a plusieurs arbres et les banquettes, il y a crottes de chat, chien, chat, chien, chien, chien. J'ai amateur de chats. Oui, je nourris, j'ai une permission des communes et je nettoie les crottes de chien. Il nous fabrique avec ma fille des panneaux interdiction loi numéro 54, interdiction des crottes. Mais de toute façon ils sont enlevés. Nous sommes infatigables, nous plaçons ou nous plaçons nous réserve de l'argent. Oui, je suis une punition. Je peux payer une place dans le paquet. Il faut panneau introduction Parce qu'ici tu es assis là bas. Les jolies banquettes qui sont détruites. J'explique pourquoi c'est au cœur de tous les choses. Et ces kilos, c'est beaucoup. Tout le monde vient là bas. Il faut quand même placer quelque chose avec amende. Le mot amende, je pense comme les cons au pays des taxes, c'est nous. Il faut quand même placer n'est pas seulement que comme dans les panneaux provisoires en France d'instituts marketings. Comme les gens ne gênent pas, placer tout déchet de construction, c'est des tonnes de tonnes, certains même plaquettes en marbre qui argent? Les hommes n'arrivent pas à les monter. Ça c'est Il faut arrêter aussi parce que là bas, c'est rentré dans les instituts de marketing, ces instituts, la bibliothèque, ces bibliothèques et là bas, les crèches aussi. Ce doit être quand même joli. Il n'y n'est pas de sac de béton qui dépose les sacs de béton. Existe un fameux monsieur. Il s'appelle Belkacem. Il habite de Cap Horn. Il a toujours dit Madame, il faut, il faut finir.

Voilà, s'il vous plaît.

Parce que.

Ça.

Va.

Vous avez déjà fait.

Beaucoup.

Plus que ce qu'on a sur nos documents et c'est très long d'arriver à la fin, s'il.

Vous.

Plaît. Ça va, c'est tout. Je tourne en bas des panneaux de protection de cette place. Circulation et jeux de foot et stationnement interdit et les panneaux d'ouverture et fermeture du parc de Bonneville. Pourquoi on internet? C'est noté et c'est autour de ce projet. Mais voilà, j'ai même fait les brochures contre bruit. Voilà, il y a une loi qui existe 34 et en été, c'est insupportable pour ouvrir une fenêtre parce que le jeu se continue tout le temps. Voilà, j'ai arrêté. Panneaux noirs Les panneaux.

Merci, Merci beaucoup. Merci. Alors je vois qu'il y a différents conseillers qui veulent prendre la parole. Je rappelle la règle que c'est les chefs de groupe qui peuvent prendre la parole. Et donc on va avoir d'abord madame Sargon au second rang.

Je suis vraiment très triste que je n'ai pas pu intervenir lors de l'interpellation précédente. Mes enfants vont adorer. Alors au moins, je suis contente que je peux intervenir sur la place Voltaire. Merci. Pour être venue. Merci d'avoir soulevé ce sujet important au conseil communal. Il y a plus de dix ans en arrière, mon mari et moi, on a voulu acheter sur la place Voltaire. D'ailleurs, on n'a pas fait. On a acheté à la mairie, mais exactement. On a voulu acheter parce que c'est une petite place, charmante et calme, sans voiture. Voilà. En tant que nouvelle conseillère communale, je partage votre indignation concernant ce parking gratuit et avec Ecolo, on vous soutient à fond pour une installation des panneaux d'interdiction de stationnement pour respecter les règles et des amendes si nécessaire. Un autre élément dans les documents préparatoires que j'ai pu lire concernant votre interpellation citoyenne concerne la présence de dealer de drogue et le vandalisme. Des éléments inacceptables aussi. Bien sûr, la sécurité et le sentiment de sécurité sont primordiaux. La violence récente à Anderlecht et Saint-Gilles montre qu'on doit intervenir à temps et on doit s'attaquer à ces hot spots. Cela serait intéressant d'entendre les plans de notre collègue communal là dessus, surtout en terme de préventif aussi, que ce soit via le soutien aux éducateurs de rue, par exemple, via une police de proximité efficace. Et finalement, en ce qui concerne le bruit, si on parle du foot mais aussi des scooters à moteur modifié. En néerlandais, on dit de nos postérieurs qu'ils font un bruit de dingue et c'est hyper problématique. Je pense partout à Molenbeek. Le minimum est qu'on doit appliquer la législation bruxelloise existante sur le bruit de voisinage. Ça veut dire qu'entre 22 h et 7 h du matin, le bruit doit être forcément plus limité et on doit appliquer ces règles. Comme expliqué par vous même, le bruit perturbe la vie quotidienne des habitants. Ça peut avoir des conséquences graves sur la santé, surtout si ça, si cela apparaît la nuit. Il est donc impératif d'agir pour préserver la qualité de vie dans votre beau quartier. Ainsi, je demande au collègue qu'est ce que vous pensez faire afin d'appliquer ces règles existantes concernant le bruit de voisinage? Les habitants ont déjà amené quelques solutions dans leurs documents préparatoires. Et comment est ce que vous pensez avancer là dessus? Merci beaucoup.

Madame a dit.

Oui, Merci. Oui, je suis désolée parce que je.

Vais devoir vous tourner le dos, sinon je ne peux pas parler dans le micro. Mais j'ai entendu dans votre interpellation que c'est quand même une question qui touche, qui touche toute une vie de quartier. Et donc vous avez tout à fait raison de venir l'apporter ici au conseil communal. Alors j'ai. J'ai peut être une petite suggestion, c'est qu'on pourrait aussi inclure dans dans les solutions, les associations de quartier, mais aussi

peut être l'échevin de la Cohésion sociale de la jeunesse, pour voir si en fait, on pourrait mettre en commun les jeunes, les U, les associations qui travaillent avec les jeunes, peut être les scouts, peut être le Ibo ou le Kiro pour trouver des solutions d'occupation. Parce qu'une fois qu'un terrain est occupé, en fait il n'est plus à prendre. Donc voilà, on pourrait trouver des jeux qui pourraient intéresser tous les enfants. Montrer que l'espace n'est pas, n'est pas ouvert au deal, n'est pas n'est pas favorable à ça. Et de montrer un exemple positif de ce que les solutions peuvent venir en fait de ceux qui connaissent le mieux le quartier, donc les assos, les habitants et que les habitants ont énormément d'inventivité. Et je pense qu'on peut discuter de ça autour d'une table pour trouver des pistes de solutions.

Merci. Alors Madame qui remplace Mr Madame? Allez y!

C'est pas le mien.

Il y a.

Les collègues techniciens. Est ce que c'est possible d'avoir le micro pour madame deux minutes, s'il vous plaît? Non, là c'est Monsieur Ulysse, mais c'était d'abord Madame.

Merci de votre interpellation. Molenbeek-Saint-Jean. Problématique and in the bird. Ni normal. Vendeur problématique in the birth Belvedere. All in the. Normal is not administrative. Wake up. Plus. Qu'une Évidente de ce that the college, mais structuré. Le Maroc concret comme homme de Hilbert ronde de Voltaire a le mal absolu en van Molenbeek.

Merci Monsieur Mélisse.

Merci beaucoup, mais merci beaucoup Madame pour votre intervention, pour effectivement ce quartier de la place Voltaire. Mais comme vous le savez, il n'y a pas que la place Voltaire, il y a plein de quartiers où on subit ce genre de problèmes. Mais parlons de la place Voltaire. Et quand vous parlez de ces problèmes de parking illicites, de stationnement n'importe comment, mais je pense qu'il faut, euh, il faut être plus répressif. Il va falloir que la police intervienne jour et nuit. Il va falloir faire enlever des voitures, les faire retirer ou parce que les amendes ne suffisent pas aujourd'hui, Vous savez, les amendes à 35 € ou voir 150 € pour certaines, mais ne suffisent pas à dissuader certaines personnes qui de toute façon ne vont pas les payer, se rendront insolvable et finalement causeront plus de problèmes de. A la commune pour essayer de récupérer cet argent que de par le fait qu'ils sont ancrés dans votre quartier. Alors je suis fort interpellée par votre côté vandalisme et trafic. Euh parce que c'est connu dans beaucoup de quartiers et là il y a lieu d'avoir des rondes, des des descentes de police, des plaintes. Parce que vous savez que s'il n'y a pas plainte, il n'y a pas d'actes de vandalisme, il n'y a pas de trafic. S'il y a plainte, et bien c'est c'est noté dans dans les documents de la police. Et plus il y aura des plaintes, plus la commune pourra mener des interventions pour mettre fin à ce trafic, ce vandalisme. Parce que quand j'entends que des jeunes cassent les portes, rentrent dans les garages et autres. Ça se fait dans beaucoup de copropriétés, dans beaucoup de quartiers. Mais encore une fois, nous sommes place Voltaire et donc nous essayons de trouver des solutions pour votre quartier sans traîner, parce que plus nous traînons, plus ça va gangréner plus loin et pourrir la situation un peu partout autour de la place. Alors pour une troisième chose, effectivement, les véhicules bruyants, nous en sommes tous conscients qu'il y a des véhicules qui ne respectent pas du tout les normes de bruit, que ce soit des scooter, que ce soit des véhicules à moteur, que ce soit des voitures, que ce soit même pour certains adéquate, ces gens se permettent de faire des rodéos dans les rues en

totale impunité. Et encore une fois, je demande à ce que le collègue interpelle les services de police pour qu'il y ait plus d'intervention, plus de répression vis à vis de ces scooter Qui me rendent la vie impossible, principalement la nuit dans nos quartiers qui devraient être paisibles. Et vous devriez pouvoir vous reposer la nuit et vivre en toute tranquillité le jour. Voilà. Merci beaucoup Madame.

Merci, Monsieur le Canot.

Merci, Madame la Présidente. Je remercie la représentante du comité des habitants pour son interpellation citoyenne. La place Voltaire, mais aussi le quartier. Bonne vie, madame. Comme vous l'avez évoqué, ce sont un seul quartier, en fait, qui est très vivant, très dynamique, où il existe une activité économique intense mais aussi sociale et associative. Et effectivement, c'est un quartier qui connaît, comme d'autres quartiers à Molenbeek mais aussi à Bruxelles, d'autres problèmes liés à la criminalité liée aux trafics de stupéfiants, aux incivilités Et bien d'autres choses encore. Mais il y a énormément de choses positives qui s'y déroulent. Et il est vrai que l'activité policière pour lutter contre ces phénomènes et les statistiques, les chiffres sont là, extrêmement intenses et les résultats sont très positifs, mais insuffisants parce que ce sont des faits qui se reproduisent. Alors plusieurs intervenants ici, plusieurs collègues sont intervenus sur plusieurs éléments de votre intervention. Moi, je pense qu'il est aussi indispensable et je remercie le Dr Radi pour sa proposition de créer une coordination, parce qu'il est vrai que nous devons lutter avec force par rapport à tous ces trafics, ces trafiquants qui causent d'énormes nuisances, mais aussi parfois, comme on a pu le voir, des violences avec des coups de feu, des blessés, mais malheureusement parfois des morts. Et donc nous devons faire un travail en amont. Si on voit le profil de ces jeunes qui posent problème, on va constater que la grande majorité, ce sont des jeunes qui sont dans une situation de décrochage scolaire. Donc la proposition qui est faite, c'est non seulement les associations avec les comités d'habitants, mais aussi d'aller à la source du problème, avec les écoles, avec les familles. Et je crois que là, il y a un challenge, ça a déjà été fait dans le passé. Je crois qu'on doit revivifier ce type d'action pour essayer, dès le départ du processus de décrochage scolaire, mais aussi de basculement vers la délinquance et la criminalité, faire en sorte d'éviter qu'un maximum de ces jeunes ne versent dans la délinquance. Une dernière chose, si vous permettez, vous avez évoqué le squat de votre cave. Vous avez parlé d'un local où il y a les compteurs de gaz, où on vient consommer du protoxyde d'azote. Et ça, c'est aussi une demande de mon groupe Molenbeek. Autrement, Molenbeek. On sait qu'on doit être extrêmement dur avec les commerçants qui vendent ces produits en sachant l'utilisation qui en est fait. On sait très bien que la plupart des jeunes qui utilisent filles, garçons Pas nécessairement qu'il verse dans la délinquance, mais ça provoque des nuisances, comme vous avez évoqué, mais aussi je pense qu'on va être confronté dans très peu de temps à un problème majeur de santé publique parce qu'on sait très bien que ça cause des dégâts dans les cerveaux de nos jeunes filles et nos jeunes garçons. Et donc nous devons aussi agir en amont et cela éviterait entre autres qu'on retrouve des jeunes qui consomment de manière abondante ce genre de produits toxiques. Donc mon mouvement Molenbeek autrement, Molenbeek, évidemment, soutient toutes les mesures qui sont prises par le collègue. Et je pense que la proposition qui est faite de redynamiser une coordination autour de l'échevin de la Jeunesse est une proposition positive qu'il faut soutenir et nous la soutiendrons. Merci pour votre écoute.

Merci Mr Ben Salah.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je vais être très brève parce que beaucoup de choses ont été dit. Je tiens à remercier pour votre intervention et les lumières que vous nous apportez de par le fait que vous le les vivez, que vous les avez quantifiés,

et j'entends que vous voulez vraiment avancer pour pouvoir veiller à faire en sorte de pouvoir trouver des solutions. Je tiens également à remercier nos services de prévention, nos services de police, tous ceux qui, de près ou de loin, y compris nos maisons de quartier, nos éducateurs de rue qui sont là tous les jours sur le terrain également. Vous les avez cités lors de votre interpellation et je vous en remercie. Ensuite, la solution. Je partage naturellement la proposition de madame Addi, une solution qui vise à faire en sorte de nous rapprocher du lieu pour pouvoir déterminer quelles seraient les solutions à apporter. Et naturellement, le meilleur moyen, c'est de pouvoir nous rencontrer et in fine, vous entendre de manière plus longue et de manière plus afin d'être également très proactifs. Euh, je suis. Je suis aussi d'accord avec ce que M. Nous a dit. Le fléau de la drogue est un fléau très connu dans notre commune, mais ailleurs aussi. Et le fait de pouvoir les inviter lors de notre dialogue dans nos quartiers et là, en l'occurrence dans le quartier de Voltaire, serait pour nous aussi un moyen de pouvoir sensibiliser les citoyens mais aussi sensibiliser nos jeunes à trouver éventuellement des solutions et éviter de tomber dans ces travers. C'est pourquoi je je suis très optimiste pour l'avenir et je vous remercie infiniment pour votre intervention.

Merci. Tout d'abord, merci. La situation de la place Voltaire, elle n'est pas simple. Elle est intimement liée à la situation du parc Bonneville et de la place Bonne vie. Ce sont des espaces pour lesquels on a connu récemment des graves problèmes de sécurité sur lesquels nous sommes pour l'instant. De manière encore plus importante que d'habitude avec les services de police et les services préventifs. Et pas plus tard que cet après 12 h, j'ai fait moi même le tour avec les services de prévention, la police, mais aussi l'élagage et les services techniques de la commune pour voir de quelle manière nous pouvons, de manière très structurelle, augmenter la sécurité, que ce soit par la lumière, que ce soit par la présence de caméras, par des aménagements aussi de la végétation qui permettrait de davantage avoir un contrôle social sur ces sites. Quand je disais qu'ils sont intimement liés, c'est aussi parce que pour nous, il est tout à fait évident que plus nous investissons sur Bonneville et nous arrivons à maîtriser les phénomènes sur Bonneville et plus. Voltaire, avec sa configuration particulière en triangle, subit les mal être et notamment le deal. Et donc j'ai été moi même averti par des habitants à la fin de l'année de la recrudescence du deal de ce côté là. Donc il y a vraiment des chemins de fuite, là, qu'on connaît. Lors de toute intervention, lors d'événements, etc. C'est vraiment une place qui s'y prête. Donc on a fait une descente aujourd'hui de terrain pour pouvoir améliorer structurellement la sécurité et la prévention au niveau infrastructurel. Alors, en ce qui concerne la revendication qu'il n'y ait plus du tout de voiture sur ce site, je veux juste que chacun comprenne bien de quoi on parle. C'est une place qui a évolué beaucoup. C'est une place pour laquelle moi je n'étais pas encore en fonction lorsque ma vie a été modifiée avec cette nouvelle vision d'un parc ouvert de façade à façade pour lequel, durant la législature passée, nous avons plutôt fait le choix de garder malgré tout une rue le long. Ce qui était aussi assez compliqué parce que ce n'était pas ça le projet négocié avec les habitants en 2019 encore avant et mis en place en 2019. Et puis on s'est retrouvé et je me souviens que vous étiez là d'ailleurs, dans une belle réunion avec les habitants. Je pense que Mr Mallet était là à l'époque, Mr Janas également avec Mr Achoui encore et si je ne me trompe pas Mr Van Damme, dans cette réunion qui a eu lieu à la fin en 2022. En fait la question était un peu l'inverse de celle d'aujourd'hui, c'est à dire qu'on avait une revendication massive des habitants de pouvoir utiliser davantage la place avec leurs voitures pour pouvoir déposer qui? La maman qui boitait et qui avait dû aller chez le médecin qui les courses et ainsi de suite. Et donc la revendication était exactement l'inverse de celle que vous avez aujourd'hui. J'aime bien de rappeler ça parce que ça montre toute la difficulté qu'il y a sur cette place puisque à l'époque, les demandes qui étaient celles des citoyens étaient de pouvoir assouplir encore l'utilisation de la borne. Et donc j'ai retrouvé le PV de cette réunion et avec les décisions qui ont été prises ce jour là, avec les questions qui étaient, qui étaient posées ce jour là. Et en fait on avait

décidé ce jour là d'étendre le nombre de moments où la place était accessible aux voitures et de faciliter, grâce à un call center plus souple, l'entrée des voitures pour les riverains. Entre temps, deux ans et demi sont passés. Enfin deux ans et on a vu que la borne s'est fait vandalisée plusieurs fois. Finalement, le choix qui a été fait par les services, c'est plutôt de remettre effectivement les croix de Saint-André avec quelque chose qui est plus compliqué, qui, à l'époque de la réunion citoyenne dans laquelle il y avait de nombreux citoyens qui étaient présents, avait été qualifié de mauvaise solution parce que facilement vandalisé, parce que clé, difficilement accessible. Donc tout ce qu'on dit aujourd'hui, donc c'est assez compliqué et je ne suis pas sûr qu'on va avoir beaucoup mieux que ce qu'on a déjà fait. C'est des phases avec des moments où on a plutôt besoin de plus de ceci, plus de cela. Et ce qui est important, je pense, c'est de rester en contact. Donc moi, je vais insister surtout là dessus. A cette époque, vous étiez aussi venus vous plaindre et c'était vraiment une plainte majeure du bruit du métro. Et vous vous souvenez, la moitié de la réunion a été consacrée à cette thématique et on avait invité quelqu'un de la STIB et par après ça s'est régulé. Donc je pense que la réunion a quand même été extrêmement productive de ce côté là. Donc ça, je voulais aussi le signaler. Je pense que c'est important qu'on puisse être en contact, avoir le retour des citoyens. En ce qui concerne, pour terminer, les jeux de ballon sur la place, on avait déjà évoqué ce point également et je vous vais vous répondre la même chose que j'avais dit à l'époque une place, qui plus est une place qui est supposée piétonne. C'est évidemment un endroit dont on attend que tout le monde puisse y être à l'aise, y compris les enfants. Alors je pense que ce n'est pas un endroit où il y a lieu d'avoir des règlements spécifiques. C'est un endroit où nous devons faire régner la paix la nuit et un certain nombre de règles de base pour le vivre ensemble. Je ne me vois pas interdire de jouer au ballon sur cette place. C'était une demande que vous m'aviez déjà formulée. Je vous avais déjà donné cette même réponse, un peu dans le même style. Je pense qu'il y a déjà quelques panneaux d'interdiction et que, à vrai dire, j'ai vécu dans une avenue où vous ne pouviez pas faire deux mètres sans voir un panneau d'interdiction. Au final, les gens se cognait sur les panneaux et plus personne ne les regardait. Je n'ai pas trouvé que c'était un aménagement extrêmement plaisant ou utile. Je pense que ce qui est important, et ça a été souligné par d'autres conseillers également, c'est de pouvoir développer davantage de vie de quartier sur la place qui va prendre la place et pouvoir permettre d'une part que les gens se connaissent et d'autre part, que chacun puisse comprendre les limites de la vie en commun. Et dans le même ordre d'idée, je pense qu'il nous faut garder des bancs dans tous nos quartiers, même si ça ne doit pas. Il faut réfléchir à où on les dispose et pas les enlever. Ce sont des aménagements urbains importants pour qu'on puisse vivre ensemble. Voilà ce que je voulais vous répondre à ce stade. Donc, je retiens la proposition d'une coordination locale. Je dirais que plus que jamais, vous devriez dans le quartier vous mettre à quelques uns. Il ne faut pas être très nombreux pour nous demander du soutien communal pour organiser régulièrement des fêtes en petit comité de quartier, etc. Et ceci permet de gagner de la place et aussi donnera une assise plus grande si on fait une coordination. Voilà, j'espère pouvoir amener davantage de sécurité avec ce qu'on a fait cet après 12 h et tester à nouveau les décroissants. André comme elles sont là par rapport à la question de la circulation, je reste évidemment à votre disposition et à vous la parole.

Puis à gauche.

Il faudrait rallumez le micro. Voilà, recommencez parce qu'on ne vous a pas entendu.

C'est comme ça. Salut! Ah oui, c'est très bien, j'ai répondu à vous. Excusez moi, je ne connais pas. Je n'ai pas entendu votre nom. Vous êtes celui.

Qui est juste devant Monsieur Olivier.

Juste en face de vous. Vous dites comme vous. Vous comprenez de quoi je parle? Vous dites qu'il faut à chaque fois comme les voitures viennent, Il faut annoncer aux polices voilà toutes les voitures, les nombres, les heures. Ils sont tous notés ici. Contre chaque voiture, il y a des PV je pense. Il y a des milliers et milliers. Des amendes comme notre voisin sont reçus. Ils sont pas toujours content mais il faut payer. C'est fait. Je suis ingénieur civil. Si je soigne mes dossiers, je fais au fond plus. Qu'est ce que je dois vous dire qu'il y a? Vous m'a répondu une époque que les enfants peuvent jouer le foot? Apparemment non. Apparemment non. Il ne peut pas jouer le foot ou ils ne veulent pas ce que les gens doivent rentrer dans les habitations. Ils sont. Ce doit être Sécurisé et confortable à tous il y a des lois et nous convoquer nous identifier les parents des enfants. Ils sont été convoqués au service médiation. Ces huit familles de familles ont été expulsés parce qu'il n'est pas seulement les jouets de foot et autres choses, ils sont ne pas. De plus, il y a des mesures qui prises et certains ne viennent plus jouer. Oui, parce que les parents ont été convoqués et nous montrer toutes les preuves et tout ce qui a été fait. Ça se fait concerne le circulation et parking. Moi je trouve qu'il faut placer le panneau. C'est le moment parce que les gens enlèvent Croix Saint André. Je vous montre les pièces, ils sont casse tout ce qu'il y a. Il faut montrer comme il y a une amende. C'est un panneau préventif, Motif une amende, tu reçois si tu rentres là bas. Pourquoi le phénomène existe? Vous parlez de déménagement, aménagement des parcs, Bonne vie. Oui, les parcs étaient aménagés, c'est vrai. Mais il y a une autre chose qui est passée et je fais les photos. Je vous dépose les documents en plus concernant ça. Avant vous changez les communes pour héberger l'essence, avant, les voitures viennent des centres, maintenant elles sont bien là bas. Là bas c'est quoi Place Voltaire? Ce type est tenable à droite. Se calmer, mais c'est marcher chaque jeudi et samedi, tu ne peux pas et à gauche, c'est école là bas aussi plus les barrières qui vous héberger fait deux lignes de parking, nous place un jeu de foot intense sur les Bonne vie et notre jour T3 deux lignes de parking so grand voiture ne rentre plus. Même voiture de poubelle très difficile à rentrer. Ils sont obligés, enlevés et vandalisés. Il y a des problèmes, ça ne passe pas. La voiture. So probablement, il faut demander les habitants de Place Voltaire et autour, comme ça on déplace ces sacs de poubelles à barrière parce qu'ils n'arrivent pas et ils cassent un bâtiment ou une pierre de cet embranchement des arbres.

Les potelets, les potelets.

Toutes les potelets, ils sont denses, c'est ça? Il faut quand même un panneau. Même les grandes voitures de déménagement ne rentrent pas. Déjà, les files derrière n'arrivent pas à sortir. Parce que là bas, le parking de police, il faut avertir, il faut faire les panneaux. Comme le grand voiture ne peut pas passer sur les rues de bonne vie, rue, rue, Bonne vie parce qu'elle est droite et la petite. Il y a deux emplacements sur le parking. Oui, pour les voitures Plus. Tu ne peux pas tourner à gauche là bas, école et hors de l'école, ouvrir, fermer et à droite il y a des commerces. Ils sont rentres ou se vêtir. Ils sont trop classe. Bonne vie, Ils sont costauds. Voltaire. Il faut quand même un panneau Oui, et avec des foot. Il y a huit dossiers grand qui était déposé au service médiation. Les parents sont identifiés, ils sont convoqués. Nous parler, c'est mieux, c'est mieux. Nathalie Philippart nous beaucoup aidés, mais pas nous. Nous avons en nous pris.

J'ai noté je trouve votre idée plus précise parce que là vous étiez très précise.

Oui, ça va.

Je.

Crois.

Merci. Merci beaucoup.

Merci beaucoup. Merci. Alors, euh. l'Ordre du jour appelle maintenant la question d'actualité de Mr Didier Charles Van Meurice concernant la chaussée de Gand. C'est Monsieur Jeannet qui va répondre. Allez y Monsieur Van Mary.

Il est là. Il va falloir payer.

En fait, il n'est pas là. Il arrive. Voilà. Monsieur Janin qui va vous répondre? Allez y.

Ok, donc c'était pour la question d'actualité. Donc c'est un article hier dans la capitale, qui indiquait que les commerçants de la société était très inquiet, notamment dû aux problèmes de mobilité qui entraînent un problème économique. Donc je le vois un peu. Qu'est ce que la commune prévoyait par rapport à ça?

Est ce qu'on peut donner la parole à Monsieur? Merci.

Merci pour votre question. Donc effectivement une une dégradation des quais. Euh. En fait que subit Molenbeek malheureusement a été découverte. Donc déjà depuis de nombreuses années. Mais là il y a eu en fait des dégradations sur l'espace public au niveau des quais eux mêmes et en faisant une analyse, notamment une échographie, vraiment, on a on a reçu donc des éléments de la part de la région. Il est apparu que les quais, en fait, sont soutenus par des poutres en bois en bois qui sont en mauvais état, donc certains même sont carrément fissurés ou même brisés en deux, brisé en plusieurs morceaux. Et donc l'urgence a été de fermer le quai du charbonnage et donc on a été prévenus par les services de Van den Brande, donc de la secrétaire d'État qui nous a dit qu'on devait prendre cette mesure rapidement et donc très, très rapidement, ils ont installé le dispositif pour bloquer le quai du charbonnage et on a été alors sollicité pour pour une pour une réunion. Et dans le cadre de cette réunion, j'ai demandé moi même donc d'organiser une réunion à destination notamment des commerçants. Mais bien sûr aussi, les habitants doivent aussi être informés. Et on a on a fait un travail en collaboration avec, euh, avec la région, certains. Donc certains, euh, agents de Molenbeek qui ont été, euh, rencontrés, les commerçants qui étaient concernés, et pour les inviter à cette réunion au cours de laquelle une présentation de toutes les de toute la situation a été faite aux commerçants. Bien sûr, ils ont été invités à présenter leurs leurs doléances concernant les les solutions alternatives parce que il y en a beaucoup qui. Voilà qui sont concernés. Tous ces commerçants qui sont là, beaucoup de grosses entreprises en fait, ne peuvent même plus se faire livrer puisqu'il n'est plus question. Là aussi, dans tout le quai, il est plus question de pouvoir circuler avec de plus de plus de trois tonnes et demi. Et donc il était question en de trouver des solutions alternatives avec Bruxelles Mobilité, avec UE, avec le port de Bruxelles, puisque c'est en fait le port de Bruxelles qui mène l'analyse sur sur la situation de ces de ces poutres et de cette UE, de cette instabilité. Donc on est parti en fait au minimum sur une période de deux ans où il va y avoir énormément de perturbations de la mobilité. Le quai de charbonnage devrait normalement rester complètement fermé. Et il y a aussi d'autres d'autres organismes comme Viva qui a constaté que leurs installations ont aussi été dégradées et devront également aussi au niveau du quai, alors de l'industrie. Ils devront aussi intervenir. Et donc tout ça a été expliqué en fait aux commerçants, mais c'est une situation très très difficile pour ces commerçants et c'est quelque chose. C'est une situation à laquelle la commune ne peut que, en fait prendre part ou en tout cas demander les informations et transmettre les informations aux commerçants. Mais bien sûr, nous n'avons pas eu la main sur ce qui va se passer

puisqu'il faudra. C'est toute une analyse qui a été faite. Il faudra réparer ça, donc ça va mettre des années. Et nous, euh, avec les services notamment aussi de la mobilité de madame Reiss, qui était présent aussi. Donc, on a simplement à donner notre propre expertise du terrain, Donc les agents de terrain, tant au niveau de l'économie qu'au niveau des travaux publics et de la mobilité, donnent leur Leur les informations, leur expertise. La logique. Parce que de temps en temps, c'est assez difficile de pouvoir voir clair dans tout ce qui est présenté. Donc la commune restera vigilante. Elle a demandé à être là tous les à tous les moments. J'ai demandé donc qu'on nous invite à tous les moments qu'on nous informe à tout moment de toutes les alternatives et avec les agents qu'on peut envoyer sur le terrain, on informe les entreprises. Et on a informé aussi l'Association des commerçants de la chaussée de Gand avec avec certains qui sont aussi impactés puisqu'ils sont proches de ceux de ce Decker, et ils se faisaient livrer d'ailleurs par les quais en passant par la rue du Cheval Noir. Et donc il y a aussi des discussions pour essayer de demander l'aide à des des, donc à des propriétaires privés pour essayer de mettre là d'essayer d'envoyer les camions pour qu'ils puissent alors venir se faire livrer. Quitte à faire un peu donc de la route pour aller, c'est pas une situation idéale, mais en tout cas, Bruxelles Mobilité, le cabinet, le Port de Bruxelles sont occupés en fait à essayer de trouver des solutions et des discussions qui ont été ont été entamées avec certains propriétaires pour essayer de trouver des solutions de mobilité et de chargement déchargement.

Voilà Monsieur Van Mary en fait.

Donc il y avait deux sujets sur lequel je voulais intervenir. Donc il y en a une qui faisait l'objet d'une interpellation, donc liée aux travaux du quai du Hainaut, et une autre la question d'actualité par rapport à la chaussée de Gand et au souci des commerçants. Et donc, si je comprends bien, par rapport aux commerçants de la gare, il n'y a pas vraiment de mesures d'accompagnement qui est prévue par la commune. Au delà des informations par rapport aux travaux, il n'y a pas de mesure concrète qui est prévue pour aider ou pour apporter des solutions temporaires aux commerçants par rapport à la mobilité ou autre.

Vous connaissez sûrement. Vous connaissez sûrement la situation financière de la commune. Ce n'est pas du tout dans ses capacités d'aller aider les commerçants. Vous savez qu'il y a aussi un dispositif qui existe, un mécanisme qui permet de pouvoir compenser les commerçants avec avec un des des indemnités journalières qui ne peuvent malheureusement pas être activées. C'est un dispositif régional dans lequel intervient la commune au niveau de deux services, notamment celui des classes moyennes et le service des travaux publics. Mais ici, malheureusement, ce n'est pas considéré comme un chantier et ce n'est sûrement pas la commune qui pourra compenser les habitants pour un problème qui est venu, qui est en fait sur une voirie, qui est régionale, qui est en fait une où le port de Bruxelles intervient. Et donc ça a été demandé par les commerçants. Mais même eux ne peuvent pas indemniser les communes comme les commerçants ou bien les autres acteurs économiques. Et comme je vous ai dit, nous on est sur la balle pour informer dès qu'il est possible de le faire, de remettre de la logique. Parce que nos agents, notamment les agents de la mobilité, connaissent beaucoup mieux le terrain que ceux de la région ou bien d'autres acteurs qui sont plus éloignés et qui ne connaissent pas les le terrain spécifique de Molenbeek. Donc à part ça, nous n'avons pas de dispositif d'indemnisation des commerçants qui sont touchés par quelque chose qui n'est pas en fait une responsabilité de la commune. Nous, on met tout à disposition, tous nos dispositifs. Pour les commerçants, le contact avec les commerçants sont faits. On a nos organismes propres qui sont le guichet de l'économie locale avec un juriste qui est là. Donc toutes ces informations sont données aux commerçants. Mais plus que ça, je veux dire, ce n'est pas de notre responsabilité. La dégradation, elle n'est pas le n'est

pas, ne vient pas de la commune. C'est une dégradation dont la responsabilité est dans l'air. En fait, la responsabilité est pour le port de Bruxelles, la région, etc. Ça, ça dépasse complètement, ça va, ça va être en fait des réparations qui vont coûter des millions, des millions d'euros à un chiffre qui a été donné. Là, c'est 2 millions, 2 millions d'euros, peut être tous les 50 mètres. Vous vous imaginez de la place cinq toilettes jusqu'à la porte de Ninove? Combien de millions ça va faire? Et donc, dans ce cadre là, il y a déjà même des procédures qui ont été engagées par certains commerçants, non pas contre la commune, mais vis à vis du responsable qui est le port de Bruxelles et le cabinet. Et donc ça sort de notre responsabilité. Et nous, comme je vous dis, nous on est en contact avec les commerçants, mais avec nos capacités de communes bien évidemment.

M.

Oui, Donc c'est tout à fait conscient évidemment des problèmes financiers de la commune. Mais au delà de l'aspect financier, est ce que, concernant la mobilité, est ce que des mesures provisoires peuvent être trouvées pour peut être avoir des places de parking à d'autres endroits à proximité de la chaussée de Gand, pour quand même permettre peut être à des clients de pouvoir accéder à cet élément, Peut être avoir une certaine créativité, en tout cas au niveau de la mobilité, au delà de l'aspect purement financier.

Merci Monsieur. On sort là du cadre d'une question d'actualité. Je vous propose, si vous le souhaitez, de réintroduire plus tard dans l'année 1 interpellation. Je vous propose maintenant d'avancer. J'ai 1.1 point d'ordre, Monsieur Ulysse.

Merci, Madame. Voilà, je voudrais simplement. Dans un premier temps, je voudrais quand même intervenir par rapport à la validation du PV du Conseil communal du 16 décembre, où vous avez dit publiquement il s'est passé sur YouTube que vous n'aviez plus le quorum lorsque l'opposition s'est levée et que vous alliez reconvoquer un nouveau conseil communal. Cependant, après un certain laps de temps, vous avez pu retrouver le quorum avec l'arrivée d'un deux, un conseiller communal et donc vous avez repris la séance alors qu'elle aurait dû être levée et reportée. Donc je demande à ce que ce PV soit annulé et qu'il puisse être au moins voté votez ici en séance car nous ne pouvons pas voter la validité de ce PV du conseil communal du 16 décembre. Un deuxième point, c'est que vous avez fait retirer. Quand je dis vous. Euh, soit madame Van de pute, soit vous, Madame la Présidente fait retirer une de mes trois interpellations. Je n'ai pas très bien, je n'ai pas compris le sens, pourquoi elle ne peut pas apparaître. C'est la deuxième fois qu'on ne publie pas une de mes interpellations la fois passée. Madame Van de Pute avait répondu que je l'avais adressée directement à l'échevin. Euh, Il se fait ici que Voilà, c'est encore une fois une interpellation du collègue et je n'ai pas reçu de réponse à cette interpellation et à la raison pour laquelle elle a été retirée, si ce n'est qu'on avait parlé, entre autres, du fait qu'elle n'avait pas le bon canevas. Euh. J'ai pas trouvé le canevas, je l'ai cherché au niveau communal et au niveau de la nouvelle loi communale et je n'ai pas trouvé le canevas pour présenter une interpellation. Troisième chose, on m'a fait revenir que les interpellant devaient introduire leur interpellation. Nous au sein de notre groupe, afin de regrouper le travail. Toutes les interpellations passe par le chef de groupe qui en discute ensuite avec les conseillers et le chef de file. Et puis une seule personne afin de limiter les interlocuteurs avec la commune. Une seule personne, c'est à dire le chef de groupe. Or, entre l'interpellation signée en dessous par l'interpellant. Euh. Rien ne nous l'interdit, ni le roi, ni la nouvelle loi communale et ne l'impose pas non plus que ce soit l'interpellant qui rentre son interpellation. Merci.

Monsieur, Mais c'est sur le même point. Allez y!

C'est toujours en lien avec le PV et la tenue de la séance du 16 décembre. Le groupe a déposé un recours à la tutelle. On voulait savoir si la tutelle avait donné une réponse à la commune. Et pour que le message soit bien clair, le Maire Si la tutelle donnait un avis, alors on ne peut pas croire que la tutelle ne suive pas notre point de vue. Mais si la tutelle ne devait pas suivre notre point de vue en disant qu'après la levée de la séance, l'arrêt de la séance et on a des témoignages forcément filmés, et si cette région ne nous suit pas, sachez que le groupe ira en recours au Conseil d'État par rapport à la décision de la tutelle. C'est un message que l'on donne clairement à la fois à la commune et à la région. Parce qu'on ne peut pas bafouer de la sorte la tenue de cette assemblée. C'est une assemblée démocratique. Si la majorité des présents n'est pas là, et bien elle ne se tient pas. Que ce soit bien clair. Vous êtes vous, vous vous revendiquez comme les champions de la démocratie, mais là, vous avez très mal débuté la législature. Vous avez fait fi de ce principe de base et c'est pour nous intolérable. Alors, le Conseil d'État a toujours estimé que le quorum était extrêmement important, même essentiel pour la tenue des débats et pour le vote des délibérations. Et il a toujours suivi ce principe lorsque les recours ont été adressés au Conseil d'État. Alors, nous, on est tout à fait à l'aise avec ça. On est dans un très confortable parce qu'on sait que le droit est de notre côté. J'espère que la région suivra ce point de vue qui est tout simplement la défense, d'un point de vue démocratique, de la tenue des débats en conseil communal. On a été fortement déçus de votre attitude de dire on stoppe la séance et s'il le faut, peu importe, Elle connaît le contenu et à un moment donné, on ne peut pas stopper la séance et dire dans le même temps, on convoquera la semaine suivante et on attend 1 h. On attend, on passe des coups de téléphone et on dit à l'un et à l'autre Tu dois absolument venir pour terminer la séance. Ça ne peut pas se faire comme ça. Vous avez débuté d'une manière lamentable cette législature.

Madame.

Olivier Mais that's all that is! That need is that now Nos hommes. Need you have de rage van stop and here. Dans The Human Rights and the heart of.

Merci Mr Solo.

Je pense.

Que tout.

A été dit par mes collègues, mais je voudrais juste demander à partir du moment si dans le PV du conseil communal, c'est indiqué que à telle heure, il n'y a plus de quorum. Comment se fait il qu'après 1 h on pourra recommencer la séance? Je voudrais juste connaître la base juridique. Merci.

Oui, je vais. Je vais essayer de répondre. Je pensais que vous aviez eu communication de l'avis de la tutelle. Donc ce qui s'est passé était tout à fait comment je vais dire insolite, inhabituel. C'était tout à fait spécial. Et donc moi j'ai réagi à ce moment là le mieux possible dans une situation qui est de l'ordre du jamais vu puisque en réalité, vous vous êtes levés au milieu d'un décompte de vote et ce décompte était long. Et ensuite est arrivé quelqu'un. Donc moi, ce que j'ai dit à l'entrée du décompte, je vous l'ai dit, c'est ce que je pensais faire puisque à ce moment, effectivement, il n'y avait plus de quorum. Je vous ai dit de manière très claire ce que je comptais faire dans cette circonstance tout en posant la question ça aussi vous pouvez le revoir de est ce que ce vote allait être valide ou pas puisqu'on avait entamé le vote et que l'on avait non seulement entamé le vote, mais on avait également entamé la procédure de dépouillement. Et le résultat, par contre, n'avait pas encore été donné. Et là, vous êtes

parti en arguant de toutes sortes de manipulations. Pas du tout. C'est une vraie question. C'était tout à fait particulier ce qui s'est passé. Et il se fait qu'ensuite, Monsieur Bensalah, ce n'est pas nous qui l'avons appelé. Il nous a appelés pour dire alors qu'il était à l'enterrement Je suis libre. Est ce que je peux vous rejoindre? C'est tout à fait ce qui s'est passé et mes collègues peuvent en témoigner. Et on lui a dit On ne sait pas trop, on est dans un moment particulier. Oui, tu peux venir, il est arrivé et ceux qui ont dépouillés peuvent témoigner du dépouillement qui a effectivement duré longtemps et qui était compliqué. Ceux qui ont dépouillé le savent mieux que moi. Ensuite, effectivement, nous avons constaté que nous étions encore pour l'annonce des résultats. Et là, se créaient effectivement, qu'est ce qu'on va faire étant donné l'importance de ce qui devait être voté ce jour là? Et je parle surtout des douzièmes provisoires de la commune, parce que ce point était vital pour que nos services puissent commencer le travail en. Le 1^{er} janvier 2025, nous avons continué le travail et le lendemain, première heure, la secrétaire communal a envoyé un descriptif de ce qui s'était passé puisque nous ne savions pas si ça allait être validé ou pas à la tutelle avec tous les détails. Et là, je vais peut être lui passer la parole, parce que c'est elle qui s'est chargée de ça, avec le secrétaire, avec son secrétaire et. Et ensuite nous avons eu la validation par la tutelle. Et moi je ne peux pas dire autre chose. C'est une situation tout à fait inhabituelle, et c'est ce qui s'est passé.

Donc nous avons contacté.

La tutelle qui nous a informé, comme elle l'avait déjà fait auparavant, que le quorum devait être atteint au moment du vote et que pendant les travaux de dépouillement, le quorum pour les conseillers pouvait ne pas être en nombre tout le temps que le dépouillement se faisait, mais qu'au moment où les résultats étaient annoncés, le quorum devait nous être atteint. C'est ce qui s'est passé au moment du vote. Il y avait un quorum et au moment de de l'annonce du résultat pardon, le quorum était également atteint. Voilà.

Et je vous dis, c'est parce qu'on avait ce point sur les douzièmes provisoires qui était vraiment vital pour la commune qu'on a pris ce risque. Et c'était c'était effectivement un risque et peut être qu'on aurait dû reconvoquer comme je l'avais prévu parce que. Mais on n'a pas dû. Voilà. Et je ne sais pas si on doit le regretter puisque en réalité, ça aurait été en plein milieu des congés, on aurait eu une nouvelle séance, probablement très compliquée. Et puis une séance sans quorum. Moi je pense que ce qu'on a fait, c'était le plus sage. Après, je vous comprends tout à fait aussi parce que c'était tout à fait inhabituel et particulier. J'espère que ces explications vous parlent. Je ne peux pas dire autrement Monsieur.

Je vous remercie pour ces explications. Je suis à moitié d'accord. Forcément, la tutelle a donné son avis. Voilà, c'est qu'est ce qu'ils voulaient que moi je dise? Mais à partir du moment par contre je me pose des questions. Comme on dit, plus c'est gros, mieux ça passe. Voilà. Mais je me pose aussi la question le dépouillement qui dure 1 h enfin pour une vote qui avait quand même 45 personnes qui se sont exprimés pendant 1 h. En fait, on peut jouer avec les règles, donc franchement. Mais après voilà, c'est la tutelle a validé un vote pendant un dépouillement d'une heure. Je pense que ça peut faire aussi réfléchir, nous faire penser que c'est on a fait exprès pour attendre quelqu'un qui complète le quorum. Ça peut nous faire penser, même si vous dites que c'est pas la vérité. Maintenant, je pense que vous vous connaissez, vous me connaissez. Ça fait donc maintenant 26^e années ici au conseil communal. Je ne suis pas là pour vous faire chier, mais j'avoue que sur ce point là, je ne comprends pas. Un dépouillement qui dure aussi longtemps. Même si la tutelle dont cet avis. Merci en tout cas pour les explications.

Je peux peut être préciser dans l'intervalle, qui avait plus de 250 bulletins dépouillés et qu'à un moment donné on n'avait pas le compte des bulletins a dû être compté. Je ne sais plus. Je pense que c'est peut être que Monsieur Saïd s'en souviendra. Il y avait, il y a dû y avoir plusieurs recomptage, donc c'est pas du tout. Voilà, c'est sur 250 bulletins, je sais pas dire autre chose. Voilà Mr Mailly et puis Mr Melie.

Moi je suis à moitié d'accord. Le solde, c'est à dire pas du tout clairement parce que ici la tutelle s'est prononcée sur le dépouillement et sur le vote en tant que tel des conseillers et sur rien d'autre. Donc on attend et c'était l'objet de ma question. On attend toujours la réponse de la tutelle sur tout le reste, sur le solde, sur le reste de la séance. Et ça elle n'est pas du tout, elle n'est pas du tout. La tutelle ne s'est pas du tout prononcée. On attend toujours. Et j'ai posé la question au secrétariat communal en disant, en posant cette question. Et effectivement, ils m'ont dit on n'a pas encore reçu La réponse de la tutelle sur cette question bien précise, parce qu'on l'a bien, on l'a bien posée, cette question, et très précisément. Donc vous vous en êtes pas encore sortie. Vous imaginez que le mythe fondateur de votre mariage politique est juste basé sur du vent, sur la manipulation et donc à un moment donné, comme je l'ai dit, c'est très mal, c'est très mal démarré. Je ne sais pas ce que va nous préserver la suite des événements, mais en tout cas, nous, on ne laissera pas les choses comme ça. Et comme vous l'avez dit souvent. On essaie de museler de l'autre côté, quand le PTB est de ce côté ci. Vous disiez On essaie de museler l'opposition, mais je pense qu'ici, vraiment, on a un acte très, très fort qui s'est posé en début de législature pour nous museler. Je maintiens, je maintiens cet avis.

Mais en fait, quand vous quittez la pièce, c'est vous même qui renoncez à la parole. Je m'excuse, mais. Et qui n'observait pas le dépouillement? Monsieur Emilie?

Anger, J'ai deux deux questions. La première, c'est puisque vous avez posé la question de la tutelle. Je suppose qu'il y a une trace écrite de cette question. Et donc il y a une réponse écrite de la tutelle qui se positionne quand, effectivement. Du point CPA et de son dépouillement. Mais elle ne se positionne pas du tout pour le reste de la validité du Conseil communal. Et donc j'aimerais bien que vous m'envoyez la question écrite et la réponse de la tutelle par mail si vous voulez bien. La deuxième chose, c'est que oui, vous essayez de nous museler. La première fois, vous avez essayé de nous museler à la première séance en bafouant deux interpellations de notre groupe cette fois ci encore une que vous que vous bafouez et que vous remettez sur le côté, on ne sait pas pourquoi, comment, sous prétexte d'un canevas. Enfin bon, il y aura toujours bien moyen. Et donc c'est vrai que il y avait des groupes politiques qui étaient de ce côté ci et qu'il y avait une tendance à se sentir muselée. Cette fois ci, c'est nous. Euh je ne vais pas viser de partis, de groupes politiques, hein. Je sais pas pourquoi vous regardez votre voisin parce que j'ai pas parlé de lui, hein, Du tout. J'ai parlé d'un groupe politique qui doit se sentir visé. Cependant, sachez que plus vous allez nous museler, plus on va avoir tendance à vouloir mordre. Voilà. Merci.

Merci. Euh.

Alors je me sens pas visé pour des gens muselés. Vous parlez beaucoup?

Alors l'ordre du jour appelle le point trois. Nous prenons connaissance de la démission de Monsieur Germanos Machiavelli en tant que conseiller communal et par conséquent sa suppléante, madame Chloé Manuel, est amenée à prêter serment. Tout d'abord, nous devons vérifier ses conditions. Conditions d'électorat C'est comme ça que ça s'appelle conditions d'éligibilité. Donc elle a conservé les conditions d'électorat et elle réunit les conditions d'éligibilité. Et elle ne se trouve pas dans un cas

d'incapacité, d'incompatibilité ou de parenté. Par conséquent, elle peut prêter serment. C'est vous, madame. Est ce que vos photographes sont prêts.

À changer.

De.

Poste?

Est ce que je peux vous inviter néanmoins à prêter serment vis à vis de l'autorité qui enregistre le serment et non vis à vis des journalistes présents, s'il vous plaît? Non, c'est pas une blague en fait. Parce qu'en réalité on prête serment devant la personne qui représente l'autorité. C'est pour ça que j'ai dit Je vous remercie. C'est très sérieux en fait. Madame, est ce que vous pouvez vous mettre un tout petit peu plus à gauche, s'il vous plaît? Merci. Connaissez vous le sermon? Je vous en prie. Je jure fidélité au roi, à la Constitution et aux lois du peuple belge. Je vous prie de relire le serment, s'il vous plaît. C'est filmé en vous même Et les autres? Il avait une petite étiquette en fait. Oui, c'est pour ça que je vous ai demandé si vous la vouliez. C'est ici. Ok, c'est le stress. Ne vous inquiétez pas. Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. Félicitations! Par quoi? Nous établissons au point cinq le nouveau tableau de préséance des conseillers communaux. Alors, le point six, le point six va me voir quitter ce micro. Je l'espère ce soir, puisque nous avons souhaité élire un président du Conseil et son suppléant et que j'ai reçu enfin, c'est Monsieur Janin qui me remplaçait ce jour là a reçu le 17 janvier 2025, par l'intermédiaire de Madame la Secrétaire communal, les candidatures écrites suivantes Candidatures pour le poste de Président du Conseil Mr Hassan Ali et candidature pour le poste de président suppléant du Conseil, M. Taoufik Hamdaoui. Alors, préalablement à l'examen de la recevabilité des candidatures écrites, il a été procédé à la recherche des signatures annulable. Aucun élu conseiller communal titulaire n'ayant signé plus d'un acte de présentation, Aucune signature ne doit être réputé nul. L'acte de présentation écrit mentionne bien le mandat pour lequel le candidat est proposé. L'acte de présentation est signé par une majorité au moins des élus de la même liste que le candidat au mandat considéré et par au moins une majorité des conseillers communaux élus. En conséquence de ce qui précède, l'acte de présentation est recevable. Alors, est ce que vous avez des questions avant ce vote? Mr Mailly.

Oui, c'est un minimum. On va on va l'avoir comme président pendant six ans. Moi, je trouve que c'est important pour pour nous conseillers communaux, de savoir quel est son. Je ne vais pas dire son projet de vie, bien sûr, mais son projet de modération de cette assemblée. Je pense que c'est très important de savoir comment il va modérer les débats, comment par exemple, il va assurer une certaine équité et une certaine justice entre les conseillers, comment il va arbitrer ça de manière démocratique et et connaître un peu son niveau d'indépendance par rapport à la bourgmestre, parce que c'est important de le savoir. Donc ça, c'est le premier point. Ensuite, je voulais savoir si vous connaissez le roi de cette assemblée. C'est important parce que ça prouve la motivation de votre de votre candidature. Savoir si vous connaissez ce règlement qui est assez compliqué, il faut bien le dire. Et donc pour moi, c'est important de savoir si vous en avez déjà une bonne connaissance. Et ensuite, dernière question, c'est cette fleur.

Est ce que je peux demander au public, s'il vous plaît, de faire silence. Allez y, monsieur, mais.

Bénéficiez vous d'avantages quelconques pour faire cette. Cette fonction. On voulait

savoir si vous bénéficiez d'avantages particuliers de mise à disposition de matériels ou de locaux pour assurer cette fonction. Voilà, j'en ai fini.

Monsieur, je propose qu'on passe d'abord toutes les questions et puis que vous répondiez à tout. C'est possible pour vous? Ça vous va? Parce que c'est assez inhabituel, bien que moins inhabituel. Monsieur.

Merci, Madame la Bourgmestre. Euh. En fait, on aurait pu soutenir cette proposition. Mais on n'a pas pu. Voilà, on ne va pas pouvoir. Il y a trois raisons, enfin plutôt deux raisons. Et la troisième, c'est une. C'est une suggestion pour la suite. La première chose en fait. Je regarde en face de moi. Je vois en tout cas une brochette d'hommes. Voilà, Je vous apprécie messieurs, mais je sais que la parité, effectivement au niveau de la loi est respectée. C'est un tiers. Soit on aura voulu au moins 50 sur 50. N'importe. Mais au moins pour la présidence du conseil communal, on aura voulu, Même si. Même si on fait semblant parfois, mais au moins avoir un homme et une femme. Oui, on peut dire carrément le Président, c'est effectif et après on aura une deuxième personne, même si, soit. Donc on aurait pu, s'il y avait au moins la parité était respectée. Ça c'est strict, minimum, ça, ça donne quand même un bon exemple de. Voilà. Donc c'est pour ça, on n'aura pas pu, on ne va pas pouvoir en tout cas soutenir cette proposition. Deuxième chose, vous vous souvenez, les six dernières années, Les six dernières années. Donc, je pense que je ne sais pas quel est le taux de renouvellement du conseil communal. Je n'ai pas fait le calcul, mais six dernières années, le groupe Maman nous a cassé les pieds vraiment dans les moments où. Oui, monsieur, Monsieur, je peux citer les noms du groupe Maman, il n'y a pas de souci. Donc c'est tous ces messieurs du groupe. Maman nous a cassé les pieds, Ils nous ont. Ils n'ont vraiment pas apaisé le débat pendant le conseil communal. Et si vous proposez un suppléant de groupe, maman? Et donc moi je me pose la question le moment venu, si cette personne monte effectivement à la présidence du conseil communal, comment il va pouvoir faire? Et en tout cas pour que le débat puisse avoir lieu dans un moment un peu plus apaisé parfois, parce qu'on a, on a des moments qui sont extrêmement tendus, on en a connu et on en a tous. Dit chacun d'entre nous. On veut plus des six premières et prochaines années de cette manière là. Donc voilà, ça, c'est vraiment la deuxième question. Voilà comment vous avez fait pour pouvoir proposer ces deux personnes. Et troisième, ce sont des questions de démocratie. Je prends juste un exemple, donc j'étais un tout petit peu en retard pour ce premier interpellation citoyen. Toutes mes excuses, mais j'ai suivi ça vraiment sur l'écran, donc j'ai regardé. En fait, ici on est dans un conseil communal, il y a quand même pas mal de nouvelles personnes et tout le monde n'est pas encore au même niveau du fonctionnement du conseil communal. Et je sais qu'il y a des formations qui sont prévues par Bruno Coly qui commence le 30. Donc je vous invite vraiment, en tout cas si vous n'êtes pas au courant, de vous inscrire. Donc ça donne quand même pas mal d'éléments de pouvoir comprendre en tout cas quel est notre rôle et comment fonctionne. Et lire aussi le 3 mai ici. Donc dans ce premier interpellation, aux citoyens, donc évidemment les interpellant quand ils ont terminé leurs paroles morales. Moi j'aurais voulu comme président une présidente de séance puisse dire est ce qu'il y a quelqu'un qui veulent s'inscrire parmi les conseillers communaux pour pouvoir intervenir? Ce n'était pas le cas et évidemment, par manque d'expérience de certains et certaines. Donc je pense que tous ces points là sont extrêmement importants de pouvoir respecter effectivement cette démocratie au sein de ce conseil communal. Et je suggère aussi au nouveau président. On ne peut pas dire président parce qu'il n'y en aura pas, mais en tout cas de commencer rapidement le travail de modification des lois. Je suis désolé, j'ai été un peu trop long.

S'il vous plaît. Donc une des règles dans le Roy, c'est de ne pas applaudir. Alors Monsieur Canu.

J'allais intervenir, mais j'ai entendu des choses qui m'ont fait siffler les oreilles. Je suis désolé. On a demandé ici, au sein de cette assemblée, je pense que c'est une première en Région bruxelloise. Un futur président du conseil communal de venir s'expliquer. On lui a prêté des choses alors qu'il n'a pas encore commencé. Est ce qu'il va avoir une équidistance par rapport aux partis politiques? Est ce qu'il bénéficie d'avantages? Quels sont ses avantages? Je rappelle, Mesdames et Messieurs, et surtout au niveau au nouveau pardon, que la fonction est encadrée par un cadre légal et que la gestion des prises de parole, la gestion, la police de séance, elle se fait dans un cadre très précis notre règlement d'ordre intérieur, mais aussi la nouvelle loi communale et les avantages. À part le doublement du jeton, il n'y a rien d'autre. Donc vouloir faire croire qu'on a désigné quelqu'un va proposer quelqu'un parce qu'il y va avoir des avantages ou parce qu'il va avoir des positions partisans. C'est un procès d'intention que moi, en tout cas, je ne peux pas accepter. Merci.

Monsieur Bensalah.

Je vous remercie, madame la Présidente. Eh bien, c'est effectivement très inhabituel. Je suis même décontenancé par le nombre de questions et par dessus le marché et par dessus le marché, ce paternalisme latent. Avez vous bien étudié votre feuille? Avez vous bien compris le français? Est ce que vous avez bien fait vos devoirs? Je trouve que c'est un manque de respect pour la personne qui va s'introduire, je l'espère, dans quelques instants, comme président de cette deux, de ce conseil communal. Et comme vous le savez, les règles sont claires le président est neutre. Pourquoi lui poser la question? C'est un préjugé. Vous avancez déjà avec un préjugé avant même de l'avoir entendu. Vous avez déjà fait des préjugés. Donc la question qu'ils doivent se poser, c'est par rapport à ce que vous dites et pas par rapport à lui. Ça, c'est déjà une chose. Ensuite, j'entends Monsieur Loup. Je comprends. Effectivement, on voudrait avoir évidemment plus de femmes, mais je pense que le cadre légal requis a été établi. Nous n'avons pas de personnes transgenres ici, ça aurait fait l'affaire. Néanmoins, l'idée de base, c'est de pouvoir. D'une certaine manière, c'est du pouvoir, d'une certaine manière, c'est pouvoir faire d'une certaine manière, c'est pouvoir faire. C'est.

Je pense que c'est un propos assez maladroit.

C'est peut être, c'est peut être maladroit, mais ce que je veux dire par là, ce que je veux dire par là, Ce que je veux dire par là, c'est que l'idéal, c'est qu'on réduit les deux. Si ce n'est pas le cas. Néanmoins, l'idée de base, c'est de respecter les règles et là, en l'occurrence, les règles sont respectées et c'est une drôle de manière et une drôle de tenue de l'opposition d'avancer dans de telles considérations alors que vous ne l'avez pas encore ni entendu ni vu travaillé. Je vous remercie.

Est ce que je peux demander le calme s'il vous plait? Alors euh, Monsieur, pour une réponse personnelle, allez y.

Je vais pas faire long parce que on va pas rentrer dans ce débat Monsieur Bensalah, mais je pense que avant de parler, parfois il faut réfléchir. Parce que moi je vous ai parlé de la question de parité. Vous venez avec d'autres arguments, ce n'était pas le lieu. Est ce que vous m'avez écouté quand j'ai intervenu? Je pense que dans votre rôle de chef de groupe, peut être, y réfléchissant un peu, comment vous allez vraiment prendre cette place aussi? Ce n'est pas normal. Et j'invite aussi peut être à un moment donné ce collègue. A réfléchir peut être faire une petite formation parmi vos conseillers, en tout cas conseillers communaux qui sont en tout cas ces hommes qui ne comprennent aucunement la définition de la parité. Donc c'est important. Quand j'ai dit que peut être il faut proposer un homme, une femme, ça montre bien l'exemple.

Regardez votre chef de groupe qui est en face du PS pour éviter ce genre d'argument qu'il faut avoir la parité. Vraiment? Je. Franchement, je sais pas quoi dire vraiment Monsieur Bensalah.

Naturellement, naturellement. Je transmets mes excuses si mes propos ont été mal interprétés. Néanmoins, l'idée de base, ma volonté, c'était de pouvoir mettre en avant l'aspect que je considère important, c'était le cadre légal. Je vous remercie.

Ainsi que s'excuser en sortant des propos.

Généraux.

Bravo Monsieur C'était pas de la peur. Excusez. Moi, cet amour, c'est scandaleux. Dans ce contexte insultant.

Il faut bien.

Vraiment dans ce conseil quelques explications je pense.

Alors, est ce que je peux à nouveau appeler au calme? S'il vous plaît, s'il vous plaît? Je l'ai dit, c'est assez inhabituel. Maintenant, je vais encore dire deux choses. Et puis je pense qu'on va laisser la parole à Monsieur Rallye. La première, c'est que, évidemment, pour que quelqu'un soit choisi comme président de ce conseil, eh bien, la loi prévoit qu'il y ait un vote. Et donc c'est ce vote qui déterminera si cette personne est notre président du conseil ou pas. Pour le dire autrement, il faudra qu'il emporte l'assentiment d'une majorité. Quelle que soit cette majorité, il devra avoir l'assentiment d'une majorité, d'une du Conseil du Conseil pourrait être président. D'autre part, s'il a été choisi par notre majorité, c'est parce qu'il a des évidentes qualités pour cela, et non des moindres. C'est le plus parfait bilingue d'entre nous et donc je pense que ce n'est pas quelque chose à prendre à la légère. Et je sais qu'il a tenu à se préparer pour ce rôle. Je le remercie d'avoir accepté d'être candidat pour ce rôle et je lui passe la parole.

Bonsoir à tous, Dans la main. Droite, il y a. Une liste donc on a été six ans collègue ensemble et je pense que nous le connaissons même très très bien. Respect. Dit elle. C'est un peu vexant, honnêtement. Je tiens quand même à le dire. Le fait de dire est ce que vous connaissez? Je pense que Il a probablement légèrement été modifié, peut être en deux années, mais. Bien entendu, je le connais un peu, presque comme tout le monde, et on a des copains à table et nous avons six années pour se perfectionner par rapport à. Le fait de comment se tenir en tant que président de cette assemblée en tout cas. De 91 Quiz. De double. Nature. C'est un cercle comme une droite. Un pur Démocrate Neutral. Vous êtes donc au fait? J'aimerais bien. Enfin, j'espère bien en tout cas que les gens ici, dans cette assemblée, seraient convaincus par nos deux candidatures. C'est au fait aussi pour bien sûr instaurer une une ambiance démocratique où effectivement notre fonction ou nos deux fonctions, la mienne et celle de Monsieur Tawfik Hamdaoui, sont des fonctions totalement neutres pour bien entendu garantir la démocratie. Voilà, donc je pense que Monsieur Olivier, j'ai répondu aux questions et si il y a d'autres bienvenus.

Merci.

Merci Monsieur Rallye, Monsieur M. Zaoui.

Merci Madame la Bourgmestre. Merci, Messieurs, pour cette question. Mais donc je pense qu'il faut rappeler une chose qui est primordiale le fait que ce n'est pas une

fonction facile qu'on va assurer. Donc on va essayer de faire notre possible pour faire respecter le roi, pour faire respecter la nouvelle loi communale. Ça, c'est la première chose. Et nous ferons également en sorte que nous garderons toute la neutralité nécessaire pour mener à bien les débats et pour mener à bien, en tout cas pour défendre, en tous cas mener à bien les points qui sont à l'ordre du jour et à mener à bien le débat au sein de ce Conseil, de ce conseil communal. Donc, nous ferons tout notre possible, en tout cas à arriver à atteindre en tout cas les objectifs de cette de cette séance et des séances du conseil à venir. Voilà.

Merci Monsieur Hamdaoui.

Monsieur Mailly pour avoir été cité, évidemment. Merci pour vos réponses, mais je n'ai pas reçu les réponses que je souhaitais. Soit c'est pas très grave, mais une remarque, c'est que si vous êtes étonné, voire vexé par mes questions tout à fait légitimes sur votre politique que vous allez avoir dans les six années qui viennent, je ne sais pas si vous allez être capable de tenir six ans là, parce que franchement, mes questions étaient vraiment pas très relevées et je vous souhaite en tout cas une belle aventure.

Je vous propose à présent qu'on commence le vote. Il s'agit d'un vote à bulletin secret, sauf s'il y a unanimité, mais je ne ressens pas l'unanimité. Bien. Et donc nous aurons un vote à bulletin secret. Euh. La secrétaire communal et moi souhaitons vous proposer que chaque membre reçoive les deux bulletins en même temps afin que chaque membre ne se rende qu'une fois dans l'isoloir? Est ce que ceci peut convenir? Très bien. Est ce que je peux appeler les deux membres les plus jeunes auprès de la secrétaire pour administrer le vote? Je pense qu'il s'agit de monsieur A. Et de M. Ça y est! Je vais commencer l'appel. Donc je rappelle qu'il faut choisir oui ou non. Si vous ne connaissez rien, ce sera un bulletin, un bulletin blanc. Si vous cochez mal entre guillemets, c'est à dire si vous raturez ou vous écrivez, ce sera un bulletin nul et vous avez un crayon rouge dans l'isoloir. C'est le seul crayon qui peut être utilisé pour ce vote. Monsieur Kanye. Monsieur le. Président, Monsieur assomme. Monsieur! Monsieur De Block. Madame Garcia Fernandez. Monsieur El.

Bouzidi. Madame Addi.

Madame Rice.

M acquis.

Par M Bouffera Kek. Tu as les deux.

Tu joues? M. Millicent.

Mr. Mr Ben Salah.

Un.

Deux.

Mr. Oui.

Mr.

Houari.

Vous êtes.

Monsieur Calendar. Monsieur Van Meurisse. Madame Dostie.

Et.

Monsieur Hibou. Madame. Mr. Mr Isatis. Mr Isatis.

On a.

Fait notre.

Choix.

Et ils n'ont pas eu de nouvelle.

Dans la flore.

Monsieur Bat. Monsieur Diallo.

Et.

Monsieur Arabi. Madame Michel. Bras au second.

Elle est là.

Oui, elle est là, je pense. Madame Schell. Monsieur Talbi. Monsieur Mahmoudi.

Je ne. Sais pas, moi.

Monsieur, Ça y est.

Je. N'en suis pas encore à l'examen de signature.

Ce sera ma foi ovine. De vos gueules, Monsieur Rallye.

C'est ton premier, C'est ton premier femme, c'est ça? Qu'est ce que je peux faire?

Monsieur? J'ai dit.

À.

M. Madame.

Monsieur.

Que Privat? Monsieur Privat.

Par Potvin.

Madame Losique.

Madame Butterworth a voté pour le bon. Je ne pense pas que le choix était difficile.
Le bon Dieu est bon.

Madame Emmanuelle.

Vous connaissez?

Je connaissais déjà votre nom.

Je crois que ça va.

Mal.

Finir.

Ah non, il y a moi. Quand même. Je vais Je vais les départager. Non, ça je crois.

Pas. Elle avait signé, c'est ça?

J'imagine par habitude.

Oui, c'est ça.

Merci.

Voilà, c'est noté.

Merci.

Et je m'en fiche.

Cher conseiller. Nous avons un président pour la première fois à Molenbeek. Ah non, c'est la deuxième fois. Pardon? Nous avons un président pour la deuxième fois à Molenbeek. C'est beaucoup moins sexy, hein? Franchement.

Asseyez vous, s'il vous plaît.

Et.

Voilà.

Je dis toujours la même chose.

Asseyez vous. Monsieur Bensalah.

Très brièvement, madame la Présidente. Effectivement, des propos et des propos proposés ont été Les propos que j'ai utilisé étaient extrêmement maladroits. Je suis profondément attaché à l'égalité hommes femmes et c'est l'un de mes combats politiques dans de nombreuses instances. Étant président et vice président du MRAX, c'était l'un des combats les plus importants de ma vie et je l'ai passé pendant une dizaine d'années. Ma volonté, c'est évidemment de veiller à faire en sorte que tous les droits de tous les citoyens soient respectés de manière très ferme. Je tiens à m'excuser si cela a été, si j'ai heurté ma volonté. Évidemment, ce n'est absolument pas ça. J'ai été très, très maladroit et je tenais à m'excuser car ce combat est extrêmement important et j'espère que durant cette législature, nous aurons énormément de chantiers pour viser à faire en sorte d'apporter un soutien indéfectible à toutes les personnes qui le souhaitent, de quelque genre que ce soit. Et je suis prêt à apporter mon concours indéfectible et nécessaire. Je vous remercie.

Merci à vous. Alors j'annonce les résultats. Alors nous avons un président du conseil communal que je vais inviter dans un instant. Monsieur Reilly avec oui, avec 25 oui et seize non. Bon, voilà. Et puis nous avons aussi un président suppléant avec Monsieur Hans Zaoui, avec 23 oui et 18 non. Et donc je vais inviter Monsieur Raleigh à prendre la place de président du Conseil. Ah pardon, j'ai oublié. Vous devez tous les deux prêter serment malgré tout. Ah oui! oui, oui, Monsieur Rallye d'abord.

Le coureur. Le coureur.

Qui?

Connaît. Un endroit où. Je jure. Fidélité au roi. Obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge officiel.

M. Zaoui.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Félicitations à tous les deux.

Je dois diminuer le débit.

Euh. Bonsoir tout le monde! Euh. J'ai tout d'abord donc commencer par des remerciements. J'aimerais vous remercier tous ici présents par rapport à votre présence. Déjà, c'est déjà un soutien en soi et cette enceinte est une enceinte extrêmement importante. Des Blancs avec Ben comme des symboles de démocratie, mais en opposition ensemble. C'est magnifique. Nous sommes ici dans une enceinte extraordinaire qui? Euh qui est pas du tout symbolique, C'est vraiment la démocratie où l'opposition et la majorité ensemble, la main dans la main, pour mener à bien ce qu'on pourrait faire pour nos concitoyens et pour ne pas tenir. Avant tout, j'aimerais personnellement féliciter madame la bourgmestre pour cette action ou cette démarche qu'elle a entrepris. C'est de nommer un président ou président et co-président ou vice président de cette assemblée. C'est une preuve encore une démocratie, une séparation des pouvoirs, des dates. Entre démocratie de base et enfin agir. Voilà donc, chers amis, c'était essentiel à dire. Et puis bien entendu, j'aimerais aussi avant d'être devant vous aujourd'hui, j'ai été nommée dans dans ma section PS j'aimerais remercier toute la section par rapport à cette nomination. Je vous remercie. Et puis bien entendu, je remercie vous tous ici, ceux qui ont voté pour ou contre. Ce n'est pas important. Le plus important c'est que donc ma fonction est un engagement totalement neutre et donc je serai le président de tous. J'ai piqué ce mot d'un des présidents sans citer son nom. Et puis je remercie le public. Et pour terminer, bonne année 2025 à tous! Alors nous allons, Mesdames et Messieurs, Madame la Bourgmestre, Monsieur l'échevin, Madame la Secrétaire communal, j'ai oublié de vous remercier pour un travail extraordinaire que vous faites. Nous allons rentrer dans le vif du sujet, n'est ce pas? Alors le point suivant est le point huit et il s'agit de l'ASBL Move Vivre ensemble. C'est le remplacement des membres sortant de l'assemblée générale dont vous avez été move sans. Attendre? Est ce que tout le monde a déjà reçu la liste des nouveaux membres? Est ce qu'on pourrait éventuellement déjà. Valider, passer le point?

Ah oui?

Catherine Ah oui, d'accord. Donc il y a effectivement il y a. Merci. Il y a des noms qui manquaient par rapport à la liste où la coalition PS vote. Donc il y a huit membres. Madame Catherine Moro, madame Saya, Monsieur Kandar Mohamed, moi même.

Hassan. Monsieur Rachid Bensalah, madame Noella. Son nom de famille. Madame Noella. Monsieur. Ali Sayyed. Et Monsieur Yassine, à qui? Est ce qu'il y aurait des questions? Très bien. Est ce qu'on peut demander l'unanimité par rapport à ce point? Très bien. Point neuf Il s'agit de localisme. Là, effectivement, c'est aussi un renouvellement de conseil d'administration. Et dans l'assemblée générale, il y aura une désignation d'administrateurs et d'un représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Donc, je suppose que c'est à vous la parole par rapport à ce point.

De vue du Président de la République.

Je suis muselée. Olivier, J'ai entendu, tu as dit enfin!

Je dis.

Merci. Mais non, je sais, je le taquine, je peux le taquiner quand même. Dites non, C'est pour simplement vous dire que ma formation politique va me proposer en conférence des bourgmestres. Tous les bourgmestres réunis ont décidé que ce serait les bourgmestres qui prendraient ces postes. Sauf s'il avait déjà été attribué à d'autres parce que certains avaient déjà eu leur conseil communal. Pourquoi? Tout simplement pour essayer de donner une entité officielle plus officielle. À la à la conférence des bourgmestres. On verra ce que ça donnera. Je reviendrai le cas échéant vers vous si ce dispositif ne fonctionne pas. Mais c'est quelque chose qui nous est demandé par la réflexion multiple des bourgmestres. Voilà.

Merci, madame la bourgmestre. Alors, le point dix, l'unanimité, effectivement. Donc, c'est un exercice que je devrais l'inclure dans mes vaisseaux sanguins. L'unanimité pour ce point? Merci. Alors le point dix vivarois, c'est le même sujet, le même genre. Donc remplacement d'un administrateur jusqu'à jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2025. Ici, il y a remplacement. C'est Monsieur Olivier Mahy qui sera donc administrateur. Est ce qu'on peut passer à l'unanimité? Merci. Point onze Remplacement des administrateurs démissionnaires jusqu'à l'assemblée générale de juin 2025 Civile et inter fin. Il y a une personne, euh, c'est madame Garcia Fernandez. Gloria. Est ce qu'on peut passer à l'unanimité ce point? Très bien. Alors, point douze. Règlement sur le statut du personnel des membres des cabinets du collège, des bourgmestres et échevins. C'est madame la bourgmestre qui a la parole.

Pas de.

Parole chez le technicien, s'il vous plaît. Merci.

Merci. Je laisse la parole.

Et si vous voulez bien passer la parole à madame la bourgmestre, s'il vous plaît.

Merci.

Ah oui, effectivement, pour les techniciens, les boîtiers sont changés en bourgmestre et moi même. Donc c'est exceptionnellement, je suppose, pour ce soir et la prochaine fois, ce sera réglé.

Merci, merci, merci beaucoup. Voilà. Alors, la nouvelle loi communale prévoit désormais que chaque commune doit présenter un règlement sur le statut du personnel des membres des cabinets du collège. Et donc nous nous sommes attachés à remplir cette mission avec la nouvelle équipe. Le règlement qu'on vous propose est issu en fait d'une analyse et d'un choix faits dans différents règlements des règlements

bruxellois et des règlements wallon pour composer ce qui vous est proposé. Ce qui vous est proposé est un cadre théorique au niveau du nombre des équivalents temps plein. Il est basé sur ce que probablement notre commune devrait avoir. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que ce n'est pas le cas aujourd'hui et que vu notre situation financière, le but n'est pas d'arriver à cela, mais bien d'avoir un cadre, tout comme nous l'avons fait pour la zone de police et tout comme nous l'avons également pour les services communaux qui soient en adéquation avec notre nombre de population et les missions qui sont attendues. Voilà, je vais attendre vos questions. Euh. Je suppose qu'il y en aura et nous pourrions discuter ensemble de ceci.

Ok, c'est ici.

Alors, je vais passer la parole à Monsieur le.

Président.

Merci, Monsieur le Président.

Voilà, par rapport à ce point, je constate qu'au niveau du cabinet de la bourgmestre, vous avez sept collaborateurs. Premier échevin, deux collaborateurs. Les autres si je dis pas de bêtises, un collaborateur chacun avec. En sachant la difficulté que la commune traverse en ce moment, surtout pour le premier échevin, je voudrais savoir est ce que vraiment votre cabinet nécessite deux collaborateurs? En me basant sur votre slogan, je veux dire le slogan du PTB, c'était quoi encore la rupture? C'est ça, Osons la rupture. Est ce que vraiment il y a rupture, là, avec deux collaborateurs? Et puis après, il y a d'autres questions. Quels mécanismes sont en place pour évaluer la performance des membres des cabinets? Quels sont les critères utilisés pour fixer le barème salariaux des membres du cabinet? Même si vous allez me dire bon, il y a une loi communale. Est ce qu'on doit suivre exactement ou est ce qu'on doit ou on peut? En fait, la question, c'est ça comment la commune gère t elle les heures supplémentaires des membres du cabinet pour éviter un impact négatif sur leur équilibre de vie et le coût supplémentaire pour la commune. Merci.

Madame Garcia.

Garcia Fernandez. Merci, Monsieur le président. J'avais plusieurs questions par rapport à ce projet parce que j'entends que madame la bourgmestre nous dit que c'est un projet, en tout cas que c'est en gestation ou en discussion. Pour vous d'abord, madame la bourgmestre, j'avais une première question dans votre cabinet. Je constate qu'il y a un A7. Je voulais savoir si ce à sept venait directement de l'administration ou si ce à sept viendrait ou venait de l'extérieur? Parce que, sauf erreur de ma part, la nouvelle loi communale ne permet plus que les accès viennent de l'intérieur de l'administration Ça, c'était ma première question. Alors une autre question pour Monsieur le premier échevin, j'étais très, très étonné. Effectivement, mon collègue parle de rupture. Dans votre cabinet, je vois qu'il y a deux temps plein. Je parle de ce que j'ai connu, de ce qui a été premier échevin. Je pense à ma commune, aux finances de ma commune qui sont qui sont dans le rouge. Madame Madame n'avait pas de collaborateur, elle avait un collaborateur. Je ne sais pas si c'était à sept, peut importe, mais elle avait deux collaborateurs. J'ai aussi vu, toujours, sauf erreur de ma part, qu'il y avait cette fois ci des primes qui seraient prévues, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une prime de plus de 6 000 € pour le chef de cabinet et une autre prime de plus de 6 000 € pour le secrétaire de cabinet. Ce n'était pas Ce n'était pas le cas sous l'ancienne législature. Alors je ne sais pas de quelle rupture on parle. effectivement et alors les heures supplémentaires, j'avoue que c'est relativement mal torché. Excusez moi de vous le dire comme ça. On a le sentiment que dans les

cabinets, les personnes qui travaillent dans les cabinets peuvent obtenir des heures supplémentaires. Mais moi je pense aux ouvriers au niveau par exemple, qui ne peuvent pas, qui doivent récupérer. Quand on sait tous les problèmes que ça pose dans les services. Je vous remercie pour votre attention et pour vos réponses.

Alors donc, monsieur, Merci, madame Garcia. Monsieur.

Emery Merci, Monsieur le Président. Je. Effectivement, quand on regarde la proposition seize équivalents temps plein, ça fait beaucoup. En même temps, j'ai été un peu voir par rapport au nombre d'habitants des autres communes rapidement sur le site internet des communes. En fait, nous arrivons en tout cas à vérifier. Mais ce que j'ai vu en premier lieu, donc à Anderlecht, donc un tout petit peu plus élevé le nombre d'habitants, ils sont à 17 ETP. Donc voilà, ça me semble pas vraiment énormément différent. Et à Schaerbeek, c'est quatorze. Pourtant c'est une commune, ça reste quand même dans la logique du nombre de TP en fonction évidemment en comparaison du nombre d'habitants. Évidemment. Après, il y a d'autres questions politiques qui sont derrière. On peut toujours se poser la question est ce que voilà, en fonction de nos finances, est ce qu'il n'y aurait pas moyen de diminuer évidemment ce nombre de TP? Mais évidemment, c'est à vous, en tant que collègue, à pouvoir décider ça, parce que vous avez évidemment décidé ce nombre de TP, sûrement en fonction des besoins que vous avez dans vos cabinets. Donc évidemment, vous nous répondrez pourquoi autant de équivalents temps plein? Donc ça, c'est la première question. J'ai aussi une petite question parce que vous vous souvenez, l'ancienne législature, j'avais toujours un voisin qui était assis à côté de moi, qui était très.

Critique.

Qui fait partie maintenant, la majorité, qui disait Madame la bourgmestre, c'est scandaleux, Vous avez dans votre cabinet quatorze équivalents temps plein. Voilà. Heureusement qu'il y a des PV, On peut aller les voir là dedans. C'est ça la démocratie, monsieur. Et donc je voudrais simplement. Voilà, je voudrais poser cette question par rapport à l'ancienne législature, quelle est la différence? Parce qu'évidemment on en parle de cette rupture. Ça revient assez régulièrement Maintenant, si, évidemment, je prends la logique quatorze ETP dans votre cabinet, l'ancienne législature plus sept machins. Donc, si on arrive à 25 maintenant, on arrive à quatorze. Évidemment qu'il y a une rupture. Mais évidemment, je n'ai pas les chiffres de l'ancienne législature. Est ce que ce sera moyen Et si c'est possible de nous le dire? Alors, je vois aussi que, euh, il y a une. Donc c'est marqué que la bourgmestre peut pas doit peu disposer d'un véhicule de fonction. Donc cette question là, évidemment, ça s'est posé aussi, je sais, dans d'autres communes. Moi, évidemment, je ne connais pas madame la Bourgmestre, vos, vos, vos besoins, mais effectivement, vu les finances, un peu compliqué. Donc je posais juste. Je voudrais savoir est ce que cette véhicule peut être partagé avec d'autres membres des autres échevins, enfin des membres du collège? Et est ce que voilà, c'est quelque chose? Qu'est ce qui justifie d'avoir ce véhicule de fonction? Voilà, je sais que dans d'autres communes, ils ont laissé tomber à la fin des contrats de leasing ou ils ont dit simplement un véhicule pour l'ensemble des échevins. Voilà, c'est avoir un tout petit peu. Et après je sais que des tous les conseillers communaux, nous possédons tous un abonnement STIB pour six ans gratuitement, Donc je sais pas si est ce qu'à un moment donné je sais que des petits, des petits, si on peut faire quelques économies, c'est toujours mieux. Et aussi ma question est de savoir aussi pour tout ce qui est le chef et secrétaire de cabinet, il y a quand même une allocation annuelle brute de 6 120 €, tout en sachant que c'est quand même des fonctions avec un niveau à sept qui sont relativement bien élevés. Qu'est ce qui justifie? Et donc je peux pas dire que je suis contre, mais j'aimerais juste comprendre

ce qui justifie ce montant et ce qui est inclus dans cette allocation brute annuelle. Merci beaucoup.

Merci. Vous étiez.

Presque.

À temps. Je passe la parole à Monsieur Olivier, mais je suis tout à vous.

Merci, Monsieur le Président. Est ce don de soi? J'ai une première question au sujet du cabinet de la bourgmestre, je pense. D'abord, je voudrais féliciter par rapport à ce règlement, je pense qu'il devait apparaître. Il devait être écrit et c'est important de le faire. Je pense que je peux donner un bon point à ce niveau là, mais le contenu n'est pas toujours très opportun par contre. La première question va à la bourgmestre, c'est de savoir est ce qu'aujourd'hui, au jour d'aujourd'hui, avoir un chauffeur et une voiture est encore anachronique? Non, je pense anachronique par rapport au temps que l'on connaît et je pense qu'on peut franchement s'en passer au jour d'aujourd'hui. Il faut savoir que lorsque Françoise était bourgmestre ces dernières années en tant que bourgmestre, elle n'a pas utilisé de voiture pour ses propres services et donc de chauffeur. Donc voilà, je pense qu'on peut prendre exemple là dessus. On peut tout à fait s'en passer. Je demande que vous fassiez cette réflexion qui est importante en terme d'économie de budget. La seconde question est beaucoup plus délicate, c'est que lorsque j'ai vu que le premier échevin des communistes PTB, Mr Dirk De Block, allait s'adjuger deux équivalents temps plein, je me suis étonné parce que j'ai été échevin du logement et j'ai fait plein d'autres compétences et je peux comparer l'échevin du Logement. Signe des constats d'insalubrité, d'inoccupation, signe des attributions de commissions, de commissions, d'attribution de logements. Ici, vous allez également gérer la partie technique des logements. Je l'ai vu, je l'ai entendu, mais ça ne représente pas deux équivalents temps plein dans un cabinet. Trois En fait, si on prend votre fonction également, je m'étonne parce que c'est une fonction, alors elle est d'importance. Mais dans la catégorisation des compétences d'une commune, le logement apparaît en deuxième ou troisième position en termes d'importance, en termes d'importance, de charge de travail et de budget à gérer. Bien sûr, il faut capter du subside, il faut capter ce genre de choses. Mais ces éléments là, ces missions là, sont dévolues à d'autres services développement urbain pour les captation des subsides et les productions de logements, les dépôts de permis également, l'urbanisme par rapport aux projets en tant que tel. Le logement n'a pas toutes ces toutes ces missions. Et donc vous apparaissez avec un cabinet qui est qui est gonflé. Il faut savoir qu'en 2023, il y avait 16 000 € de subsides qui étaient encore prévus à donner aux associations qui étaient actives dans le monde du logement. En 2024, on a supprimé, je pense, la totalité des subsides parce qu'il y avait, il y avait de problèmes, des problèmes de budget. Imaginons que ces 16 000 € reviennent en 2025 dans votre compte. Dans votre escarcelle, ça fait 25 € de gestion de subside par personne par jour. Si vous êtes à trois dans votre cabinet, je trouve que vous demandez beaucoup de moyens par rapport à votre échevin. Si on prend 40 zéro zéro 0 € de moyenne de TP, ça fait 80 zéro zéro 0 € par an. Ça fait presque un demi million d'euros en six ans, un demi million d'euros en six ans pour les masses salariales, c'est énorme par rapport à un cabinet si petit. Moi, j'ai travaillé entre 2012 et 2018 avec l'échevine de l'Urbanisme, de la propreté, de la mobilité et de l'informatique. Avec un seul, un seul collaborateur, Ça trimait a fond, c'est vrai, mais c'est au prix de respecter une certaine orthodoxie budgétaire. Ici, ça ne l'est pas du tout et je suis étonné. Je suis vraiment étonné quand j'ai lu cette proposition dans ce règlement. Je vous remercie.

Merci. Je donne la parole à Monsieur Mohamed à Dachau.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne vous vois pas, donc je vais m'adresser aux poteaux en espérant que vous compreniez ce que j'ai à dire.

Donc nous allons trouver une solution pour enlever ce poteau.

Oui.

On va le déplacer la prochaine fois.

Je rejoins mes collègues par rapport à l'article six concernant la composition du cabinet du premier échevin et concernant les allocations allouées au chef de cabinet et aux secrétaires de cabinet. J'aimerais donc savoir si c'est réellement nécessaire et au vu de l'état de notre commune, est ce une bonne chose. Parce que, comme vous nous l'avez rappelé à plusieurs reprises durant ce conseil, l'état des finances de notre commune n'est pas vraiment au top. Aussi, une dernière petite chose par rapport à l'article seize on nous présente eu le salaire des différents membres de personnel du cabinet, mais moi je ne vois pas de chiffres, je vois simplement des échelles et j'aimerais savoir si c'était possible de nous faire parvenir les montants correspondants à ces échelles indexées et si possible en euros. Je vous remercie.

Merci monsieur. Je donne la parole à Monsieur Mohamed Siad.

Donc.

Merci Monsieur le Président. J'ai deux questions. Le premier, c'est est il possible d'obtenir le chiffre total des salaires brut de l'ensemble des employés travaillant dans tous les cabinets? Le deuxième, c'est Je rappelle qu'au sein du programme de PTB électoral du PTB, il est question de réduire les hauts salaires à mi salaire. Cependant, dans ce contexte où la commune fait face à une crise, à des problèmes financiers importants, comment expliquer que, pour la première fois, le premier échevin issu du PTB demande deux collaborateurs à la place d'un collaborateur comme les autres échevins? J'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet. Merci.

Mr Rachid Bensalah. À vous la parole.

Monsieur le Président. Eh bien, je suis fort étonné car on parle d'un règlement qui a participé à plusieurs législatures et notamment la précédente. Alors en toute transparence. Très honnêtement, un règlement n'est pas fait pour être changé tous les jours, il faut une base stable, une base solide qui permet in fine d'avoir un cadre logique pour une commune comme la nôtre. Si vous souhaitez de manière systématique à chaque législature, changer le tout à la sauce et aux couleurs des uns et des autres. Nous sommes dans une drôle de démocratie. Si vous aviez à l'époque émis ces préoccupations au devant de la scène, vous auriez pu les modifier. D'où la raison. D'où la raison pour laquelle je suis extrêmement étonné d'entendre aujourd'hui la volonté de tout changer sous prétexte que vous n'êtes plus aux manettes. Une base légale Code de la route. À tous les niveaux. Toutes les bases légales légaux nécessitent une stabilité et si on s'amuse à les modifier à la guise de certains, on ne s'en sortira plus. On comprend mes préoccupations, mais aujourd'hui, je suis étonné de vous entendre et de vous entendre en parler. Je vous remercie.

Monsieur Jamal.

Oui, merci, Monsieur le Président. Ce qui m'étonne énormément dans ce dans ce règlement cadre par rapport aux collaborateurs, c'est Vous savez, l'intérêt, c'est d'avoir

une vraie perspective. Et la perspective, c'est le. C'est ce que nous dit le personnel de base et le personnel de base. Je ne vous apprend rien. Nous sommes dans une commune qui est en très grande souffrance. La plupart, la plupart des services sont en très très grosse difficulté, notamment en raison d'un Un renouvellement en mode mineur du personnel. Et donc oui, j'estime que c'est un peu incongru et déplacé que d'envisager que deux collaborateurs accompagnent le premier échevin. Je trouve également incongru et déplacé que, alors qu'on a un abonnement de la STIB d'ailleurs qui est fourni par la Région, je trouve complètement incongru et déplacé que d'avoir encore aujourd'hui un chauffeur alors que les transports en commun fonctionnent extrêmement bien. Donc voilà, j'ai le sentiment que vous donnez un signal très inquiétant, très interpellant. Et bien évidemment, demain vous aurez les syndicats qui vous demanderont, et ils ont raison d'ailleurs d'avoir plus de moyens pour des missions de base. La différence entre le politique et les services classiques, c'est qu'on est vraiment sur un travail de base la propreté, la prévention, les réparations. On parlait d'une école taleur encore et vous verrez que nos installations sont plus que brinquebalante et donc c'est complètement insensé dans une logique de rupture d'envisager plus de moyens pour le up alors que le bottom up va extrêmement mal. L'indicateur est très mauvais. Je vous remercie.

Merci Monsieur. La parole est à Monsieur.

Monsieur le Président. J'ai hésité avant d'intervenir, mais comme il y a des personnes extrêmement brillantes ici qui m'ont cité indirectement en avançant des chiffres totalement erroné. Alors je ne sais pas si cette personne a un problème de mémoire, ça peut arriver ou si réellement elle verse dans ce que moi j'appelle du populisme et du simplisme. Alors il est vrai que j'ai été critique sous l'ancienne législature, mais je n'ai jamais les chiffres que vous avez annoncé, cher Monsieur. Je pense qu'aujourd'hui, et c'est ça, ça va être rappelé, je pense, dans les réponses à ce qui vous est présenté aujourd'hui fait partie d'un cadre légal qui a été défini par le gouvernement, par la tutelle. Et donc ceci a été encadré. Et les besoins d'un collège, ceux qui ont été dans un collège, moi j'y ai participé. On a besoin de collaborateurs, c'est indispensable. Je pense remettre en question les collaborateurs des échevins. Ça m'étonne alors que ceux qui aujourd'hui critiqués, en ont bénéficié, c'est un besoin extrêmement important pour pouvoir faire un travail optimal et de qualité quand on est sérieux, évidemment, ce qui n'a pas été le cas de tous les échevins de l'ancienne législature, je ne citerai pas de noms, mais remettre en question certains principes de fonctionnement d'un collège de cette manière, alors que je pense qu'il y a de notre part de la part de cette majorité et j'y ai contribué, un souci de transparence. Vous mettez en place, on peut faire des grimaces, c'est la réalité. Et comparer à ce qu'on a connu dans le passé. J'ai entendu que la précédente précédente précédent bourgmestre n'avait pas de chauffeur. C'est totalement faux. Madame avait un chauffeur. C'est vrai qu'il est tombé malade. Il est tombé malade pour des raisons qu'on connaît et donc à un moment donné, plus de chauffeur, elle a dû se véhiculer elle même. Je ne veux pas parler de l'ancienne bourgmestre. Je le dis parce que ça a été évoqué par certains. Donc, ce que je demande ici, simplement, c'est, même si on a flirté avec ça sous l'ancienne législature, de ne pas verser dans le simplisme et dans le populisme pour essayer de mousser, de se faire mousser. Je pense qu'aujourd'hui ce collège a un souci d'être en phase avec les attentes de la population. Pour être efficace, pour pouvoir servir au mieux la population, faire en sorte que la commune fonctionne au mieux. On a besoin de collaborateurs. Alors n'en déplaise à certains, cela a été dit par des chiffres plus sensés tout à l'heure, on a comparé par rapport aux autres communes. D'abord, il y en a moins que sous l'ancienne législature, Primo et secundo, ils correspondent à un besoin réel par rapport aux responsabilités. Alors, Monsieur les échevins, vous avez parlé de la politique du logement. Je vous rappelle que le premier échevin est aussi président du logement molenbeekoïse et qu'il y a un

plan, un plan sérieux, ambitieux de réforme de la politique du logement à Molenbeek. Je suis désolé pour pouvoir le mener à bien des choses que vous n'avez pas fait sous l'ancienne législature. Il a besoin d'un encadrement de personnel.

MR Le délai. Le temps est bien dépassé. Je vais donner la parole à madame la bourgmestre et puis je reviendrai vers madame Gloria qui s'est réinscrit.

Merci. Il faut bien comprendre ce qu'on ce qu'on fait. Ce soir, pour la première fois, on a un exercice de transparence et je remercie l'ordonnance qui nous demande cela. Je pense que c'est très clair. Il y a une série d'inexactitudes qui ont été dites. Les primes étaient déjà existantes et ce n'est évidemment pas mon cabinet qui les a inventé. C'est la pratique courante dans tous les cabinets. Et pourquoi? Je vais l'expliquer. C'est très simple. Il y a des membres des cabinets qui sont. Appelable et appelé tout le temps. C'est vraiment pas du tout la même chose d'être fonctionnaire d'une administration que d'être dans un cabinet politique et a fortiori celui de la bourgmestre de Molenbeek. Et donc ces personnes sont dévouées corps et âme pour la commune et sont parfois présentes le samedi et le dimanche. La nuit, ce ne sont pas des horaires classiques et donc c'est ça que représente la prime. La prime représente la nécessité qu'il y a eu à quitter un certain confort pour avoir ce type de dévouement et d'horaires. C'est cela qu'elle représente. C'est également la raison pour laquelle les niveaux plus faibles, qui ne gagnent vraiment pas bien leur vie, peuvent avoir droit à des heures supplémentaires. Pas les niveaux élevés, mais les niveaux plus faibles, parce que eux, lorsqu'ils font des heures supplémentaires, et bien on les comptabilise et on peut les les offrir. Alors pourquoi c'est différent effectivement des ouvriers dans l'administration? Parce qu'on ne sait pas les remplacer et on ne sait pas s'en passer. Et donc chez moi, la personne qui a des heures supplémentaires payées, c'est une personne qui ne peut pas prendre congé quand elle le souhaite, qui est complètement bloquée dans l'horaire et dans et dans et dans sa vie personnelle, quelque part par son dévouement à ce travail avec un salaire qui est très faible. Et donc je vais dire pour cette personne, la seule question valide c'est celle de Monsieur sur comment est ce qu'il peut tenir et comment est ce qu'on veille à sa santé. Et donc, heureusement, ça se passe bien et heureusement. Mon cabinet est assez stable en fait, mais c'est effectivement très difficile. Voilà. Alors ça c'était les questions plus je vais dire sur les sous en plus, on va dire ça comme ça. Alors, une chose extrêmement importante à comprendre, vraiment, et je l'ai dit, mais peut être pas assez, pas de manière assez précise. Vous savez, on a un cadre dans l'administration, à bien des endroits, il n'est pas rempli. On a un cadre à la police, à tous les endroits, il n'est pas rempli. On va avoir un cadre, des cabinets qui ne va pas être rempli parce que simplement l'exercice qu'on a fait. Et c'est pour ça qu'on est repartis de plusieurs règlements, de plusieurs villes semblables, c'est de se dire justement, qu'est ce qu'il faudrait pour notre commune pour que ce soit vraiment l'idéal, comme on l'a fait pour la police et vous avez validé pour ceux qui sont au conseil de police et comme on l'a fait pour notre personnel communal, et vous avez validé pour ceux qui étaient dans notre conseil communal. C'est la démarche logique et saine. Et par contre les engagements et les comptes à rendre, ça vient au moment du budget et donc au moment du budget. On pourra revoir les cadres et discuter de ce qui est rempli et de ce qui ne l'est pas. Et M. Par rapport à votre question, il faut lire la ligne budgétaire des cabinets dans le budget. C'est très simple en fait. Et là, vous allez pouvoir voir que, effectivement, il y avait d'ailleurs eu des questions écrites là dessus précédente législature, on avait des dépenses totales, la législature passée, qui était inférieure pour le personnel politique aux dépenses de la législature d'avant. Et je pense qu'ici ça va être la même, le même scénario. Et je vais vous expliquer pourquoi. Par exemple, en prenant l'exemple de mon cabinet, il y a un an, j'avais six équivalents temps plein dans mon cabinet. Début de la législature, j'en avais sept il y a un an, j'en avais six. Aujourd'hui, ça fait ça fait un an que je travaille avec cinq. On a écrit sept, on a écrit sept. Parce que, en vérité,

c'est ce qu'il faudrait, mais ce n'est pas du tout sûr qu'on les aura et on viendra vers vous avec le budget 2025. Je pense que je vais rester à cinq, vous comprenez? Et donc la logique de créer un règlement, comme l'a dit M. Bensalah, et je le remercie, ce n'est pas de revenir toutes les semaines en fonction des lignes budgétaires pour changer ce qu'on prévoit, c'est de se dire voilà ce qu'il nous faudrait. Et évidemment, notre premier échevin s'exprimera aussi. Et bien sûr, et je remercie M. Qui l'a bien expliqué. Bien sûr que quand on fait du logement une priorité et qu'on veut une politique active en logements, théoriquement, on a besoin d'un peu plus de soutien. Parce que vous savez, le travail politique, ce n'est pas juste être assis dans son bureau et attendre et encaisser un salaire. C'est du boulot en fait. Et je vais revenir sur la question qu'on a posée sur le véhicule de fonction. Je suis vraiment désolé, je ne veux pas du tout rire, mais moi je ne sais pas ramener mes signataires. Aucun jour de la semaine et encore moins le week end. On parle même pas des jours de vacances en bus, ça existe pas en fait. Et je sais pas non plus aller partout dans la ville dans la même journée en bus. En fait, c'est pas un luxe que je peux avoir. Et donc oui, on a une voiture et on a une voiture dans laquelle on peut être jusqu'à quatre grands avec des dossiers. Et je peux vous dire que c'est très souvent le cas. On est très souvent quatre grands avec tes dossiers et c'est normal. C'est ce dont j'ai besoin pour défendre Molenbeek. C'est pas un privilège, c'est juste normal. Je saurais pas défendre Molenbeek comme je le fais si je pouvais pas avoir ça. Et je vais vous donner un exemple. La personne qui me conduit le plus régulièrement a été absente pendant trois semaines, Mais je suis même morte Et il y a des fois je suis même pas rentrée chez moi. Parce que je sais pas, parce que je sais plus conduire, je sais pas faire ce boulot sans avoir de l'aide par rapport à ça. Le nombre de coups de fil que je passe, le nombre de dossiers que je règle dans l'auto. Mais je sais pas, vous réalisez pas en fait. Donc non, je suis désolée, je sais pas aller à vélo, même si j'aime le vélo, je sais pas aller à pied, même si j'aime aller à pied et je sais pas aller toujours en transports en commun. Donc M. Moi quand je vais en transport en commun, vu que j'ai la voiture qui est payée par la commune, j'ai pas failli payer d'abonnement. Je vais très souvent en transports en commun, j'en parle pas à tout le monde en disant j'ai payé mes tickets de bus, c'est juste normal. En fait, j'ai l'avantage de la voiture, mais je prends très souvent le transport en commun, la plupart du temps le métro pour aller aux quatre coins de la ville. Mais ça c'est quand je peux me le permettre. Et c'est pas quand j'ai des masses de dossiers, c'est pas quand j'ai du travail en retard et que je dois me dépêcher, ça c'est pas possible. Bon voilà, je suis désolé si vous me demandez de faire ce job correctement. Et ça va être encore pire cette législature, parce qu'on va devoir se battre encore plus si vous me demandez de faire ce job correctement, je suis désolé et je vais dire vous demandez à n'importe qui de faire ce job correctement. Je le défi de le faire avec moins de cinq collaborateurs et sans voiture. Bonne chance les amis! Good luck! Je vais dire que c'est juste inimaginable. Mais bon voilà, je vais arrêter là parce que c'est c'est pas utile d'aller plus loin. Alors, quels sont les barèmes? Ce sont les barèmes de l'administration, Ce sont les barèmes de l'administration. Ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'on est coincé par les diplômes. Donc quelqu'un qui a un niveau de diplomation du CS, et ben il va être niveau. C'est quelqu'un qui a un master, il va être niveau Ah, sauf s'il accepte d'être engagé. Pour moi c'est juste les barèmes de l'administration. Donc il n'y a pas de mystère, il n'y a pas de grand complot, il n'y a pas de choses cachées, c'est les barèmes de l'administration. Et ici, en toute transparence, oui, on dit que dans un cabinet, il peut y avoir deux primes, comme ça a toujours été le cas dans cette commune. Je pense même que par le passé, il y a pu y avoir plus de primes. Mais en tout cas, je sais qu'avec madame X et la législature passée, donc les deux dernières législatures, il y avait deux primes dans le cabinet. Voilà ce qui est complètement classique parce que, je vous dis, ce sont les gens qui sont là le plus souvent et qui sont appelable tout le temps et qui ont des horaires de fou parce qu'ils travaillent aussi le week end en fait, et bien souvent chez eux. Alors je remercie M. D'avoir fait la comparaison avec les autres communes. On voit bien qu'on

est dans le même type de démarche. Clairement, c'est évident. On n'est pas dans quelque chose de fou, on est dans quelque chose de logique. Euh la question de madame Garcia Fernandez sur le A7. Donc oui, tout à fait. Et donc, par rapport à cette question qui était assez. Euh, comment? Crucial chez nous. J'ai tenu à relire l'ordonnance et les travaux parlementaires et je vais lire ce que Monsieur Clerfayt a répondu dans les débats qui me semblent assez clairs. Le but est en fait de limiter les détachements. C'est pour que l'administration ne soit pas désorganisée par le fait de soustraire des gens qui sont dans des fonctions de direction et qu'il est très compliqué de remplacer pour un délai court. Et donc je pense que ma chef de cabinet étant dans cette fonction depuis très longtemps et étant remplacé par ailleurs, mais à part quelqu'un d'un grade inférieur et continuant de prodiguer ses soins, j'allais dire c'est quasiment ça à ce service. Par ailleurs, atteignant la pension dans trois ans ne rentre pas dans ce problème parce qu'on voit bien qu'on ne déstabilise pas l'administration en la laissant là. Et on voit bien qu'il ne s'agit pas d'un temps très court. Il s'agirait d'un temps très court si elle devait retourner. Mais il ne s'agit pas d'un temps très court quand elle poursuit. Donc là, voilà, c'est une interprétation sur base de ce qui figure dans les textes et dans les débats parlementaires. Je pense que c'est correct. Alors, il me reste. Alors, il me reste pas. Oui, plus de moyens pour le UP. Alors c'est très joliment dit. Vraiment très joliment dit. S'il n'y a aucun moyen pour le up, il n'y a rien qui se passe en bottom. Ça n'existe pas en fait. Et on ne sait pas prendre les bonnes réformes du tout si on n'a pas de politiciens. Donc c'est l'anarchie. Donc moi, là, je renvoie vraiment à la critique de populisme. Nous sommes là pour enrichir, stabiliser, consolider cette administration et ses procédures. C'est la raison pour laquelle nous avons créé la mission de contrôle interne que va exercer Monsieur Janet. Nous allons avoir fort à faire avec peu d'argent dans cette législature, nous le savons, et donc nous avons besoin d'augmenter la qualité des processus. Augmenter la qualité des processus ne va pas se faire d'un coup de cuillère à pot avec des équipes surmenés, ça ne va pas marcher. Donc il faut effectivement un investissement aussi au niveau politique pour pouvoir accompagner des changements qui seront profonds, je pense durant cette législature, tant au logement que effectivement en administration publique. Alors, je pense que j'ai terminé et je passe la parole au second échevin. Voilà. Euh oui, pardon, c'est parce que vous avez tout à fait raison. C'est juste je dois m'habituer. Mais c'est ce qu'on avait convenu, c'est que nous étions deux. Et si vous avez suivi. Le président, il l'avait d'ailleurs dit Voilà.

Il n'y a pas. Voilà donc, Monsieur De Block.

Merci.

Monsieur le Président. J'adore que les gens se soucient de la rupture. Je vais expliquer pourquoi La rupture. Voilà, on va y travailler sérieusement. La première chose, c'est que ce règlement permet une transparence. C'est déjà une première rupture. Donc fini avec des collaborateurs cachés importants. Je ne voudrais pas rentrer dans les détails, mais il y a une transparence Maintenant, tout le monde peut comparer et critiquer et même proposer des alternatives parce que c'est clair et transparent. La deuxième chose, c'est que je veux revenir à cela. Ce sera un règlement pour les années à venir, j'espère, pour les majorités à venir. Donc dans ce sens là, c'est pas garanti que de toute façon tout sera utilisé. Mais je veux quand même dire pourquoi je veux mener une politique ambitieuse en tant que premier échevin au niveau du logement et que oui, quand le logement est effectivement la deuxième ou troisième place dans les priorités, alors il ne faut pas. Mais chez nous, c'est pour l'instant pas notre ambition de laisser ça. Une deuxième ou troisième place. D'abord, on a choisi de réunir sous un échevin toutes les institutions au niveau du logement, sur toute la commune. Donc, évidemment, les logements communaux et d'ailleurs avec une extension, parce que l'ambition est qu'on intègre le plus possible les services techniques qui touchent les

logements communaux dans les logements sociaux, le logement molenbeekois, je pense que vous y étiez pas responsable pour cela. Et là donc un engagement rupture, en tout cas comme moi comme échevin, c'est que les fonctions qui découle de mon échevine, dont la présidence. Je ne serais pas payé comme président du logement molenbeekois, comme c'est le cas aujourd'hui où ils sont payés. Donc, en fait, c'est une économie au logement molenbeekois. Et je vais vous dire même plus, le mi temps collaborateur au logement molenbeekois qui aide en fait le président, il va pouvoir retourner servir le service du logement molenbeekois. Ce sera la réalité. Alors finalement, évidemment, il y a le maïs. Cellule d'habitat avec des. Je vais expliquer un peu plus d'ambition. Et les logements temporaires, les nouvelles politiques qu'on veut mettre en place. Vous comprenez la situation aujourd'hui des services? Beaucoup de services souffrent avec une charge énorme de travail avec du retard, malgré le fait qu'il boulotte dur. Donc aujourd'hui, voilà, ce n'est pas un secret. Au niveau logements communaux, on a des retards au niveau des décomptes, certains pour certaines maisons cinq années. Donc je pense que aujourd'hui faire développer des nouvelles politiques, je ne vais pas en premier lieu demander ça aux services actuels dans l'état actuel, mais ça ne veut pas dire qu'on ne va pas se priver. On ne va pas se priver de ces nouvelles politiques, on va les préparer et ça, c'est le collaborateur. Et je vais en citer quelques uns, quelques unes. D'abord, je pense que c'est nouveau. Voilà qu'on se dit un tiers de logements sociaux abordables dans tous les grands projets. Se battre et réaliser cela, ce sera nouveau. Ce sera vraiment un travail de titan. On va le faire avec notre échevine de l'urbanisme, Josiane Osty. Automatiser la prime logement en collaboration avec les finances, c'était en fait un monstre du Loch Ness presque Ridicule. La législature passée. Parce que chaque fois, quand il fallait voter ce truc, on n'avait plus le temps de le faire. On va le faire, on va y investir. Évidemment. Malheureusement, vu que le travail préparatoire préparatoire n'a pas été fait, on va pouvoir encore une fois pas le faire pour février. Ça, c'est la réalité. Mais on se donne cette ambition et on veut qu'il y ait des collaborateurs qui préparent ce travail avec les services compétents. On va augmenter les ambitions et ça, c'est nouveau pour aider et soutenir les locataires à obtenir leurs droits au niveau privé, dans le marché privé, leur aider à utiliser tous les outils que la loi leur permet pour baisser le loyer, pour pouvoir aller en litige contre des loyers abusifs abusifs. C'est quelque chose qu'aujourd'hui la commune ne faisait pas. Donc c'est une nouvelle ambition, une nouvelle politique. Alors finalement, je voudrais par exemple dire que la rénovation des logements du bâti à Molenbeek est un chantier gigantesque mais gigantesque. Développer des techniques, des premières expériences de rénovation collective, des pâtés de maisons dans le privé, ça va nécessiter beaucoup d'investissements, beaucoup de nouvelles politiques. Donc franchement. Évidemment, deuxième et troisième place comme priorité, à l'aise, tranquille. Non, ce sera pas le cas chez cette majorité, dans cette majorité. Et donc on va s'investir, on va travailler dur. Et franchement, ces échevins, je ne sais pas si vous avez des retours, j'espère que oui, des services, vos anciens services. Et je pense que la plupart vont dire ce seront des échevins qui seront sur place avec le personnel, qui vont écouter, qui ne vont pas faire des grandes théories. Ils vont résoudre très concrètement, les soucis seront avec le service, avec le service, avec le personnel, là pour résoudre et n'ont pas peur de mouiller nos mains, mettre nos mains dans le cambouis. Voilà, je pense que j'espère que c'est le retour qui vous donne déjà maintenant. Je vous remercie.

Merci Mr. De Block, Si je peux demander aux techniciens juste de rétablir l'écran derrière moi s'il vous plaît Les techniciens Merci.

Ah oui, d'accord.

Désolé. Voilà le chemin de l'informatique. Merci. Voilà, donc.

La reconversion est assurée.

Alors c'est. Ma mémoire est bonne. C'est madame Garcia qui avait donc, je pense, la première réplique Mais ici je vois un monsieur, donc. Mais c'est pas grave. Enfin, c'est pas grave pour vous deux, monsieur. Alors dans ce cas là, qui aura la parole? Après, s'il vous plaît.

Laissez moi ok? Merci. Merci Monsieur le Président. Voilà, c'est.

Moi.

Alors, c'est madame Garcia qui est la parole.

D'abord, je tiens Garcia Fernandez, s'il vous plaît, J'insiste, monsieur le Président.

Madame Garcia Fernandez.

Gloria Merci, j'apprécie. Alors, je remercie Madame la Bourgmestre et Monsieur De Block pour leur réponse. Je ne suis pas convaincue par toutes les réponses, surtout par celle de Monsieur De Block. Mais bon, qui vivra verra, nous verrons. Je n'ai jamais dit que cette collaborateur, pour madame la bourgmestre, c'était trop. Le tout est de savoir le grade de ses collaborateurs parce qu'il faut avoir une enveloppe globale pour pouvoir se prononcer. Je n'ai pas, je n'ai pas. J'ai pas gardé en mémoire, mais comme vous l'avez dit, je n'ai pas en mémoire madame, mais comme vous l'avez dit, on verra lors des exercices budgétaire. Par contre, je trouve extrêmement désagréable d'être taxé de populiste à chaque fois qu'on ose poser des questions. Le premier intervenant, suite à une salve de nos questions, nous a répondu que, en fait, il fallait changer quand on était dans la majorité. Mais on allait changer quoi? Puisque ce règlement, comme l'a dit ce règlement cadre, comme l'a dit mon collègue M. Aimé, a le mérite d'exister maintenant. Et ça, je vous l'accorde, c'est un. C'est une source de transparence. Mais venir nous dire qu'on avait qu'à changer avant alors qu'il n'y avait pas de règlement, là, il faut revoir sa copie et ensuite être taxé à trois reprises de populiste. Je veux dire, mais vous attendez quoi alors? Des conseillers communaux? Qu'est ce qu'on doit faire? Pardon, Le terme populiste a été utilisé trois fois, Non? Non. Mais deux autres personnes ici ont utilisé. Il faut revoir les images. Ou alors On a été traités de populistes. Ah voilà. Alors je trouve. Encore une fois, si vous permettez, je vais aller jusqu'au bout de mon propos que c'est extrêmement désagréable. Nous faisons notre travail de conseillers communaux, nous sommes dans l'opposition et nous sommes là pour vérifier le travail de la majorité et nous continuerons à le faire. Et ce n'est pas parce que nous posons des questions, ce n'est pas parce que nous allons voter contre certains de vos points. Ce n'est pas parce que nous ne serons pas d'accord que nous devons être taxés de populistes. Ça, c'est vraiment trop facile, vraiment. Et c'est extrêmement désagréable. Voilà, j'ai dit.

Merci, madame Garcia Fernandez. Gloria Je donne la parole à Monsieur Emery, sans mollo, s'il vous plaît.

Merci, Monsieur le Président. Alors, je vais noter ici. Voilà, je suis quelqu'un de sensé, pas populiste. Voilà, je vais vous expliquer pour quelles raisons.

Parce que je.

Suis. Quand j'ai intervenu, je crois que j'étais le seul a celui qui a fait le seul comparaison avec d'autres communes, avec le nombre d'habitants plus ou moins

équivalent à quelques milliers habitants près. Donc pour moi c'est un indicateur. Voilà, je pense qu'on ne peut pas me citer de populiste, je pense pour cette raison là. Et de toute façon, madame la Bourgmestre, dans vos interventions, vous avez bien dit que sur certaines choses, effectivement, c'était sensé. Ce que je viens de vous poser comme question. Alors comme je répéterai souvent, je suis assez constructif et avec une très bonne mémoire, Monsieur. Oh là là! Vous savez, ma mémoire ne fait jamais de mauvais mauvais tours. Alors non, non, non. Ça, par contre, on ne va pas le jouer longtemps. Vous n'allez pas me couper la parole comme dans l'ancien législature que vous faisiez souvent, monsieur le Président.

Si je peux me permettre. Effectivement, c'est.

Très.

Cher Monsieur. Merci de respecter la parole de votre collègue.

Merci, Monsieur le Président. J'aime bien que vous soyez là. C'est très bien. Donc, Monsieur. Monsieur Archambault. Vous m'avez dit que j'étais populiste parce que voilà, j'étais brillant. En commençant, vous avez dit ça, mais en même temps, ma mémoire me faisait de mauvais tours. Alors, je sais ce que vous avez dit. Et vous? Vous avez une technique? Vraiment? J'ai observé pendant six ans. Vous répétez toujours la même chose, mais c'est bien. C'est une bonne technique de communication. Vous aurez le temps pour intervenir après. Ce n'est pas à vous la parole, monsieur. Merci. Merci, Monsieur le Président. Alors, j'ai été sur le site de la Commune. La démocratie, c'est quand même quelque chose de bien. Donc on a les PV dans notre commune, sur le site directement. J'ai pris un des premiers 2022 le 28 septembre à la page onze, je cite. J'ouvre la parenthèse. Monsieur Al-Kanz intervient. Je vous rappelle Madame la bourgmestre. Je reprends évidemment le même ton que vous. Parce que vous comprenez que votre cabinet, aujourd'hui, coûte plus d'un million. Votre cabinet, aujourd'hui, coûte plus d'un million d'euros. Vous avez plus de 10 % équivalents temps plein, alors que votre prédécesseur, madame Chapman, en avait six, avec des niveaux qui sont des niveaux à quatre et dix niveaux à sept. Il y a chez vous certains qui gagnent plus de 120 zéro zéro 0 € bruts par an de salaire qui est colossal. Et on se demande bien à quoi servent toutes ces personnes qui sont payées par le dernier des Molenbeekoïses aujourd'hui, alors qu'il y a des services qui crie famine? Donc je me demande comment vous avez tourné votre veste. Donc peut être qu'en passant du côté de la majorité. Parce qu'en fait ce que vous dites, que vous dites que j'exagère.

Mais.

Ce que vous avez dit et maintenant vous dites le contraire. Donc voilà, j'aimerais bien que vous m'expliquiez quand même comment vous avez fait. Excusez moi, j'ai pas eu le temps de parole. Je me dépêche. Alors, véhicule de fonction, Je vous ai posé la question effectivement par rapport à l'utilité. Donc ça effectivement je peux comprendre. Mais aussi ma question est de savoir est ce que d'autres échevins pouvaient s'en servir quand vous en avez pas besoin? Donc voilà.

Ok.

Et j'avais posé aussi la question pour que ce soit clair par rapport le nombre des TP de l'ancien législature par rapport à des cabinets. Donc je n'ai pas eu la réponse et je remercie à M. Deux Bloc pour vos explications entre comment vous comptez améliorer l'état des logements molenbeekoïses qui est nécessaire. Mais pour ça, j'ai envie d'attendre aussi de pouvoir lire le dépôt des déclarations politiques communales des

PC et pour pouvoir connaître aussi les différents politiques que vous allez tous et toutes les échevins que vous allez mener pendant les prochaines années. Merci, J'ai été long.

Voilà donc merci Mr Emery Juste euh, désolé, mais si je dois à un moment donné je serai obligé de couper malheureusement parce que vous dépassez le temps de parole. Je suis vraiment désolé. Excusez moi. J'ai un problème direct, donc allez y.

Ce sont les vieux démons.

Qui.

Manquent.

On peut respecter.

Le.

Jeu, on peut respecter le.

Temps.

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Donc, chers amis, restons, restons. Restant courtois et respectueux. Il a été cité, mais s'il a été cité cinq ou six fois très rapidement, Si ça vous dérange pas.

Trop.

S'il vous plaît.

Très rapidement, Monsieur le Président, je réponds parce qu'il m'a cité. Mais en fait, dans sa réponse, il a montré effectivement qu'il s'était trompé. Il a parlé de quatorze collaborateurs. Ce que je n'ai jamais dit, c'est ce que j'ai contesté. Et donc il a, je dirais, corrigé son erreur en parlant de dix. Et effectivement, ce sont des propos que j'ai tenus. Et merci à la technologie qui garde en mémoire toutes nos interventions. Et tout simplement, vous démontrez que j'étais effectivement extrêmement actif sous l'ancienne législature. Je ne changerai pas d'un iota, évidemment, mais les chiffres que j'ai donnés, ce ne sont pas ceux que vous avez évoqués dans votre intervention, tout simplement. Et donc d'où la réflexion que j'ai faite soit c'était un problème de mémoire, soit un problème de populisme, tout simplement. Merci pour votre écoute.

Merci monsieur. Je donne la parole à M.

Jamal Excusez moi.

Il avait demandé.

La parole.

Avant.

M.

Désolé, je suis désolé, mais bon. Ici la technique. Voilà. Donc Alors je.

Vous donne la parole.

Non, non. Oui, tout à fait. Mais après ça, le clignotant s'est arrêté. Désolé mais je devrais. Pas de problème. Donc, Monsieur Wasabi. Vous avez la parole? Merci.

Monsieur le président.

Je vous.

Euh. J'ai pas reçu de réponse par rapport à l'évaluation que vous comptez mettre en place au niveau des collaborateurs. J'ai pas reçu de réponse par rapport comment gérer les heures supplémentaires, ce que vous allez faire? Mettre un quota au niveau des heures supplémentaires ou pas, ce que vous allez prendre en compte, leur équilibre travail de vie et le coût supplémentaire pour la commune. Maintenant, j'entends bien ce que Monsieur De Block dit.

Euh.

D'abord je voulais féliciter Monsieur De Block du fait que vous allez fonctionner comme président au logement et ne pas être payé. Je ne sais pas si légalement vous pouvez. J'imagine que oui, si vous êtes renseigné, j'imagine. C'est une première. Son échevin du Logement Et en même temps. Mais voilà, il y a. Il faut savoir qu'il faut quand même rappeler que le président du logement, ce n'est pas un salaire, c'est des jetons. C'est bien, c'est très bien. Et sincèrement, je le dis sincèrement, je félicite Monsieur pour ça. Mais d'un autre côté, en prenant un deuxième collaborateur, là c'est un salaire. Alors c'est bien de faire des économies au logement, mais en même temps mettre en difficulté la commune, il n'y a pas d'équilibre. Ça aussi, il faut en tenir compte. Mais j'entends vous avez une ligne politique et vous avez des grands projets au niveau du logement qui nécessitent, j'imagine. En tout cas, c'est ce que j'ai compris, qui nécessite un deuxième collaborateur pour le premier échevin. Et alors? D'où l'importance de mettre une évaluation non seulement sur les collaborateurs au niveau de leur performance, mais aussi au niveau de l'effectif. Je pense que c'est important et on peut par après en discuter. Pour répondre à M. Bensalah Rachid, par rapport au changement de règle, je tiens simplement. Je le dis sans attaque, je t'apprécie beaucoup, mais c'est vous qui changez les règles. Je veux dire de 2012 à 2018. Ahmed El Kanou était premier échevin. Il avait un seul collaborateur.

De.

2018 à 2024, Françoise 87, échevine. Elle avait un seul collaborateur. Là, justement, on entend j'entends les arguments, je ne suis pas contre, mais les règles, c'est pas nous qu'on échange, c'est c'est vous qui les changez. Et puis vous nous parlez de bases légales. C'est pour ça que j'ai insisté en disant est ce qu'il est marqué? On peut pas forcément doit. Et je pense qu'avec les difficultés que la commune subit en ce moment, il faudrait peut être se poser la question simplement ça. Ensuite, pour répondre aussi à Monsieur, je ne sais pas si j'étais visé au niveau du populiste ou pas. Peut être.

Peut être.

Mon parti. Pas moi personnellement. Moi, je ne vais pas. Je ne vais pas sortir. Mais je t'apprécie aussi. Je ne vais pas sortir les chiffres. C'est vrai. Tu n'as jamais dit quatorze, mais tu as parlé de l'armée mexicaine. Tu disais l'armée mexicaine. Alors

que Madame, madame la Bourgmestre avait cinq collaborateurs. Aujourd'hui, elle en a sept. C'est quoi ça? l'Armée colombienne, c'est l'Union soviétique.

Ben.

Oui, d'accord, d'accord.

Dix secondes.

En tout cas, moi je me souviens de ça.

Je me souviens de ça.

Euh.

Voilà, j'ai.

Plus rien à dire.

Merci. Euh Monsieur. Je donne la parole à Monsieur.

C'est sûr, C'est mon tour, Monsieur le Président.

Absolument.

Deux remarques, Monsieur le Président. La première, et je pense que c'est une remarque qui est partagée fort probablement par quelques uns de mes collègues. Je suis seul pour le moment dans mon groupe, mais voilà la température. On a parlé au démarrage de ce conseil communal de soucis de température. Je ne vous cache pas que j'ai extrêmement froid. Je reviens d'une grippe, peut être ceci expliquant cela, mais j'ai quand même dû mettre trois épaisseurs pour avoir un minimum de température correcte. Donc j'invite le collège à préserver ces conseillers communaux si vous voulez que le cerveau fonctionne correctement. Ça c'était la première remarque et la deuxième pour revenir au sujet. Donc un sujet d'un règlement qui est extrêmement positif. Règlement sur les collaborateurs. Je vous le dis, moi j'ai toujours, je suis toujours un petit peu gêné. Il y a les grands slogans et puis derrière les slogans, je vois qu'il y a des il y a des pratiques, il y a des pratiques qui perdurent. Je suis surtout gêné à l'endroit du personnel de Mouvement qui réclame, revendique avec beaucoup de légitimité d'ailleurs, une toute petite augmentation pour la prime de fin d'année. Malheureusement, ce n'est pas dans le budget, ce n'est pas à l'ordre du jour. Par contre, là je vois qu'il y a des moyens et je trouve cela extrêmement gênant. Je vous remercie.

Merci Monsieur. La parole à Monsieur Mohamed Chad.

Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Président. Moi, je vais aussi parler aussi de logement. Comment le 1^{er} juin, il a marqué qu'il a réussi à trouver des logements. J'ai entendu Vous voulez? Vous avez deux logements de plus aussi, car on entend qu'il n'y a pas de logement à la commune. Logement social, logements sociaux. et j'ai l'impression que nous sommes arrivés où il y a beaucoup de l'argent, que tout va bien, il n'y a pas de problème, il y a beaucoup de logements, il y a beaucoup de travail et il y a une liste d'attente de plus que dix zéro zéro zéro personnes qui attendent aussi des logements sociaux à Molenbeek. Il y a personne qui répond aussi sur ça. Et aussi, je demande aussi d'où va venir l'argent pour tout ça? Payer les collaborateurs, payer

les gens. Vraiment, on est dans une situation difficile. Et est ce qu'on va utiliser la phrase fameuse du PTB qu'on va taxer les riches? Merci.

Merci Mr la parole à Mr Olivier, mais.

J'entends que l'échevin du logement va consacrer une partie de son staff sur des missions logement molenbeekois au profit du président du logement molenbeekois. Donc, des collaborateurs de cabinet payés sur les fonds communaux vont travailler dans certains cas pour le président du logement molenbeekois. Je pense qu'il y a un problème. Il y a des. Ah non, non, c'est pas c'est pas comme ça. C'est peut être oui. Oui, c'est certain. Oui. A un moment donné, on ne peut pas consacrer des moyens pour une autre, consacrer des moyens venant de la commune vers une autre structure. Ou alors il faut conventionner. Je suppose que vous ne voulez pas conventionner vos cabinets avec le logement molenbeekois. Donc réfléchissez bien à ce que vous allez faire. La seconde chose, c'est que la seconde chose, c'est que le volume de travail est intimement lié au budget que vous disposez aujourd'hui. le logement n'a pas de budget propre parce que les budgets logement, c'est de la construction, du développement lié aux contrats de quartier et donc au développement urbain. Et c'est principalement ça également les travaux publics, enfin les ateliers ou les ceux qui vont s'occuper des entretien des logements. Je sais pas comment vous allez régler le périmètre de chacun je pense. Avec madame Reiss, c'est intimement lié. Vous pouvez avoir dix cabinets, si vous avez zéro budget, et bien vos cabinets vont juste rester assis à rien faire. Et ça, vous oubliez de le dire. Vous n'avez pas encore l'argent, vous avez déjà les deux cabinets, mais vous ne savez pas comment vous allez faire. Vous allez trouver plein d'argent, ils vont avoir du volume, du travail, mais voilà, on sait pas. Voilà. Donc je pense qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. D'abord, voyez votre volume de travail et ensuite vous engagez. Et pour terminer, j'entends que vous avez vous avancez comme justificatifs des. Des idées en fait qui ressortent d'une déclaration de politique générale. Elle est où votre déclaration commune? Elle est où? Vous avancez? Vous dites que 30 % des des. Si j'ai bien compris, des développements privés vont être consacrés à du logement social. Donc vous allez dire vous avez, vous allez dire que le promoteur, l'investisseur privé, il veut construire 500 mètres carrés, il devra prévoir 30 % de son, de son, de son projet pour des logements sociaux. Vous pensez que c'est Vous pensez que c'est légal comme position? Enfin, c'est un débat qui est beaucoup plus large, mais vous avancez des points de politique générale et on ne sait pas où se trouve la déclaration de votre majorité, Monsieur Olivier.

Malheureusement.

C'est très intéressant de la connaître. Je vais devoir ce genre de choses raccourcir.

Merci en tout cas pour votre intervention. Je donne la parole à Monsieur Mohamed Arabi.

Merci Monsieur le Président.

Je souhaite juste vous demander de reporter mon intervention, mon interpellation pour au prochain conseil communal concernant. Merci.

Merci. C'est noté. La parole est à Monsieur Mohamed.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je reviens sur les paroles de Monsieur le Premier échevin, Monsieur De Block qui dit qu'il ne percevra pas les jetons de présence du logement molenbeekois. J'aimerais donc savoir ce qu'il adviendra de ces

jetons. Est ce que l'argent sera reversé au logement molenbeekoïis? Est ce qu'il servira à financer le PTB? J'aimerais savoir. Je vous remercie.

Voilà donc, Monsieur Rachid, vous avez la parole.

Monsieur le Président. Moi qui pensais que la réponse du bourgmestre et du premier échevin à les rassurer, on parlait de transparence qui était pas forcément le cas lors de la précédente législature dans certains points. On a parlé d'un véhicule, un véhicule. J'espère que madame la bourgmestre vous a rassuré en disant qu'il était partagé. On a parlé de collaborateurs en disant qu'il y en avait sept alors qu'il y en avait cinq alors qu'il y en a cinq. Je pense qu'il y a tout un tas d'inexactitudes, pardonnez moi l'expression. Pardonnez moi, je suis très fatigué. Inexactitudes dans vos dans vos propos. Je pense qu'effectivement, si nous nous devons veiller à faire en sorte d'être très pointilleux quand il s'agit de vous répondre, j'espère que l'exercice se fera dans les meilleures conditions pour vous lors des prochaines interpellations et lors des six prochaines années. L'objectif ici présent, c'est de pouvoir vous démontrer d'une certaine manière et non pas Je sais, Monsieur, que vous vous attendez et que vous êtes. Je pense que toute l'opposition est dans ce cas là dans votre fin, quand il s'agit d'attendre la note de politique générale. Ne vous inquiétez pas, elle arrivera très bientôt. Vous allez avoir de belles surprises. Les citoyens molenbeekoïis vont avoir d'excellentes surprises également. L'idée de base, c'est pouvoir servir les citoyens et pas de se servir. Donc n'ayez crainte, notre volonté dans cette législature sera de manière claire et précises, de veiller à servir les Molenbeekoïis et non pas parce que c'est ce qui est sous entendu d'une certaine manière. D'aller dans l'autre sens. Voilà, je vous remercie.

Je donne la parole à Mr De Block.

Juste pour préciser concernant le logement molenbeekoïis. Les jetons resteront évidemment au logement molenbeekoïis. Ça c'est la première chose. Mais je pense que peut être en réponse de Vincent, le logement pour diriger cela aujourd'hui, c'était, je pense, un plein temps. Donc il y a un mi temps, je pense que Redouane va me tuer si je dis à mi temps parce que je pense qu'il a investi beaucoup plus de temps que ça. Et il y avait donc ce mi temps. Collaborateurs et collaboratrices, je ne sais pas exactement. Donc je pense que prendre le logement molenbeekoïis avec. Sans exagérer, je pense que ça vaut un plein temps. Après voilà, on va essayer de faire le boulot. Je suis vraiment chaud de vous présenter maintenant la déclaration, mais vous devriez attendre la le mois prochain.

Monsieur Olivier Marie.

Oui, je fais respecter la tradition. La salle a le dernier mot. On a hâte de voir cette note de politique générale parce que en effet, vu les rétroactives de novembre à aujourd'hui, ça se fait dans la douleur. On a l'impression que l'arrivée au pouvoir était l'objectif principal et que tout le reste ne comptait pas. C'est à dire que vous avez signé un acte de présentation de la bourgmestre alors même qu'une majorité n'était pas constituée, alors même que probablement les répartitions de compétences et de et les projets, le projet politique commun n'étaient pas définies. Et la première chose que vous avez faite, c'était d'installer la bourgmestre. Et après? Les idées, on ne les a pas vues. Donc normalement, on aurait dû voir cette déclaration de politique générale très vite lorsque vous avez été installée. Mais je vois qu'il n'y a pas eu de de programme de projet politique commun qui a sous tendu la signature de votre de votre accord. Et donc on a l'impression que vous vous êtes fait rouler dans la farine en signant un acte de présentation de la bourgmestre avec 22 personnes et grâce à une entourloupe, vous avez pu avoir un 23^e signataire. Mais c'est pas c'est pas comme ça qu'on fonde une

majorité pour six ans. Voilà, je voulais le préciser. On a hâte d'entendre effectivement tous les moyens qui vont sous tendre votre politique de logement en pièces sonnantes et trébuchantes.

Merci Monsieur Olivier, mais la parole à Monsieur Emery semble.

Ça, Ça va être court. Si je pose la question de si le véhicule de fonction peut être évidemment partagé, je pense que c'est une question de bon sens aussi. C'était pas forcément une grande critique Mr Bensalah, mais juste j'ai pas reçu une réponse et la réponse à ma question de combien de équivalents temps plein qu'il y avait pendant la législature de 2018 à 2024 dans au sein d'une administration, enfin au sein des cabinets et comme vous dites ici, il y en a seize au total. Donc l'ancien législative, il y en avait combien? Donc je voudrais juste savoir ce chiffre pour pouvoir le comparer.

Madame la Bourgmestre, Madame.

Pardon.

Si je reprends la parole.

Oui, voilà, écoutez. Très bien. Donc.

Question réponse écrite, alors.

Oui, éventuellement une réponse écrite. Merci. Nous pouvons passer au point suivant le vote. Oui, effectivement. Merci pour le rappel.

Le règlement définitif ne comprend pas non plus. Un règlement dit que c'est un règlement. Ce n'est pas définitif. Dites moi deux minutes.

La parole pour clarifier.

Ça.

Alors je vais donner la parole à Madame pour clarifier les choses. Merci.

C'est juste parce que, évidemment, avant qu'il soit voté, c'est un projet, c'est tout. C'est un malentendu sur les mots. C'est ça qui est sur la table. Évidemment. Ici, le conseil est et est plénipotentiaire.

Est ce qu'on peut lancer le vote?

Ce matin?

On va attendre Monsieur Calendar, c'est bien ça?

Oui. Vas y.

Donc, chers collègues, vous pouvez commencer à voter, s'il vous plaît. Alors si je peux avoir un signal de la technique, si on peut revoter.

J'ai voté oui, c'est celui là, c'est le plus fort et tu as voté à un moment pour voter. Je sais pas si.

C'est indiqué.

Ah ouais, ouais, ça va, ça oui.

Mais là il a indiqué.

Je peux annoncer donc.

Je sais pas comment.

Il est pas là.

Il y a 39. Non? Alors abstention? Je demande.

Alors merci. Le vote est complet. Les présents 39 et 24 huit treize. Non. Deux abstentions. Voilà. Merci. Est ce que.

C'est bon.

Merci. Nous allons passer aux points suivants. Le point treize Placement de quatre caméras fixes temporaires, c'est régularisation. Installation caméras, Privacy, Régularisation. Alors, je vais donner la parole à madame la bourgmestre.

Voilà, c'est fait. Donc, il s'agit d'une régularisation administrative dans le cadre du dispositif du Nouvel An pour faire en sorte que notre commune soit auréolée d'images positives et non d'images négatives et que tout le monde puisse profiter de la fête. On a un gros dispositif Nouvel an et notre police avait demandé qu'on puisse mettre quatre caméras supplémentaires qui sont des caméras temporaires sur des hotspots. C'était AB Info, Carrefour, Picard, Escaut et dans l'avenue du Berck, j'ai pu donner eu une autorisation immédiate puisqu'on n'avait pas de conseil communal à ce moment là et par contre, ça doit être régularisé par cette séance, conformément à la loi, tout simplement.

Merci madame la bourgmestre. La parole est à Monsieur Olivier.

Je voulais simplement savoir si le PTB était en accord avec ce point parce que je connaissais à des années une position assez tranchée sur la question. Sur les caméras. Pas de Big Brother avec nous, jamais. Plutôt que de la prévention. Et aujourd'hui, vous donnez votre accord pour l'installation de caméras de surveillance. Vous donnez votre accord, votre feu vert pour que Big Brother surveille tout le monde. Il était un temps où j'avais proposé des caméras de surveillance pour surveiller les dépôts clandestins, enfin, plutôt les auteurs de dépôts clandestins. Et j'ai entendu des misères par rapport à cet à cette proposition. C'est trop coûteux, ça ne mènera à rien, vous allez cliquer tout le monde, etc etc. Je fais un résumé, ma propre a ma propre vision des choses, mais en tout cas, vu de ce côté là, c'était un peu ce que ça donnait comme idée de votre positionnement. Et aujourd'hui je vois. Mais vous êtes d'accord pour les caméras, c'est chouette, c'est bien, c'est bravo.

Euh. Monsieur bloque peut être pour le PTB.

La première chose est que le PTB a une position qui est un peu nuancée, plus nuancée que ça. On pense que les caméras, parfois, peuvent aider dans certaines circonstances. Ici, permettre, je pense au réveillon de voir ce qui se passe. Je pense que c'est très utile. Voilà. Donc je crois pas tout à fait, parce que dans d'autres endroits, dans d'autres circonstances, on pense que les caméras ne sont pas une solution durable ou structurelle. Et donc on a toujours dit qu'il faut des solutions durables,

structurelles et que voilà. D'ailleurs je pense que, à la fin, notre position sur les caméras pour les hotspots, c'est à dire pour les points noirs au niveau des encombrants, je ne pense pas qu'on a voté contre. Déjà, voilà. Donc c'est facile de combattre des caricatures comme des boulons devant ou le moulin devant. Mais voilà, la réalité est un peu plus nuancée que ça.

Ok, merci beaucoup monsieur. Est ce que nous pouvons passer ce point à l'unanimité? Oui.

Alors.

Point quatorze Prévention Convention entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Molenbeek Vivre ensemble relative à la prévention en 2025. Madame la Bourgmestre.

Oui, merci, Monsieur le Président. C'est un point classique. Annuellement, on soumet notre programme à l'approbation du conseil communal. C'est une pièce majeure dans les justificatifs qu'on doit introduire auprès des autorités subsistantes. Ça fixe les objectifs et lignes stratégiques dans le cadre de la politique de prévention. Ce sont globalement les mêmes objectifs que l'année passée, c'est à dire eu développement de dispositifs sociaux juridiques de première ligne, lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre la récidive après la sortie de prison et en particulier auprès des jeunes, travail de rue, animation socio sportive, lutte contre la toxico dépendance. C'est tout le volet du pont. Accompagnement des personnes en situation de assuétudes. U Travail communautaire au niveau des quartiers. Donc que ce soit dans les murs ou hors les murs. Et puis évidemment eu une gestion correcte de l'asbl. Donc ça veut dire gestion du personnel et des ressources humaines, développement d'une cellule financière, etc. J'attire votre attention sur le fait que, ici, on a noté le montant inchangé, c'est à dire le montant sans avoir de vue certaine sur ce dont on disposera en provenance de la région ou du fédéral. Et donc évidemment, ce montant pourrait être amené à varier. Au cas où ce serait le cas, nous devrions repasser en conseil. Voilà. Mais c'est une pièce très importante à valider en manière telle qu'on puisse demander nos subsides fédéraux et régionaux.

Est ce que nous pouvons. Approuver le point 1.1 point quinze Culture Musée communal Réinstauration de la politique tarifaire Report du seize du douze 2024. M. Ahmed, à vous la parole.

Monsieur le Président. C'était une décision qui avait été prise en 2017. Et donc ici, on rétablit après une petite période, on rétablit en fait les les tarifications avec des prix qui sont hors concurrence. C'est des prix tout à fait démocratiques. Bien sûr, il y aura, il y aura gratuité pour, euh, qui sera toujours d'application pour les écoles et les associations à vocation socio culturelle. La gratuité reste aussi d'application pour les visiteurs fréquentant le musée Momus de chaque dimanche d'ouverture entre treize et 18 h. Et donc ici, simplement, il y a donc des prix qui sont proposés, qui sont tout à fait démocratiques aussi avec quand il y a une demande pour faire des visites avec un guide et vous pouvez constater les prix. Donc voilà, s'il y a des questions, n'hésitez pas.

Merci Mr Olivier, mais.

La la DB je pense c'est une étape. Alors vous dites qu'il y a une tarification qui est introduite en 2017 et dans la DB on dit qu'on propose la réinstauration de cette tarification. Alors soit il y a eu un moment où cette tarification n'a plus existé et on est tombé dans la gratuité et puis maintenant on réinstaure une tarification ou alors je sais

pas, je ne comprends pas très bien cette délibération. Il y a un élément manquant je pense et je pense que c'est cet élément est tu. Parce que c'est vrai que si on dit c'était gratuit avant et qu'aujourd'hui c'est payant, c'est moins, c'est moins vendeur.

Voilà. Merci monsieur, Mais, Monsieur son collègue.

Je vais aussi dans le même sens parce que j'ai été directement sur le site web de Muse et effectivement c'est écrit gratuit. Donc voilà, il n'y a pas de tarification actuelle. Donc ma question est de savoir aussi si en 2017 ça a été validé, pourquoi attendre autant d'années avant de mettre cette tarification en place? C'est pas une question que je suis d'accord ou pas, mais je voudrais juste comprendre pourquoi autant d'années. En tout cas pour en arriver là. Merci.

Merci.

Nico, Vous êtes. Un. Homme de culture, On sait que vous serez écrivain Une méthode de culture.

Entre autres, de. Mohamed M. Mohamed, S'il vous plaît, à vous la parole.

Oui, je vous remercie, Monsieur le Président. Je m'apprête à quitter la salle. Le conseil dure un peu trop longtemps à mon goût, mais j'aimerais que vous fassiez respecter le règlement d'ordre intérieur, plus précisément l'article 44 qui dit qu'il est interdit de manger au sein du conseil communal. Je vous remercie.

Je vous. Je vous donne raison, mais je pense que dans cette salle, tout le monde mange quasiment. Mais vous avez tout à fait.

Mohamed. Monsieur Mohamed, s'il vous plaît, à vous la parole. Oui, je vous remercie, Monsieur le Président. Je m'apprête à quitter la salle. Le conseil dure un peu trop longtemps à mon goût, mais j'aimerais que vous fassiez respecter le règlement d'ordre intérieur, plus précisément l'article 44 qui dit qu'il est interdit de manger au sein du conseil communal. Je vous remercie.

Je vous. Je vous donne raison, mais je pense que dans cette salle, tout le monde mange quasiment. Mais vous avez tout à fait raison. Ce que je vais faire? Je vais faire une rupture de cinq minutes, d'accord? Et à ce moment là, chacun pourra tranquillement. Mais on finit ce point d'abord. Effectivement, oui, nous allons finir le point. Merci en tout cas de le rappeler. Nous allons finir le point par rapport au mot Meuse. Alors la parole revient à M. Emery Mais en fait, c'est.

Pas par rapport au point, mais je pense que dans ces trois, il y a quand même pas mal de deux points qu'on doit mettre à jour, parce qu'en théorie on ne peut pas filmer, donc non plus. Donc, ici, tout à l'heure, il y a quelqu'un qui a prêté serment qu'on a filmé, c'est aussi illégal. Donc voilà, je pense qu'il y a quand même une certaine flexibilité. Il faudra un certain flexibilité pour le moment parce que ce n'est pas du tout à jour, donc il faudra travailler rapidement dessus pour sa mise à jour. Merci.

Je vous remercie. Mais bon, un petit souvenir pour un prête serment, Je pense que ce n'est pas dramatique mais bon, nous pouvons toujours. Mais à partir du moment où on demande l'autorisation au président qui était la bourgmestre tout à l'heure, donc il n'y avait pas de problème. Donc nous allons revenir vers le point. Madame la bourgmestre va répondre, s'il vous plaît.

Monsieur a raison. Si je donnais l'autorisation à ce moment là, c'est dans le règlement. C'était possible, mais pas tout le temps. Oui, donc je crois qu'il y a certains qui souffrent un peu. Euh, voilà, du changement de majorité, c'est assez. Voilà, je ne vais pas en dire plus, mais donc ceci c'est bien un aller retour. Donc en 2017, la majorité à l'époque dont je ne faisais pas partie, décide d'introduire des tarifs. C'est cette grille. Ensuite, entre 2018 et 2024. Nous décidons après le comité de rendre les musées gratuits ensemble. Vous, Madame, Voilà pour mémoire et ici nous rétablissons votre précédente décision. Voilà, donc c'est bien un aller retour. Et peut être que puisque certains n'ont pas connaissance, malgré qu'il y ait participé de cet élément. On pourrait ajouter une phrase pour le noter et donc il s'agit d'un aller retour puisque le principe de gratuité avait été instauré après le coût. Est ce qu'on peut ajouter cette phrase un peu au milieu de la délibération, au meilleur choix de la secrétaire? Voilà pourquoi. Parce que ça, c'est peut être quand même intéressant. C'est pour répondre à une demande de l'inspecteur régional. L'inspecteur régional nous dit Vous ne demandez pas assez aux participants dans à peu près tout. Et donc ceci, c'est juste revenir à 2017, c'est ok, c'est pas ça fait toujours de nous, en comparaison avec le secteur muséal, des tarifs excessivement bas. Et comme l'a dit Ahmed, en fait, pour nos écoles, pour nos associations, C'est toujours gratuit et le dimanche c'est également gratuit pour tous les publics, donc ça reste vraiment extrêmement accessible. Mais on se conforme à ce que l'inspecteur nous demande. Voilà pour le roi. C'est un chantier des chefs de groupe et ce sera l'objet de la prochaine réunion. On en avait décidé ensemble ainsi et donc il en sera ainsi.

Merci, madame la bourgmestre. Donc, je propose qu'on puisse interrompre la séance pour quelques minutes. Ah oui, c'est vrai. Attendez le vote d'abord, s'il vous plaît. Excusez moi, j'ai dans une dizaine de minutes le vote d'abord. Et merci madame la secrétaire à l'unanimité, hein? D'accord. Oui. Ok, merci à tous. Dix minutes et on revient.

Oui.

Alors il manque deux trois personnes.

Le point seize Enseignement francophone Enseignement communal de promotion sociale Institut Martin Convention entre l'administration communale et l'ASBL Service Emploi de. Pour l'occupation gratuits de locaux de cours à l'Institut Martin en 2025. Est ce que. Il s'agit d'une convention récurrente, renouvelée chaque année depuis près de dix ans. Est ce que nous pouvons? Approuver ou éventuellement. Ah oui, il y a quand même des questions et il y a des questions, effectivement. Alors, euh. Madame Garcia Fernandez.

Merci, Monsieur le Président. J'ai quelques petites questions surtout qui vont porter sur la la rédaction de la convention. Mais ma première question est de savoir pourquoi est ce que d'abord est ce qu'il y a un appel d'offres qui a été lancé parce qu'on connaît le manque de locaux ici, sur notre commune, il y a des ASBL que je ne citerai pas ici, mais que vous connaissez tous qui s'occupe de fracture numérique. Alors pourquoi faire bénéficier une ASBL dont le siège social est à Berck? Même si je vois qu'ils auront la gratuité à condition, c'est une des conditions que les Molenbeekoïses qui fréquentent leurs cours et également la gratuité. Voilà, ça c'était ma première question. Je vais passer assez vite à la à la Convention. Je vois dans la convention ce que doit être l'article un que l'ASBL en question souhaite remplacer douze pc pour une valeur de 250 € hors TVA. Ma question est quid de CPC si la convention n'est pas reconduite? Ensuite, je vois qu'il n'y aura pas d'état des lieux de prévu ou en tout cas un état des lieux qui est somme toute très très formel. Donc je voudrais savoir pourquoi. Je vois

aussi que le personnel communal qui sera amené à travailler pour ouvrir, pour fermer, ce n'est pas non plus. On ne parle pas d'heures supplémentaires, je ne sais pas comment. Enfin, je veux dire, qui va les payer? Comment? Comment ça va se. Comment ça va se passer? Et donc l'état des lieux, ça je l'ai déjà dit. Alors l'assurance aussi, on parle d'assurance, par contre, on parle de responsabilité, mais on ne dit pas de quel type de responsabilité il s'agit. S'il s'agit d'une responsabilité civile pour exploitation, est ce qu'il s'agit d'une assurance responsabilité civile objective? Et alors je m'étonne qu'il n'y ait pas non plus dans cette convention d'abandon de recours pour la Commune. Bien évidemment, s'il devait y arriver quelque chose, alors je regarde très vite. Oui, alors le. Donc je vous ai dit il n'y a pas d'état des lieux. Le matériel utilisé qui est utilisé n'a pas été valorisé. Il y a quand même un écran et un écran tactile si ma mémoire est bonne. Pourquoi est ce qu'on ne valorise pas ce matériel? Et à l'article douze, en cas de résiliation, la convention dit que la commune pourrait décider de garder l'intégralité des sommes dues en vertu d'occupation. Mais quelle est la nature des sommes dont on parle? Voilà, j'ai dit Je vous remercie.

Merci, Madame. Monsieur Didier Van de Mairie.

Oui, moi je m'interroge aussi fortement sur l'aspect gratuit de cette location, d'autant que c'est pour une ASBL d'une autre commune. Donc voilà. J'aimerais aussi des explications là dessus.

Merci Mr. Didier Meli. Ouh là!

Mais laissez moi!

Didier!

C'est Didier Charles.

Ou alors.

Pas de.

Je vous laisse le choix.

Merci, Monsieur le Président.

S'il.

Vous plaît. Merci, Monsieur le Président. On ne va pas vous rendre fou directement pour la première séance.

C'est déjà fait, hein?

Mes questions, mes questions? C'était bien le but dès le départ de Monsieur qui nous avait demandé de travailler ainsi. Une de mes questions, effectivement. Déjà, pourquoi donner une priorité à une ASBL deux coups sur le territoire de Molenbeek? Il doit y avoir des salles dans les établissements scolaires de Cocody. Première chose. Deuxième chose, puisque la convention prévoit qu'il y aura une priorité donnée, quel sera le dispositif de contrôle pour savoir si la priorité est bien donnée aux Molenbeekois? Euh. La troisième chose, quid de l'entretien des locaux et des coûts énergétiques? Euh. Pour une occupation cinq jours semaine à raison de 6 h 30 par jour puisque les locaux sont occupés par l'établissement le soir mais pas la journée, donc ça fait quand même cinq jours semaine, 6 h par jour. Il y a le chauffage,

l'électricité, l'eau et les toilettes. Au delà de l'entretien et ma dernière était ma dernière question était cuite En cas de vol ou de casse, il y a bien une assurance, mais cette assurance va t elle couvrir le vol, la casse? Ou encore quand bien même un incendie malencontreux? Merci.

Merci Mr Didier Mélisse. Alors la parole à Madame la Bourgmestre.

C'est fabuleux! Alors je vous remercie. Je veux remercier les trois membres du Mouvement Réformateur qui s'intéressent à ce projet. Et donc, il y a dix ans, quand ce projet est né, l'échevine de l'enseignement francophone qui l'a mis sur pied, c'était Madame sous la forme actuelle, ça n'a jamais changé Euh. Et en fait c'est vrai que c'est un peu mixte avec l'informatique. Poste qui a occupé votre collègue George Van Lake pendant la législature précédente. Alors, je vais essayer de répondre au mieux néanmoins à vos questions, même si certaines sont extrêmement précises et techniques et que je ne suis pas sûr de disposer de la réponse, puisque, en réalité, il s'agit avant tout d'un partenariat avec la commune voisine de coût pour la mise à disposition d'un outil de lutte contre la fracture numérique qui fonctionne depuis dix ans sans aucun souci. Donc je pense que, évidemment, le détail a ses droits, mais en l'occurrence, je ne suis pas sûr de vous suivre dans le choix porté à ce thème ce soir, vu le reste des thèmes en discussion. Alors un état des lieux est il fait? Et bien je ne sais pas répondre à cette question et je vous propose d'y répondre par écrit dans la suite si vous me posez la question écrite, puisque effectivement ça fait dix ans que chaque année la même convention passe et que tout se passe très bien avec ce service. Alors y a t il du personnel mis à disposition? Il y a une concierge à l'Institut Montaigne que je salue et que je remercie pour son travail parce qu'elle fait un travail colossal dans l'Institut. Et effectivement, depuis dix ans, l'Institut loge également l'ASBL Service Emploi de Colbert sous la forme du projet Caltech. Et cela fonctionne. Alors, en ce qui concerne les assurances, c'est également une question extrêmement technique à laquelle je ne sais pas répondre. En ce qui concerne la formule dite de l'abandon de recours, c'est une question à caractère strictement juridique. J'invite à la déposer sous forme de question écrite. En ce qui concerne les sommes dues, je peux imaginer qu'à divers moments, dans une convention comme celle ci, il peut y avoir eu des sommes dues et en particulier en ce qui concerne des charges. Peut être. Mais à nouveau, j'invite à déposer cette question en question écrite. Alors ensuite, je viens à trois questions, peut être à mon avis d'intérêt plus général. En tout cas, c'est mon avis. Pourquoi Google Tech? Parce que il y a dix ans, c'était la seule ASBL qui proposait ce projet, même si aujourd'hui d'autres le font. Historiquement, c'était la seule qui proposait ce projet et ce projet est né. Je vous dis dans une législature où je n'étais pas là et ma famille politique non plus. Alors, en ce qui concerne l'évaluation de la priorité donnée aux Molenbeekois, c'est une très bonne question et je vais me renseigner. Je ne sais pas répondre à l'heure actuelle, à nouveau, je pense que l'item rend d'énormes services à tous les Molenbeekois et donc j'ai beaucoup de rassurance que cela se passe bien, mais je n'ai pas d'indicateurs chiffrés et je vais me mettre en charge de vous le fournir. En ce qui concerne la gratuité, l'idée c'est bien d'avoir un projet de ce type sur le territoire lorsque ceci est né il y a dix ans, et donc l'échange qui était fait, c'était de mettre à disposition les locaux et c'est la commune de Colbert qui finance le personnel. Et la contrepartie pour les Molenbeekois, c'est la gratuité pour les habitants de Molenbeek. Donc pour le dire autrement, c'est effectivement une bonne entente qui vise les deux publics, les joies et les Molenbeekois des deux communes avec une mise à disposition d'un local informatique et d'un petit couloir fermé qui le jouxte. C'est vraiment un local assez petit et un peu décentré et qui permet à cette activité de donner satisfaction depuis dix ans sur notre territoire. J'espère que je pourrais avoir votre soutien pour la poursuite de ce projet.

Merci Madame la bourgmestre. Est ce que nous pouvons approuver? Monsieur Didier Mélisse?

Alors deux petites même peut être pas question. Mais je veux dire. Remarque, c'est que dans la convention, on parle bien d'un projet destiné aux demandeurs d'emploi de la Région bruxelloise comprenant une initiation de base à Windows dix Word 2016. Mon actrice. Et donc on parle bien des demandeurs d'emploi, la Région bruxelloise et on parle pas, même si à un moment on parle d'une mise à disposition préférentielle pour les Molenbeekoïses. Mais donc j'attire l'attention. Deuxième chose, pourquoi parler d'une convention et pas d'une reconduction de convention dont on parle souvent dans de nombreuses situations où on reconduit la convention d'année en année, et ce depuis dix ans? Voilà, Merci.

Madame la Bourgmestre.

Je n'ai pas la notion qu'on note à chaque fois reconduction, mais je vous invite, puisque vous étiez chef de groupe, la législature passée, à revoir vos notes et à confirmer que ceci existe depuis dix ans. Sincèrement, je n'ai pas de remarques. Non, je n'ai pas de remarques à faire sur le titre. Si vous le souhaitez, on pourrait écrire Reconduction. Ecrivons Reconduction. J'ai pas de souci. Je veux dire.

Oui, ce monsieur.

En fait, à Molenbeek, donc le notre service d'emploi lorsqu'il a des demandeurs d'emploi en fait. Étant donné que nous n'avons pas une salle pareille et la spécificité puisque on travaille dans une zone et que les subventions, les subventions sont accordées sur base de cette, de cet aspect là, de cet élément là, il financer quelqu'un qui a déjà, qui s'est lancé dans cette dans cette formation là. Et donc la collaboration, elle est avec toutes les tous les services d'emploi et notamment ceux qui sont de Molenbeek. Donc, notre service de l'emploi, au lieu d'envoyer, au lieu d'envoyer des gens dans une formation qui se trouve à Saint-Josse, je n'ai plus le nom. En fait, je le fais ici à Molenbeek. Et donc les subventions aussi sont liées à des termes un peu particuliers. Donc c'est vraiment important que ce ne soit pas une reconduction reconduction, mais une convention. Parce que généralement, pour les. Pour les subventions, il y a des termes un peu spécifiques, mais donc il y a bien des échanges et il y a bien un travail qui est fait. En fait, cette formation est une formation à succès et notre public de demandeur d'emploi est fortement intéressé et en tout cas il est orienté vers cette formation là. Et les collaborations entre les deux services de l'emploi se passent très, très bien. Voilà.

Merci.

Merci Monsieur. Est ce que pouvant approuver le point? Merci. 1.17 Classe moyenne. Règlement relatif aux activités ambulantes et marché, il y a une modification. Donc Monsieur Jean est.

Donc ce cette modification, en tout cas cette version de notre règlement relatif aux commerces ambulants et aux marchés vous est proposée pour se conformer à l'évolution du cadre législatif et aux nouvelles exigences édictées par la Région. Principalement les dispositions récentes introduites par l'ordonnance régionale du 22 février 2024 qui entrent en vigueur, qui sont entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024. On était donc avec d'autres communes, bien évidemment, parce que c'est après une ordonnance. Il y a aussi la mise en application, le travail et un travail très important qui a été fait par notre service des classes moyennes et le service juridique que je veux

remercier ici. Et bien que certaines modifications soient mineures, elles sont d'une importance juridique et organisationnelle capitale pour assurer la conformité et l'efficacité de notre règlement communal. Alors je vais vous en. Je vais faire un petit résumé des modifications qui sont proposées. Donc les points principaux qui ont été intégrés, c'est des ajustements complémentaires et ils sont présentés. Donc, je vais parler de l'exercice des activités ambulantes sans carte spécifique, carte ambulante, puisque depuis. Depuis donc cette modification là, il n'est plus nécessaire d'avoir une carte d'ambulance qui était nécessaire. Avant, c'était encore dans notre règlement et donc là on change. Il suffit d'avoir donc une. D'être inscrit à la banque Carrefour des entreprises. Il y a aussi des exigences au niveau de la banque Carrefour des entreprises pour que justement la description des activités et le code soient bien conformes à ce qui est demandé. Et alors détenir un enregistrement et éventuellement un agrément ou une autorisation délivrée par l'AFSCA si on vend des denrées alimentaires ou encore un avis conforme des services d'incendie pour les activités qui le requièrent. Tout ça maintenant est intégré à notre règlement. Il y a aussi une modification au niveau des cessions d'emplacement. Le cadre actuel relatif à cette opération là a été assoupli par la région. Donc désormais, un marchand peut céder un emplacement sans cesser l'ensemble de ses activités, ce qui était en fait de rigueur, de vigueur la précédemment. Et néanmoins, le cessionnaire devra maintenir la spécification de son prédécesseur. Donc il ne s'agit pas qu'il change d'activité puisque nous avons un mix commercial que l'on doit préserver et sous réserve d'une approbation du du collège qui a toujours été aussi d'application par ailleurs, afin de préserver l'équilibre et l'organisation des marchés. Une cession d'emplacement ne pourra pas avoir lieu, ne pourra avoir lieu qu'une fois par an. Pour ne pas avoir trop de rotation et de changement, et uniquement avec l'accord bien sûr de la commune au niveau de la gestion des emplacements pour les. Pour les marchands occasionnels, tout en maintenant le système actuel d'organisation des marchands occasionnels, donc basé sur le tirage au sort. Notre commune a intégré dans cette modification une nouvelle possibilité dictée par les modifications régionales récentes. Désormais, la commune est habilitée à sa discrétion à instaurer un registre de pré inscription destiné aux marchands dits volants. L'inclusion de cette disposition dans notre règlement assure une harmonisation avec les nouvelles prérogatives conférés par la Région, tout en laissant à la commune la latitude nécessaire pour adapter sa gestion en fonction des besoins locaux et des contraintes spécifiques. Il y a aussi un renforcement des sanctions relatives au nettoyage des emplacements. Dans le souci de garantir des marchés exempts de déchets, de respecter le voisinage et l'environnement ainsi que le travail des agents de propreté. Les sanctions liées au non-respect des obligations de nettoyage des emplacements ont été renforcées. Les commerçants ambulants devront désormais s'assurer que leur emplacement soit entièrement nettoyé après utilisation. Toute infraction à cette règle entraînera des amendes dissuasives, dissuasives ainsi que la possibilité de sanctions supplémentaires telles que l'interdiction temporaire ou permanente d'accès au marché. Une mise en demeure formelle de se conformer aux obligations réglementaires suivies en cas de récidive d'une exclusion définitive. Ces dispositions visent à instaurer un environnement de marché propre et ordonné, en accord avec les attentes des citoyens et des travailleurs de la propreté qui font un travail extraordinaire dans le cadre de ce marché, tout en protégeant notre cadre de vie commun. Il y a aussi une lutte contre les fraudes et les manœuvres déloyales. Des mesures additionnelles ont été intégrées pour répondre aux risques émergents liés à la manipulation des processus de sélection des emplacements, en présence d'indices laissant supposer des collusions, par exemple le partage de marchandises ou de moyens logistiques entre membres d'une même entité ou famille. On l'a connue même récemment. La commune se réserve le droit d'annuler les résultats du tirage au sort ou de refuser l'attribution d'un emplacement. Ces ajustements juridiques vise à garantir une égalité des chances et pas d'avoir comme ça des familles qui viennent avec

plusieurs cartes. Et finalement, c'est la même personne qui tient son emplacement et aussi à protéger l'intégrité et l'intégrité des marchés communaux. Il y a une modification des dimensions maximales des emplacements. La limite maximale de douze mètres par emplacement a été supprimée. Cette modification vise à mieux adapter les espaces en fonction des besoins réels des commerçants et à réduire les problèmes d'embouteillages causés par un excès de véhicules et d'activités concurrentes dans des zones spécifiques à forte densité. Donc quand il fallait, quand il fallait, éventuellement. Parce que dans entre deux emplacements, il y avait peut être deux mètres supplémentaires, au lieu de rajouter un nouveau commerçant, on préfère augmenter de mètres à quatorze, ça permet de limiter le nombre de commerçants, de camions, etc. Ce qui est très important pour notre notre marché. Et aussi une répartition plus plus flexible des emplacements qui permet d'améliorer donc la circulation, notamment lors des ouvertures et des fermetures fermetures de marchés. Il y a aussi une adaptation des horaires de clôture qui étaient en fait qui sont déjà d'application depuis le début puisque à ce moment là, on avait, on avait remarqué qu'il était nécessaire de faire des modifications, mais à chaque fois, bien sûr, nous, on nous faisait référence à notre règlement communal qui prévoyait des horaires allant jusqu'à 17 h pour les marchands, par exemple, du dimanche. Là, maintenant, on a adapté pour le marché dominical et donc c'est 15 h en hiver et 16 h en été. Ça permet aussi une meilleure relation avec les commerçants locaux qui sentaient qu'il y avait une concurrence qualifiée même de déloyale. Donc ces modifications ont été élaborées dans un souci d'équilibre entre les impératifs régionaux, les intérêts communaux et les attentes des acteurs économiques concernés. Elles constituent donc une réponse cohérente et juridiquement fondée aux évolutions du cadre réglementaire ainsi qu'aux enjeux pratiques rencontrés sur le terrain.

Merci, monsieur Jeanneney, la parole est à Monsieur Didier Mélisse.

Merci, Monsieur Jeannet. Nous avons fait la lecture de ce que nous avons lu, mais c'était quand même utile parfois tout le monde ne lit pas et vous avez très bien résumé ça. Mais voilà, je me pose quelques questions et je vous soumetts la première c'est qui du plan pompier qui existe au niveau du marché Est il bien respecté? Parce que quand on regarde les espaces parfois disponibles dans les allées, je me dis que s'il y a un incendie, je ne sais pas comment les pompiers vont passer. Deuxième question qu'est ce qu'il en est du contrôle entre les activités papier qui sont définies sur papier des marchands ambulants et de l'autre côté, l'activité qui est presté sur le marché? Nous savons tous que certains marchands qui devraient vendre de l'alimentation vendent de l'autre côté des vêtements ou des sacs poubelles en dessous de la table des sacs poubelle qui sont fabriqués dans un pays étranger pour certains. Enfin bon, ça c'est pas votre problème. C'est plus le problème de la fraude qui appartient au fédéral. Alors un autre point, c'est le tirage au sort. On parle de tirage au sort, sous quel contrôle on tire dans un chapeau. Le placier arrive dans un chapeau où il y a un huissier de justice, où il y a la secrétaire communal qui par exemple qui fait office de contrôle officiel. C'est une question. Donc c'est l'article neuf, alinéa trois, b, Et on parle aussi de la validité de l'introduction de la date de renouvellement d'un abonnement validité cachet de la Poste faisant foi parce qu'on parle validité d'une date de validité, mais on ne parle pas d'un cachet de la Poste faisant foi éventuellement en. Article 10.1, on parle encore une fois d'un tirage au sort. Je me posais aussi la question de l'impartialité du placier. Parce que dans un certain. Dans certains articles, on dit que le placier a le droit de prendre la décision. Je t'aime bien quand je vais. Parce que pas toi. Il y a un moment où il doit prendre des décisions. Je demande quelle est l'impartialité du placier et est ce une personne assermenté qui Le placier? Alors on parle aussi dans ce. Dans ce règlement que tous les marchands doivent avoir un extincteur. Ils en ont tous un. Je suis pas certain, mais bon, on pourrait vérifier. Et un dernier point qui m'interpelle quand même assez fort, c'est la propreté. Parce qu'en fait, si je lis l'article, les marchands repartent

avec tout et il n'y a plus rien sur le marché. Et quand je regarde le marché, tout est resté et donc je me suis déjà fait la réflexion que dans certains pays qu'on dit parfois un petit peu reculé, mais il fait bien plus propre que chez nous. Sur un marché, il n'y a pas que le nôtre, il y en a d'autres comme ça au centre ville et autres. Mais voilà, je vois qu'il y a un article qui dit clairement qu'ils doivent tout nettoyer et qui doivent rendre les lieux parfaits. Et finalement, je sais que nos services doivent se battre pour tout nettoyer. Donc je me posais effectivement la question du respect de ce point là. Merci beaucoup.

Merci Monsieur Mélisse. La parole est à madame Gloria Garcia Fernandez.

Merci, Monsieur le président. Je serai très courte parce que mon collègue a balayé de nombreuses questions que je voulais poser. Mais je voudrais d'abord remercier Monsieur, Monsieur l'échevin et ses équipes. Surtout que ce soit le service juridique, les classes moyennes, vraiment remercier les. Qu'ils soient remerciés parce que c'est un travail difficile. J'ai comparé avec ce qu'il y avait avant moi. Je salue surtout l'introduction du contrôle de l'AFSCA. L'encadrement du changement d'affectation, c'est très important aussi. Et pour moi, la question très importante, mais j'entends que le règlement n'est pas encore en vigueur, donc il est normal que ce ne soit pas encore d'application et que ce ne soit pas encore propre. Mais c'était surtout par rapport à la propreté. Je me demandais comment vous allez contrôler. Est ce que c'est les gardiens de la paix? Parce qu'on parle dans le règlement des Gardiens de la paix, mais ça ne me. J'ai pas vu dans ce règlement que ces tâches là, les tâches de contrôle de ce type de contrôle là leur était assigné. Et voilà comment. Comment est ce que vous allez contrôler? Alors ça, c'est un. C'est un beau règlement, vraiment. Encore une fois, bravo! C'est un beau travail, Mais comment vont s'exercer les contrôles? Merci.

Merci, Euh, pardon, Monsieur.

Merci, Monsieur le Président. Il y a mon collègue Didier, ministre, qui a déjà ouvert la voie sur la question de la propreté. Ici. Je vois dans l'article 29, Propreté du marché, il y a au milieu de l'article écrit Les marchands restent responsables de la propreté de leur emplacement et de ses abords, ainsi que des dommages causés par des négligences, des négligences. A ce sujet donc, je vous rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2017, les sacs de caisse en plastique jetables sont interdits partout en Région Bruxelles-Capitale. Sauf qu'en pratique, les sacs en plastique qui sont réutilisables, qui sont qui sont autorisés. Mais à partir du moment qu'ils ont une qualité qui est de minimum une épaisseur de 50 microns, donc c'est pour qu'ils soient plus épais, pour qu'ils puissent être évidemment réutilisés. Donc je voulais savoir effectivement si, euh. Est ce que c'est dans ce genre de règlement que ça peut être introduit? Parce que, en même temps, ce règlement, qui est en application depuis 2017, dit aussi que le contrôle peut être effectué par les inspecteurs de Bruxelles Environnement ainsi que par des membres du personnel des communes chargées du contrôle. Donc si évidemment il y a une mise à jour de ce règlement, est ce que c'est un plus? Tout en sachant que, considérant que les marchands restent responsables de la propreté, est ce que ce n'est pas à ce moment là, dans cet article là, que peut être cette interdiction puisse être aussi intégrée et aussi dans les questions concernant les sanctions? Peut être, peut être un petit rappel, je ne sais pas, je ne suis pas un technicien de ça. Est ce que c'est vraiment ce lieu là? On peut le modifier ce règlement avec ceci ou cela dans un autre lieu que, évidemment, j'attendrai vos réponses. Merci.

Monsieur.

Le Président.

Merci en tout cas pour vos questions complémentaires qui voilà, qui auront sûrement le mérite de clarifier certaines choses Malgré ma lecture qui était déjà nécessaire pour être bien structurée en essayant d'être le plus structurée possible. En ce qui concerne le volet contrôle, il s'agit d'une collaboration avec les. Les sanctions dont nos agents sanctionnent à tort qu'il s'agisse de sanctions simplement pour. Pour le problème de la propreté ou de n'importe quel autre problème, les agents, les placés ne sont pas du tout assermentés et donc ils doivent faire appel aux gardiens de la paix et de la paix qui sont donc assermentés. Et toute constatation pour ne pas avoir justement de problème avec les sanctions qui seront remises, qui seront remises, il faut absolument que ce soit avec des agents conservateurs. Alors, vous le savez, madame Garcia Fernandez, quand vous étiez échevine, vous avez constaté que nous avons en fait, pour essayer d'instaurer une certaine propreté. Nous avons même écrit des lettres et envoyé des courriers et distribué. Nous avons fait distribuer des courriers à tous les agents, tous les commerçants ambulants, justement pour essayer d'avoir un niveau de propreté suffisant. En fait, ce règlement, il est vraiment important. C'est une partie. C'est un moment important pour nous, pour la légalité, pour la propreté, pour le contrôle. Et il remet, il remet un peu les choses de façon vraiment légale. Et ça va aussi permettre d'éviter même des remarques du style. Mais déjà au niveau des heures, vous n'étiez pas clair. Donc quand on est déjà en défaut à partir des heures, simplement au niveau des heures après, pour faire, pour faire appliquer un règlement qui a déjà des problèmes de cette nature là, c'est plus difficile. Donc là, maintenant, on remet toute la réalité en phase avec la légalité, et ça va aussi crédibiliser, crédibiliser aussi les placer, qui ont une qui ont maintenant des compétences un peu plus élargies pour aller justement voir tous ces problèmes de civisme et aussi leur leur permettre éventuellement d'avoir des exclusions temporaires qui auront beaucoup plus d'effet que n'importe quelle autre sanction. Puisque la plus grande sanction pour un commerçant ambulant, c'est de ne plus se retrouver la semaine prochaine ou pendant deux semaines. Et avec l'interrogation pour ces commerçants de se dire que peut être je suis dans un processus d'exclusion permanente. Donc nous, on veut vraiment en fait aller vers ce. Dans vers le respect de toutes les règles et aussi essayer d'alléger le problème. La charge de travail de tous les du service de la propreté et u. Et il est vrai que après le marché, il reste encore des déchets, mais les déchets que les déchets qu'ils restent depuis quelques temps. En fait, ce sont plus que des menus déchets puisque par exemple sur la place communale, nous avons tout le volet, toute la panoplie de commerçants ambulants liés aux fruits, légumes, légumes, etc. Et que malgré le malgré la vigilance de nos agents et aussi des gardiens de la paix, il reste toujours des choses à nettoyer là bas. Mais pour le plus gros, on veut vraiment, avec ce règlement, commencer une nouvelle page pour arriver à une propreté la plus optimale possible, celle qui permettra aussi au service de la propreté, de ne plus se retrouver là pendant des heures et des heures à devoir nettoyer. Et ça, bien sûr, en collaboration, on avait déjà travaillé. Vous vous rappelez, on avait déjà travaillé sur le nettoyage du marché, donc là, c'est une nouvelle phase. Alors, en ce qui concerne le contrôle des activités, donc, périodiquement, il y a un contrôle où les placés sont sur le terrain de manière presque permanente. Ils font le contrôle de toutes les activités et périodiquement, donc une fois par an, il l'est aussi. Il a aussi fait une vérification par rapport à B.C.E. Et c'est même cette modification qu'apporte la région pour avoir une conformité. Les gens avaient, je sais pas moi, la vente de chaussures et de l'autre côté ils faisaient de la vente mais je ne sais pas, même de fromage. Donc là maintenant, c'est vraiment une vérification qui sera faite et qui a déjà, qui a déjà été faite, qui a permis à l'équipe actuelle justement de constater qu'il y a des disparités et par rapport à ce qui est déclaré au niveau du BCM et des codes d'accès. Donc une vérification beaucoup plus grande sera opérée, sera possible grâce à ce règlement là. En termes d'utilisation des sacs en plastique, je saute un peu d'un élément à l'autre, mais ça, c'est une réglementation déjà qui existe. Il n'est pas nécessaire de la mettre.

Simplement, nous allons aussi lancer des initiatives puisque nous avons fait un achat l'année dernière de plusieurs des sacs réutilisables. Nous allons donc en même temps que ce nous vers ce nouveau règlement. On va aussi lancer des actions pour essayer de sensibiliser, pour que ça ne doive pas, ça ne doive pas aller vers l'appel de tous les services régionaux pour essayer de faire des contrôles, puisque ça, c'est plutôt une compétence de les sanctionner. Ici, c'est le sénateur de la région, pas de la commune qui vérifie ça. Mais nous, on va sensibiliser au maximum. Et il y a déjà eu aussi des contrôles de l'AFSCA aussi, donc du fédéral, de la région à certains moments, mais qui ne suffisent pas, qui ne suffisent pas pour amener des changements importants en terme de tirage au sort. Donc, comme vous l'avez vu dans le règlement, la Région prévoit qu'il y ait une discrétion qui soit sur les sites par rapport aux services communaux, les agents, les placés, les placés, en fait ce qu'ils font, ce qu'ils. Ce qui était un peu embêtant, on va dire avant, c'est qu'il y avait des gens qui venaient même très très tôt pour se mettre sur la file et éventuellement avoir une place et peut être la monnayer. Et ça, ça crée des problèmes. Donc maintenant on peut faire une préinscription qui est faite en fait par ordre chronologique d'arrivée, on ne peut malheureusement ou heureusement, parce que c'est quand même. Il en va aussi de la crédibilité et de la confiance qu'on a par rapport à l'équipe. Je pense que là, on peut lui faire confiance. Les tirages au sort sont opérés de façon tout à fait transparente et les gens savent leurs numéros même s'ils sont inscrits. Donc le tirage au sort, il n'y a, il n'y a absolument aucun problème par rapport aux pompiers. Donc l'année dernière, nous avons eu un problème à un moment donné puisque il y avait quelqu'un qui avait qui avait eu un malaise et donc l'ambulance avait eu des problèmes pour circuler. Et il y a un travail qui a été fait avec les placés, le responsable des classes moyennes pour vérifier que tout puisse se passer dans les meilleures conditions, dans les conditions aussi dans un Dans un contexte où notre marché est un succès mondial et où il y a beaucoup de gens qui circulent là, mais en tout cas au niveau de toutes les mesures, ça, ça a été vérifié. Et aussi. Donc, quand je vous ai parlé de la flexibilité par rapport au métrage, c'est que si on a accordé un métrage qui dépasse et qui empêche la circulation des véhicules, des véhicules d'urgence, et bien ça se passe aussi. On a réduit d'un mètre s'il fallait réduire d'un mètre, mais en tout cas, ça a été vérifié aussi par les services de pompiers pour qu'il y ait une circulation qui soit possible et et quelle soit et qu'elle ne soit plus mise en cause ou qu'elle n'ait plus d'entraves. Donc l'impartialité, on en a parlé pour la validité du renouvellement, donc validité du renouvellement des De quoi? C'était quoi que vous vouliez dire? Ah ouais? Ah oui? Ah oui.

Oui, je me posais la question. Je suppose que c'est la date du cachet de.

La Poste Exactement, Exactement. Et donc, c'était c'était vraiment. Ah ouais, Ouais, ouais, ouais. Ok, ok, ça va, ça va, ça va. Mais en tout cas, voilà, là aussi c'est important. C'est important de le mettre parce que justement, il y avait des gens qui avaient des abonnements là, depuis des années, peut être ils avaient même plus d'activité et donc c'était important de le remettre. Je pense que j'ai répondu à tout. Sinon n'hésitez.

Pas. Merci monsieur. Peut être votre réaction Monsieur Mélisse.

Merci.

Merci en tout cas pour les explications.

Effectivement, votre réponse a été très complète. Juste, il restait la question des extincteurs. Mais bon voilà, je pense que la question a été entendue et que ça doit faire partie des contrôles. Et puis vous parliez d'un registre de préinscription. Euh. Je

suppose qu'il a une forme bien spécifique d'un livre et pas d'une feuille de papier volante, qu'elle se trouve dans un des services adéquats et qu'il est consultable par tout un chacun qui voudrait le consulter pour voir s'il n'y a pas de triche. Mais voilà, je fais la question et je mets la réponse en même temps.

Très très bien, C'est une bonne réponse.

Merci, Merci.

Beaucoup.

Merci! Merci à tous. C'est OK pour le point. Ah oui, désolé, je viens de Monsieur Hibou. Oui.

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord. Effectivement, il fallait s'inscrire avant. C'est pas grave. Désolé. Je passe mon tour. Est ce que nous pouvons approuver le point?

Avec plaisir. Répondre à tes questions, bien sûr.

Mais je pense que vous avez été assez précis. Merci pour le point 2.18. Petite enfance Logiciel Becquet Contrat de sous traitance relatif au traitement des données à caractère personnel. Alors M. Janet.

Oui. Donc nous avons un contrat de maintenance avec la société. Ici, ce n'est pas du tout en fait. C'est le point que l'on passe aujourd'hui n'a aucune conséquence au niveau financier. C'est simplement que nous devons le valider parce qu'il s'agit de tout ce qui concerne la protection des données à caractère privé. Et donc cela doit passer au conseil communal. Mais le contrat est d'application, il a été conforme. Voilà, il y a tout. Il n'y a rien ici qui implique, qui implique les finances de la commune.

Ok.

C'est bon pour tout le monde. Merci. Point 19 Recettes communales Vérification de l'enquête communale Du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024 M. Houari Karim.

Non, non, il veut parler.

Micro.

Voilà. Merci, Merci Monsieur le Président.

Donc, c'est une opération classique et obligatoire. La caisse communale doit être vérifiée au moins une fois par trimestre. Et donc ici, c'est la vérification du troisième trimestre 2024. Donc le point reviendra chaque trimestre, en principe au conseil communal. Merci.

Monsieur. Le second.

Thank you well. Home made in France.

Un problème de.

Cas de bruit local. En vogue dans tout moment. That's the world. Document assez

annexe. Fort. Intéressant. Sous peine. De trouver. En anglais off data negative of positif. Négativisme with the Les comptes financiers et les comptes financiers internes. Hum. Pas. Super financier. David Bieber. Of hits. Hum. Inclusive. Trop fort. On a un groupe d'idée spécifique. Sur Facebook et un groupe de vannes. Ok.

Ok. Donc en résumé, c'est que bon, les annexes consistantes envoyées sont incompréhensibles et Madame aimerait avoir une traduction et plus d'explications. Voilà. Pas claire en tout cas. En néerlandais, on peut rappeler que c'est ce que j'ai traduit. Voilà. Saudade, c'est ça. Ce n'est pas si précis que cela. Voilà, merci, je reviens. Je vois ici Monsieur Olivier, mais vous êtes de retour? Bonjour! Bonsoir.

Je savais qu'on allait s'amuser ensemble. Je le savais. On ne rate pas une soirée quand même. Je vous ai posé la question bien sûr à la fin. Houari mais ça va. Donc vous parlez d'un. Enfin, on parle dans les documents d'un crédit à terme fixe de 28 millions d'euros. Je voulais savoir si c'est connexe à ça. Je voulais savoir si à un moment donné ou à un autre ont recours à l'emprunt pour payer les salaires des employés de la commune? Et si oui, est ce normal?

Je répondrai à M. Merci. Merci, madame la conseillère, pour votre question. Et donc il faut savoir que c'est la forme légale du document. Maintenant, si vous avez des questions plus techniques, C'est un point très technique, donc on peut envisager d'expliquer ça dans le cadre d'une autre réunion, beaucoup plus technique. Donc on le fera avec plaisir. Ok, je demande. D'accord. Très bien. Je demanderai un document plus huit.

Désolé de vous interrompre un instant. Madame la bourgmestre voudrait intervenir.

Je voulais intervenir sur ce point, mais voilà.

Je voulais répondre à Monsieur. Donc Monsieur, Mais vous me posez une question. Vous êtes membre sortant du collège, vous me posez la question. C'est la vérification 13 au 30 septembre 2024. Je n'étais même pas en place, c'était votre collègue qui était en place. Et donc pour répondre à votre question, donc, il y a un principe au niveau de la trésorerie, c'est que la trésorerie de la commune est unitaire, donc il n'y a pas de distinction. Est ce que c'est pour faire ci ou pour faire ça? Donc la trésorerie doit pouvoir faire face à l'ensemble des dépenses de la commune. Donc effectivement, dans le lot, il peut très bien se passer que les avances de trésorerie demandées aux organismes financiers, ici en l'occurrence l'organisme régional. Donc peut effectivement servir à payer des salaires aussi, ça fait partie des dépenses de la commune. Donc effectivement, si la commune n'a pas de moyens de trésorerie propres pour faire face directement à ses dépenses, elle peut faire, elle peut avoir recours à ces avances de trésorerie pour payer les dépenses de salaires aussi, notamment Monsieur.

Merci Monsieur Karim, Madame la Bourgmestre. Mais aussi ajouter un mot.

Il faut donner la parole à madame la ministre.

C'est c'est très court et c'est pas du tout sur le technique. Simplement pour. Annoncer qu'on va créer les commissions qui sont prévues dans la loi et que peut être que la commission Budget et finances pourra se réunir. Et dans les premières réunions, avoir peut être aussi un aspect plus formatif, parce que c'est parmi les points les plus compliqués pour tout le monde, en fait, Et je pense qu'il y a des choses qu'on va, qu'on va tous pouvoir comprendre. Et puis il y a aussi des choses qu'on va pas forcément tous s'attacher à comprendre et que c'est normal, mais que ceux qui veulent vraiment

bien être précis sur cette matière là puissent intégrer la commission de l'échevin des Finances et du coup pouvoir en apprendre plus aussi. Parce que dans les formations de Bruges, je ne sais pas s'il y a un module là dessus. Et dans tous les cas, je pense que même avec un module, ça ne suffit pas. C'est vraiment une matière qui est assez éloignée de nos préoccupations habituelles. Voilà, donc je crois que la commission sera le lieu idéal pour désamorcer aussi ce type de débats très techniques. Et là je parle plutôt de l'intervention de madame Fagon, évidemment. Voilà.

Mais merci madame la bourgmestre. Effectivement, c'est c'était. Une information que je devais donner au début de la séance mais qui m'est échappée. Merci. Donc je redonne la parole à Monsieur Olivier.

Est ce vrai que le montant d'emprunt pour couvrir le paiement des salaires se monte à plus ou -3 millions par mois? Je dis ça parce que recourir à l'emprunt pour payer des investissements, c'est tout à fait classique, c'est normal et c'est même obligatoire. Mais payer des dépenses courantes telles que les salaires, ça l'est beaucoup moins et c'est un indicateur de difficulté. Je voulais avoir votre avis là dessus.

Voilà, merci. Donc, comme l'a dit madame la bourgmestre, donc c'est très technique. Et donc déjà vous parlez d'emprunts. Ce ne sont pas allez techniquement par là, ce sont des avances de trésorerie, donc ce sont des emprunts à court terme. C'est pour vraiment apporter une réponse directe à un manque de moyens pour faire face à des dépenses immédiates de dépenses directes. Donc c'est différent des emprunts long terme dont vous parlez, des emprunts pour investissement qui sont des emprunts à long terme, où là il y a remboursement du capital intérêt, Donc c'est un mécanisme différent. Donc, pour vous répondre à votre question par rapport au fait qu'il faut 3 millions pour faire face aux salaires, comme je vous ai dit, la trésorerie est une seule trésorerie, il n'y a pas une trésorerie affectée pour les salaires et une autre pour les investissements, une autre pour c'est la même trésorerie. Donc il est difficile de dire combien il faut pour payer les salaires puisque dans la trésorerie, il y a l'ensemble des dépenses mais aussi l'ensemble des recettes. Donc je ne sais pas où vous avez entendu ça, mais il est très difficile. Pour moi, il est quasi impossible de déterminer qu'il faut 3 millions pour payer les salaires. Peut être qu'au moment de payer les salaires, la trésorerie avait un déficit de 3 millions, qu'on a dû faire face à emprunter 3 millions pour payer les salaires. Mais dire qu'il faut chaque mois emprunter, demander des avances trésorerie de 3 millions pour payer les salaires, ça, c'est difficile à dire. Et pour vous dire la situation, la trésorerie directe de la commune est très mauvaise, mais c'est aussi périodique. Par exemple, début janvier, nous avons reçu un ensemble de paiements des pouvoirs subsidiaires et de la région. Nous avons reçu plusieurs millions, je pense, autour d'une vingtaine de millions d'euros. Donc la trésorerie, c'est très périodique. Il y a des périodes où on reçoit des subsides, des périodes où on reçoit des redevances. Ça dépend aussi du moment où on reçoit le précompte immobilier, l'impôt des personnes physiques. Donc c'est très périodique. Mais effectivement, à cette date là, l'avance de trésorerie et comme vous l'avez vu, était assez importante. Mais c'est périodique, ça change en fonction des paiements qu'on reçoit aussi. Merci.

Merci. Point 20 Département Infrastructure et développement urbain. Prise de connaissance par le Conseil communal des décisions prises de par le Collège des échevins en matière de lancement de marchés publics. L'article 234, alinéa par rapport aux nouvelles lois communales et de modification des conditions du marché dans le cadre d'une procédure de passation impliquant impliquant la possibilité de mener une ou plusieurs phases de négociation ou un dialogue. Article 234 bis de la nouvelle loi communale. Alors, madame. G. C'était juste une information, donc je devais me limiter au titre. De l'accord. Merci. Dans le deuxième, le 21^e point. Euh. Département

Infrastructure et développement urbain, je vais donner la parole à madame Rey cette fois ci.

Alors, nous vous soumettons aujourd'hui une modification de l'estimation du marché de travaux pour la construction d'un immeuble situé Quai de L'industrie numéro cinq et cinq B, comprenant trois logements répartis sur trois étages et un équipement au rez de chaussée. Cette modification est nécessaire vu que l'analyse des offres a montré que le montant proposé par l'éducateur dépasse l'estimation initiale. Je rajoute également que ce projet est majoritairement financé par le subsidé. Cinq Je vous remercie.

Merci. Homme 21. Ah oui, je l'ai déjà dit, c'est le 21. Est ce que nous pouvons? C'est une prise de connaissance, C'est une prise de connaissance. Désolé, vous ne l'avez pas vu passer. Voilà donc cette prise de connaissance. 21 Est ce que nous pouvons passer à l'unanimité? Ah oui? Ah oui, excusez moi. Désolé. Alors oui, la parole est à Monsieur Didier Mélisse. Excusez moi.

Merci, Monsieur le Président. Je me faisais la réflexion qu'au départ, effectivement. Et un subsidé de 2 002 000 € couvre à 100 % le projet que quelques mois plus tard, ce 2 millions de 2 000 € passe à 2 587 000 €. Donc quand même une augmentation de 20 %, voire plus de 25 %. Et ceci entraîne bien entendu un surcoût à la charge de la commune de 216 000 € 454 par emprunt et que, une fois les offres retenues par l'entreprise générale Fernand Guillon et Fils. Je suppose que c'est la seule analyse d'offre qu'on a pu faire. On n'est plus à 2 587 000, mais on vient de passer de l'ordre de 2 783 000. C'est à dire qu'il y a quatre 112 000 € à charge de la commune pour la construction d'un Castello et de trois appartements si j'ai bien compris. Ou alors je lis très mal, mais ça fait quand même pas loin de 800 000 € l'appartement. Je ne sais pas ce qu'on construit ou est ce qu'on se construit une nouvelle maison communale, mais à ce prix là, ça fait quand même du luxe. Ou alors ce sont des appartements avec 20 ans. Merci.

Merci Mr Didier Mélisse. La parole à Harmonie du.

Président. Over what Tenez vous en à votre rêve à force. D'investir du. Temps.

Monsieur Olivier Mahy.

Je me permets de continuer la réflexion de Didier Mélisse qui a dit tout à fait justement les augmentations. Sans cesse du budget de ce chantier. Et ce sont des augmentations de budget alors même qu'aucune demande de permis n'est déposée. On sait que cette entreprise Gilliéron est championne toute catégorie d'introduction de supplément pendant toute la durée du chantier, on arrive à des suppléments de 20 % et parfois plus. C'est juste intolérable parce qu'on pense qu'on balise assez bien financièrement un chantier. Et au final, nos architectes communaux, nos juristes sont incapables de contrer les demandes des juristes de génie et on se retrouve avec des ardoises mais colossales. Et c'est ce qui plombe en partie une des causes des grandes causes de l'endettement de notre commune, ce sont les contrats de quartier avec des budgets qui dérapent. Donc à la fois la commune a besoin de revitalisation urbaine, mais dans un. Dans un autre côté, on se retrouve face à des situations budgétaires totalement intenable. Et ici, on est en train déjà de creuser le trou de la dette. Et ça ne va pas se terminer.

Madame.

Alors je vous rejoins pleinement, Monsieur Olivier, mais je crois qu'on a eu plusieurs

discussions à ce niveau là durant la précédente législature au collège. Et c'est vrai que Julian est vraiment un maître en la matière pour pouvoir passer à travers les mailles, pour trouver des astuces à chaque fois pour gonfler leurs factures. Et comme vous le savez également, les services sont très attentifs à ce niveau là. Mais c'est vrai qu'il faudrait peut être avoir une réflexion plus poussée en collaboration avec le service des finances pour voir et le service juridique bien évidemment, pour voir comment encore mieux baliser, parce que c'est vrai qu'on n'en peut plus clairement de ces surprises qui n'arrêtent pas à ce niveau là et nous tiennent un peu Que par la gorge parce que finalement on avance, on avance le marché octroyé, etc. Donc ils nous tiennent vraiment et on est obligé en quelque sorte d'accepter ces modifications. Ils viennent avec un argumentaire juridique mais ficelé et balisé. Limite, on n'a plus rien à dire là dessus. Et là, moi je vous rejoins entièrement pour dire qu'on va devoir redoubler de prudence. On va devoir trouver une stratégie plus peut être agressive pour pouvoir contrer ce genre d'augmentation. Et là je le reconnais pleinement. A. Project for Public, A Warning and the Hook Dufour, un public Project Warning. Voilà. Mais Monsieur Didier Mélisse, je rejoins enfin en partie avec ce que j'ai répondu à Monsieur, mais je rejoins ce qui a été dit à ce niveau là. Je vous remercie.

De tout cœur. Est ce qu'on peut à l'unanimité. Ok, ok, vote alors. Ce que l'on dit, est ce que donc nous allons voter ce point? Le point 21?

Ça, c'est oui.

Ah oui, d'accord.

Tu choisis.

Euh. Ah non. Ok.

Ils sont là, mais je sais pas où ils sont. Ok, vas y.

Voilà. Merci. Il y a 32 votants. 20 Oui. Un non. Onze abstentions. Merci. Nous pouvons passer au point suivant, c'est ça? Un abstention? Un Oui, Oui. Un oui. Oui. D'accord. Merci. Merci enfin d'avoir levé la main, monsieur. Mais.

Merci. Oui, je justifie l'abstention, évidemment. On est bien sûr totalement contre l'augmentation proposée parce que pour les raisons qu'on a évoqué, il faut savoir qu'en 2015, on a fait les comptes de tous les contrats de quartier qui étaient, qui étaient passés à l'époque, depuis les années 2000 jusqu'à jusqu'en 2010 ou 2012, et ça s'est révélé être une facture colossale au final, avec des suppléments et et un montage financier un peu abracadabrant. Et donc ici, on est foncièrement contre cette augmentation, bien que voilà, c'est justifié. L'abstention, c'est que malgré tout, des projets de développement, de revitalisation urbaine sont nécessaires. Mais je pense qu'il faut absolument revoir les copies dès le départ. Et s'il faut reculer et recommencer, je pense qu'on n'a pas. On n'a pas ce luxe de creuser encore plus la dette de la commune. Merci à vous.

Merci. Nous allons passer donc aux points suivants. 22 Propriétés communales rue Van Calque nonante 3 à 1080 Molenbeek. Et le Point, c'est aussi pour Madame.

Alors ce point vise à activer au plus vite les locaux communaux afin de générer des recettes pour notre commune. Aujourd'hui, nous nous soumettons à votre approbation. Une convention de mise à disposition pour le kiosque situé au premier étage de la piscine. Lui n'a rien quelques nonante trois. Donc, après une procédure de sélection par un jury, le projet retenu est celui de la société Gaufrier lui même, qui propose un

concept commercial axé sur un kiosque à gaufres. Les modalités et tout ce qui est en Suisse sont en annexe. Donc je vous propose de valider ce point là afin de pouvoir déguster des bonnes gaufres lors de notre activité sportive à la suite de notre activité sportive au sein du site.

Bravo!

Merci Monsieur le Président. Voilà. J'ai quelques questions par rapport à cette convention. La convention est établie avec une dame. Je ne vais pas citer le nom. Enfin je sais pas si je peux en séance publique peut être, mais bon, par respect, je vais pas citer le nom quand même. Domicilié au Havre, opérant en tant que personne physique sous le numéro d'entreprise 1012 zéro 66 821 depuis le 1^{er} septembre 2024, cette société est également domiciliée pendant trois rue Van Calc dans les locaux Piscine Luna. Elle est la société déjà domiciliée. Alors je sais pas si la convention est déjà signée ou pas. En tout cas, elle n'est pas encore approuvée. En tout cas, à l'heure actuelle, c'est dans la banque Carrefour. Je vous invite à aller voir. Elle est déjà domiciliée là bas. Situation particulière Cette dame est également associée avec une autre personne qui ont le même nom de famille.

Ils ont.

Changé.

Dans une seconde société, une nouvelle société où a fait le shop enregistré sous le nom sur le numéro 1018 zéro seize zéro 87. Depuis le 3 septembre 2024, également domiciliée aussi à la piscine, c'est à dire que c'est deux société domiciliée au même endroit. Bon alors la première question qu'on se.

Pose, c'est la personne qui va me répondre.

Cette double domiciliation, cette double domiciliation pose problème. Comment est ce possible que deux sociétés privées soient domiciliées au même endroit? L'antécédent financier de l'associé, je ne vais pas citer son nom non plus figure qu'il est, qui était déjà à la fin, qui était déjà l'adresse au même adresse. Une mèche était était sur la liste des impayés à Molenbeek. Est ce qu'il a couvert ou pas? Et ce qu'il a créé une nouvelle société avec sa sœur ou sa cousine? Ils ont le même nom de famille. Je me pose des questions. Et la convention, Je pense qu'elle n'est pas complète. J'aimerais bien. C'est possible d'envoyer à tous les conseillers communaux la convention complète en annexe. Et puis, comme conclusion, je voudrais vous demander de clarifier la situation et de pas de ne pas de ne pas passer ce point là aujourd'hui et de le reporter. Dans la mesure du possible. Voilà.

Je vais attendre.

Et puis une petite remarque aussi au collègue, vous n'avez pas le quorum. Alors moi, après ça, je ne l'avais pas.

Ils ne sont pas là.

Merci Monsieur eu la parole à Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président. Même si je me réjouis quelque part qu'une société puisse prendre la location de ce kiosque. Effectivement, les questions de Monsieur Watari sont tout à fait justes et très importantes puisque on se rend bien compte que ce sont des jeux de société de passe passe qui parfois permettent à des uns des loueurs

précédents d'ouvrir une nouvelle société. C'est le jeu des sociétés en faillite et en faillite et en faillite. Mais bon, ça c'est à vous de vérifier parmi vos services. Moi. L'autre question qui me vient à l'idée, c'est qu'en est il de l'autre partie mise en location, c'est à dire la taverne qui à ce jour n'est toujours pas louée, n'est toujours pas attribué et j'ose espérer qu'elle sera attribuée selon les formes qui avaient été décidées dans le cahier des charges, mais toujours pas louées. Parce que il est clair que le loyer est un peu élevé. Peut être, surtout vu les charges de chauffage et d'électricité dans ce lieu et que pour relancer une activité, vous le savez très bien, si le prédécesseur est parti après la crise, c'est parce que relancer une activité dans ce lieu, vu la taille, ce sera très difficile pour ne pas démarrer à perte. Cependant, il y a une perte d'argent pour la commune assez importante depuis de très nombreux mois, à savoir le loyer de ce lieu. Alors que je pense que si par le passé on avait pris les bonnes dispositions avec le prédécesseur, il serait toujours occupé. Merci.

Merci, Monsieur.

Deux.

Oui, en tant que.

Sari, je n'ai aucun problème à reporter le point pour le mois prochain parce que je ne peux pas vous répondre avec tous les éléments de réponse que vous me demandez là, Mais je reviendrai avec grand plaisir, avec tous les détails, parce que je ne sais pas qui, quoi, comment, je ne connais ni les personnes, donc pour avoir tous les éléments, je préfère revenir vers vous Monsieur Milie. Euh. Concernant la taverne, effectivement on a de grandes difficultés à trouver des personnes pour pouvoir exploiter cet espace. Le loyer est un frein mais également de ce que j'entends des personnes qui sont venus visiter les lieux. C'est également le manque d'attractivité du lieu et chose que je n'ai que j'ai bien entendu pris en considération. C'est pour ça que j'ai demandé aux services de revoir le projet, de reconsidérer l'offre et de voir comment on pourrait faire, notamment au niveau du loyer, parce que c'est clairement, ça a clairement été identifié, étant un frein pour la majorité des personnes qui sont venus visiter les lieux. Donc, j'ai des personnes qui viennent visiter, mais un gros frein au niveau du loyer et il se pose des questions au niveau du nombre de passage et est ce que l'activité sera rentable ou pas? Donc avec tous ces éléments, moi j'ai chargé mon service pour revenir avec une autre proposition et voir si l'activité est ce qu'on devrait peut être pas changer d'optique, etc. Mais effectivement, il y a une évaluation qui est en cours et prochainement, j'espère vraiment venir avec une nouvelle, une nouvelle proposition à cet effet, parce que il est vrai que c'est un manque à gagner pour la commune. C'est un lieu euh. Enfin moi je suis assez nostalgique parce que étant petite, je l'ai fréquenté et je trouve ça super dommage que ce manque à gagner perdure. Donc il est vrai que je mets un coup d'accélérateur pour pouvoir trouver le ou la candidate idéale pour pouvoir redynamiser cet espace là. Mais votre question était totalement justifiée. Je vous remercie.

Oui.

Merci. Pardon?

Vous pourriez reporter?

Oui. Par rapport.

Aux points.

D'accord, disons que nous allons reporter le point. Merci. Alors, le point suivant 23 propriétés communales, ce sont des parcelles. Donc je laisse la parole à madame Rice, également.

Alors je vous invite à soutenir la proposition d'accepter la cession à titre gratuit de deux parcelles situées dans la zone semi naturelle du skeud Boss. Donc être propriétaire de ces terrains permet à notre administration d'intervenir directement sur l'ensemble de la zone semi naturelle, renforçant ainsi notre capacité à protéger et entretenir ce site exceptionnel. En cas de danger. Comme des arbres menaçant, les services communaux pourront agir immédiatement sans perdre de temps dans des démarches administratives lourdes ou des recours auprès des propriétaires privés. Cela garantit également une meilleure sécurité pour nos citoyens et un entretien optimal des lieux. Ces parcelles abritent le ruisseau Malbec et son collecteur des coûts d'égouts, un point stratégique nécessitant des interventions régulières tant par les services communaux que régionaux. En devenant donc propriétaire, nous assurons une gestion proactive de cette zone sensible. Enfin, je souligne que ces terrains nous sont proposés gratuitement et qui représentent donc une opportunité à ne pas manquer pour notre commune. Et par ailleurs, cette demande est également soutenue par le service éco conseil Biodiversité en charge de l'entretien de ces parcelles. Je vous remercie.

Didier Van Marie Oui.

L'explication. Enfin il y a quelque chose de pas très clair cession à titre gratuit. Donc nous on est propriétaire et on cède gratuitement. Donc c'est l'inverse, on reçoit, d'accord.

On doit accepter.

Ok, d'accord, parce que ce n'était pas très clair au départ.

Le service était vraiment demandeur. La difficulté énorme actuellement, à.

Savoir que le site de box pardon est divisé en certaines parcelles, on est propriétaire de certaines parcelles, mais d'autres, ce sont des privés qui sont propriétaires. Et quand on doit intervenir, ben il y a d'abord 36 zéro zéro zéro démarches à effectuer parce qu'on doit savoir qui est le propriétaire. Et pour l'intérêt public, on intervient parce que le danger est là et menaçant. Donc si on devient propriétaire encore de ces deux lieux stratégiques, franchement, ça va faciliter le travail des ouvriers de la cellule biodiversité qui sont également vraiment demandeurs. Donc je crois que c'est vraiment un bon deal. Merci.

Merci Harmonie. De notre.

Président. 83 004 La date. N'était soutenue. Ni. Open that the world of the world and the world. Of the growth in Molenbeek that.

Qu'est? Ce que le coup de cœur? De. Il y a de College person à Fort Van Der. Donc nous arrivons. C'était le dernier point du collège du Conseil. Public. Qui concerne effectivement les points du collège.

Qui concerne le collège. Ce collège.

Collège pour le.

Conseil.

Collège pour le conseil, je ne sais pas trop. Alors nous allons rentrer dans les l'exercice des interpellations. Voilà le point numéro 24 Interpellation de nous remettre en place notre université de Molenbeek. Il y a quelques.

Années, nous.

Me voilà donc à Newport.

Area. In the birth in Molenbeek. Albrecht. Van der U. That the excessif torture. Person. Cette dernière, en date de Slug Resort, date du début. On vous dit souvent Tool lance Mutter. En route. Vers delete van der Trader is the propre van der Burton Slug sur Van Buren un raton. Laveur Madden ou un pur raton de l'Open and DASS in the world van the right speeder. For the. Worst fac store Nast bergen that is the. Par Van de Velde, Head van der. Van der as the physique belge and the black hat van der Préventif du secours. Mon homme est. Ici et vulgairement dit de vagues niaises. Sans but de propreté et aucune me dit sa bred. Preventive material. Board.

Thank you! Don't. Worry that you know how to do? Durant for the extreme frustrant on the state of the end Maintenant avec web juriste. Impact of the assault also gift. De. Ligne de mire sensibiliser brochures en français netherlands en acheter deux en deux dates failed his inclusive chips y inclus par vous même porte à porte sensibilisation dans d'autres langues que le néerlandais et le français, mais boots of éducatives materials. Cela sera intéressant d'avoir peut être des comparaisons en termes de chiffres, en termes de mesures éducatives imposées et des amendes imposées entre les différentes législatures, et de voir dans quelle direction par Hum. 1000 stratégies. Locales Un plan. Stratégique. That was in the big bad. Over Elfman back linguistique in the world. Understand ici. You want my money back. Comment? Voilà où est ce que vous en êtes en termes de chiffres? Peut être, si vous les avez déjà de balayeurs de rues, des investissements dans le matériel et le personnel qui doivent faire le travail? Qu'est ce que vous pensez de ces suggestions, cher échevin? On sait, c'est le début. On ne va pas vous imposer directement des résultats, mais c'est quand même quelque chose de très important pour les Molenbeekoïses et Molenbeekoïses.

Merci beaucoup à toi Mohamed Bouzidi.

Garcia Fernandez de votre équipe a une fête et une haine inversement direct maintenez tête mar pour maintenir de bloc. Forum de Burgos Mister Yuli date heure Villerville Leiden di Nederlands sta vote zul yuli doon voor de vert et blanc Craig that i de retenir de Nederlands grep et la tétine vert bleeding. Vindic hits d'une. Vous devez respecter la rue mener Elle vous dit that umu sorry excusez vous Eddy effectuer un vnu mutuel un serveur règne en Vers 11 h, route de Damas.

Ok. Mohamed El Bouzidi.

Merci Monsieur le Président. D'abord. Donc me voilà. Voilà. Merci. Merci pour vos questions. Je veux d'abord m'excuser. Je vais vous répondre en français. Vous savez maintenant que je ne parle pas néerlandais. Comme madame Gloria a souligné. On partage vraiment les mêmes soucis. La propreté est très importante pour nous tous. Je suis nouveau. Je viens de commencer. Je n'ai pas encore des réponses à toutes vos questions aujourd'hui, mais bientôt on va vous présenter, On va vous présenter l'ensemble de notre politique de propreté. Il est évident, il faut combattre les dépôts clandestins sacrés, sincèrement, de l'insécurité, soit pour les piétons qui ne savent

parfois plus utiliser le trottoir, des déchets qui attirent des rats et d'autres bestioles. La nouvelle majorité va vous aider et aider aussi les tous les Molenbeekoïses de se débarrasser de leurs déchets et encombrants avec un conteneur dans chaque quartier une fois par mois. Comme je disais, un conteneur dans chaque quartier une fois par mois et c'est faisable, comme à Anderlecht en renforçant le ramassage des encombrants à domicile. nous allons être plus sévères contre les grands pollueurs. Le conseil communal a voté une augmentation des frais d'enlèvement pour les dépôts clandestins. Pour les points noirs, on veut instaurer des caméras. D'ailleurs, nous ne pouvons jamais réussir sans l'aide des citoyens. Je vous invite à signaler des dépôts clandestins à nos services. Contactez le numéro vert gratuit zéro 809 343 ou envoyez un mail à Propreté publique 1080 arobase molenbeekoïses.be. Nous voulons aussi plus informer la population sur les services existants pour se défaire de leurs déchets et encombrants aussi bien au niveau régional que communal. Nous ferons tout notre possible pour enlever les dépôts dans les deux jours après le signalement. D'ailleurs, je veux en profiter pour remercier le personnel qui doit faire un boulot sale et ingrat car deux jours après, c'est déjà sale. Pour être capable d'enlever rapidement les dépôts clandestins, nous devons renforcer le service et garantir qu'il y a au moins deux camions avec grappins. Mais vu la situation financière de la commune, nous n'aurions peut être pas tout le personnel supplémentaire que nous voudrions finalement. Et sur la coopération avec Bruxelles Propreté, il existe déjà. Nous avons un contact permanent au sein de Bruxelles Propreté pour répondre aux problèmes de propreté sur les voiries régionales. Les parcs à conteneurs mobiles sont organisés avec Bruxelles Propreté. C'est eux qui fournissent les conteneurs, les camions et les chauffeurs et la région paye les frais de traitement de déchets. Vous constatez comme moi que sur certains voiries régionales, il y a des problèmes récurrents. Je pense par exemple à la place étant noire dont est responsable essentiellement la région, nous voulons que ça se passe mieux dans l'avenir. D'ailleurs, il y a en réunion une réunion le 11 février entre les échevins et la région. J'aborderais la question à cette réunion. Merci de votre écoute.

Merci. Mr El Bouzidi Mohamed. La parole à Madame la Bourgmestre.

Merci, Monsieur le Président. Il y a une question qui m'était adressée par madame Garcia Fernandez. Je vais y répondre donc à propos du over de Tallinn à propos de la traduction. Donc, il ne faut pas oublier qu'on avait enlevé la traduction législature passée. C'était un accord pris dans le conseil avec Monsieur Bailly. Et au départ, on a on a pu faire cela parce qu'il y avait un élu néerlandophone et que, en fait, il parlait très très bien le français et que.

Le.

Jeu en valait la chandelle puisque en réalité, le coût était très important de cette traduction. Alors aujourd'hui, c'est évidemment quelque chose qu'on peut revoir dans le cadre du budget, mais ce n'est pas tout à fait à l'ordre du jour aujourd'hui. Donc, nous aurons à rediscuter de ça éventuellement lors des discussions over the box au sujet du budget. Juste, j'en profite pour dire que les étapes suivantes, puisque ici on interpelle Mr Bouzidi déjà aussi sur quelque chose qui va constituer finalement un programme assez long. Il ne peut pas aujourd'hui aller dans le détail plus grand que ce qu'il ne fait là, évidemment. Je veux juste rappeler aux collègues que notre intention est de vous présenter la déclaration de politique communale au prochain conseil. Donc ça, ça donnera déjà aussi de la matière pour les conseillers, également pour s'inscrire dans les commissions. Il y aura de la matière qui sera apportée à ce moment là. Je veux aussi vous signaler que nous sommes en train d'essayer d'organiser avant ce conseil la section réunie ou du moins la réunion technique sur la suite de la motion de Monsieur Binns au sujet de la du Centre de délivrance de drogues sur le boulevard

Léopold II. Et pour finir, que nous n'imaginons pas mettre amener le budget avant ces échéances là. Donc on fait au mieux, mais c'est un exercice très difficile pour lequel nous avons encore du chemin à parcourir. C'est ce que je voulais ajouter, monsieur le Président.

Il y a eu onze. Harmonies de notes.

Monsieur le Président. Aucun texte, aucune. Et que ton clan Punch Mister Punch de France. Et pour donner un style. Technique. Et connu vers l'Asie Et qui a pu en quelque part voir ce qui nous entoure. Pour Maria. Van der Rohe. Elle constitue un bruit puissant des contours d'un. Résultat. Quand on. Dit que sur un site, on dessine. Nietzsche. And the. Slug Stockton d'Alex Smoke and the one alla vers un camion. Straight in the but du disque dur is that is not La sortie du open data, open open concrete et longue durée a structuré la manière en place depuis une décennie. Il y a 24 February avec un navigateur et votre. Interface Leader va te dire. Voilà.

Monsieur Bouzidi ou encore réagir. Malheureusement, malheureusement, c'est également mardi. Sorry.

Bouzidi répondre à mes Les questions y sont notées. Vous aurez les réponses aussi. Après la réunion du 11 février, vous aurez un compte rendu et par rapport à l'aide de porte à porte. Vraiment pour madame la conseillère pour l'aider de porte à porte et sensibiliser les gens. Vraiment, j'ai trouvé ça génial. Je vais tenir compte de ça. Vraiment.

Dans un. Quartier juif.

Over over Tell me qu'il n'y a jamais eu de spasmes en langue turque. En huis clos. En langue du Roxane de ce soir. It's tu peut être me mettre un gros turn over zouk and down ni over the leur EB à de Human rights lead? Euh. That? Bezef? Sorry.

Euh. Ok. Sorry.

Bon combat.

Ah Ok. Ok. Ok.

Voilà. J'ai eu un petit délai de mon baby sitter, mais ça ne sera pas assez. Pour la question 33 je pense. C'est juste pour vous demander si ça peut changer en question écrite comme ça, c'est formalisé, Voilà, c'est tout.

Est ce que. J'ai un problème? De mettre. Des harmonies de Kuntz, de. Sorry de remettre cette. Vanne un de tes potes de salle omnisports Beaudin.

Merci Monsieur le Président. Ça va être en français parce que c'est un texte repris de mon collègue. Donc désolé pour mon français.

Très bien.

Alors voilà, je vais le dire. Voilà, chers collègues, euh je souhaite attirer votre attention sur une situation préoccupante concernant la gestion et l'accès à la salle omnisports Baudin, située dans le quartier Dillon à Molenbeek-Saint-Jean. Plusieurs habitants du quartier ainsi que le comité de quartier nos bambins m'ont fait part de graves dysfonctionnements tant en termes de nuisances que de sécurité suite au changement d'accès de cette salle pendant et après les travaux. Pour rappel, un accord a été conclu

en 2006 entre la commune et le comité, représenté par un avocat, l'Ombudsman et le juge de paix, stipulant que premièrement, la rentrée, l'entrée officielle de la salle de sport devait se faire par la rue Koning. L'accès via la rue Dr. Charles Bodin devait être réservée exclusivement aux élèves, aux élèves des écoles et uniquement pendant les jours de la semaine avant 17 h. Aucun accès à la salle ne devrait être possible via la rue Baudin. Après 17 h le dimanche inclus, avec fermeture complète. Cependant, il apparaît qu'actuellement, depuis la fin des travaux de l'annexe École treize qui est terminée en juin 2024, les usagers accèdent exclusivement par la rue Baudin alors qu'elle est très petite, la rue. J'ai été voir ce qui contribue aux engagements pris par la commune. De plus, nous observons que la directrice des sports de la Salle a pris à s'installer son bureau à côté dans la buvette de la salle. Ce qui rend cette entrée plus accessible et donc pas accessible du tout. Ce qui crée un problème premièrement de sécurité car il y a une absence de sortie de secours rue De Coninck qui était avant cela bien fonctionnelle et une infraction flagrante aux normes de sécurité en cas d'incident. Les élèves et les personnes qui sont dans le bâtiment ne peuvent pas évacuer en toute sécurité. L'engagement non respecté La commune n'honore plus le terme des accords de 2006, provoquant de vives inquiétudes parmi les riverains et le comité de quartier. A côté des manquements, les habitants du quartier subissent aussi des nuisances quotidiennes liées. À la situation, comme les nuisances sonores après 22 h. Problème de propreté dans une rue où il n'y a aucune poubelle communale. Parking sauvage sur le trottoir et devant le parking privé. Manque de respect des emplacements pour personnes à mobilité. Voici nos questions, Monsieur l'échevin. Pourquoi l'accès par la rue De Koninck est il toujours bloqué malgré que les travaux sont finis depuis cet été? Et qu'en est il bien sûr? Sera t il de nouveau fonctionnel? Quelles mesures seront prises pour rétablir l'engagement pris en 2006 concernant les horaires et l'accès à la salle de sport et quelles actions seront mises en place pour garantir la sécurité des usagers et assurer la présence d'une sortie de secours conforme aux normes? Et dernièrement? Quels aménagements sont envisagés pour améliorer la propreté et limiter les nuisances sonores et de stationnement dans le quartier? Je voudrais. Je vous remercie déjà, monsieur l'échevin.

Merci. Je donne la parole à Monsieur Mohamed Calendar.

Merci beaucoup, Madame la conseillère. En fait, les travaux.

Sont déjà commencé.

Et j'ai l'honneur de vous annoncer.

Que l'accès.

Via le cours de l'école treize, ce sera opérationnel.

À partir des infos que j'avais dès que ce vendredi. Ce lundi 27 janvier à partir de 17 h.

Merci beaucoup monsieur l'échevin. Oui, c'est la voix qui porte. Ok.

Merci beaucoup. C'est déjà une bonne nouvelle. En effet, lors de l'entrée, l'entrée sera de nouveau accessible, donc jusqu'à 17 h. Qu'y en a t il? Du bureau de la directrice qui se trouve sur le côté, rue De Koninck?

Mais je vous assure que la directrice, elle n'avait jamais son bureau là bas. Il y a déjà eu depuis, à ma connaissance, trois ans facilement.

C'est parce qu'en fait on a eu la nouvelle qu'elle le savait. Elle s'était installée sur le balai dans la salle rue De Coninck, dans la buvette à côté de la buvette.

Malheureusement, on veut bien vérifier vos infos. Elle était jamais là. Moi j'avais rendez vous chez elle il y a trois ans, qui n'était pas encore échevin ni conseiller communal et son bureau était son bureau actuel.

Ok, ben si c'est le cas, si la sécurité est en ordre, on est d'accord.

Merci.

Hakim à cette team over de Overijse, Van de Vol, Styling, Van Hup, Kamp, Podium Constant et deuxième strate.

Merci, Monsieur le Président.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les nuisances signalées par les habitants de la rue Seguin et des environs en lien avec les activités de Circus, un art situé au numéro 50. Si cette école de cirque joue un rôle culturel important pour notre commune, elle semble que ces représentations, particulièrement celles organisées sous le chapiteau à l'extérieur, génèrent des désagréments significatifs pour les riverains. Les principales préoccupations exprimées par les habitants concernés. Premièrement, le tapage nocturne, les représentations extérieures, parfois organisées en soirée, produisent des nuisances sonores qui perturbent le repos des habitants, notamment après 22 h. Ces nuisances sont accentuées par l'application sonore utilisée par et utilisée lors des spectacles. Deuxième point, c'est la sécurité. Lors des représentations. La présence de nombreux visiteurs dans le quartier entraîne une forte affluence qui peut poser des problèmes de sécurité, notamment dans les rues adjacentes. Certains riverains ont exprimé leur inquiétude face au manque de dispositifs encadrant la gestion des foules lors de ces événements. Troisième point le manque de places de stationnement. L'Organisation d'événements attire un grand nombre de véhicules dans un quartier où le stationnement est déjà problématique. Cela conduit à du stationnement sauvage sur les trottoirs, devant des garages privés ou dans des emplacements réservés, perturbant ainsi la mobilité des habitants des habitants. Voici nos questions, monsieur l'échevin. Première question quels sont dans quelle mesure ont été prises ou sont prévues pour limiter les nuisances sonores lors des représentations extérieures de Circus Art, en particulier en soirée? La réglementation. Deuxième point aussi la réglementation communale concernant le tapage nocturne est elle respectée lors de ces événements? Deuxième point. Deuxième question quels dispositifs sont en place sont mis en place pour assurer la sécurité des spectateurs et des riverains lors des représentations, notamment en ce qui concerne la gestion des foules et des flux aux abords de l'école et de l'école de cirque? Troisième question la commune prévoit, prévoit il un plan spécifique pour gérer l'afflux de véhicules dans ce quartier lors des représentations afin de prévenir, afin de prévenir le stationnement sauvage et d'assurer le respect des des emplacements réservés. Est ce que. Est ce qu'il y a. Un dialogue a été entamé avec la direction de Hip Hop Circus en Arts pour conseiller leurs activités culturelles avec la tranquillité et les besoins des riverains. Sinon, la Commune envisage t il de prendre cette initiative? Et nous vous remercions déjà en avance, s'il vous plaît?

Euh.

Oui, voilà, tout à fait.

Je vais intervenir concernant plutôt prévention sécurité et madame reste sur les aspects mobilité stationnement. Alors tout d'abord, vous dire ma perplexité. Euh. Parce que donc, après consultation des services de police et de prévention, je dois dire que concernant les nuisances générées par les représentations de Hop, je n'ai trouvé aucune plainte ou signalement en lien avec les représentations. Donc en fait, il y a bien quelques plaintes pour tapage nocturne dans le quartier. Euh. Mais elle porte sur un établissement horeca et pas du tout sur OP. Alors évidemment, ça ne veut pas dire qu'il n'y a personne qui est gêné et je peux que inciter les plaignants à contacter la police lorsqu'il y a des problèmes de tapage nocturne ou signaler tout autre nuisance auprès du service des gardiens de la paix s'ils en ressentent le besoin. Et je vous ai fait un petit un petit libellé des coordonnées des gardiens. Je vais vous le remettre afin que vous puissiez leur donner éventuellement. Donc par contre, ce qui est proposé par notre fonctionnaire de prévention, en prenant connaissance de l'interpellation, c'est que nos services de prévention prennent contact avec les exploitants, les interrogent sur les mesures prises en matière de gestion de file et aussi en ce qui concerne les outils de communication à destination des habitants. Nous aurons aussi eu l'attention Attention portée à d'éventuels constats lors des représentations afin de déterminer de manière précise les zones problématiques par nuisances ou les nuisances problématiques par zone. Si vous me comprenez et dès lors, envisagez ou proposez à l'organisateur des solutions structurelles pour diminuer les nuisances. Voilà ce que je souhaitais vous répondre.

Merci.

Alors, concernant la mobilité, un point que nous pourrions explorer serait de développer un partenariat avec Delhaize afin d'examiner la possibilité d'utiliser leur parking lors des événements organisés par l'école du Cirque. Cela permettrait de réduire les embouteillages et le stationnement anarchique dans le quartier. Je propose donc d'engager des discussions avec Delhaize pour envisager cette collaboration qui pourrait offrir une solution concrète et pratique aux désagréments signalés par les riverains. Ça contribuerait donc à alléger la pression sur le quartier pendant ces événements. Et je reste bien entendu à disposition pour collaborer à ce niveau là avec les riverains et vous même, monsieur. Donc ça, c'est une proposition concrète que je formule. Merci.

Hakima.

Je veux rebondir en fait à la réponse que j'ai reçue. D'abord, je remercie pour ces réponses, mais il y a un point que moi je voulais savoir est ce que j'imagine, sauf erreur de ma part, qu'il y a des normes établies par la loi pour qu'on ne dépasse pas ces normes en décibels? J'ai pas essayé le chiffre à la mesure exacte, mais je m'imagine en tant que les responsables en tant que collègue au moment qu'ils ont fait cette demande. J'ose espérer que vous avez demandé qu'il y aura une analyse pour savoir est ce que quand ils font ces actes, ce sont des activités, surtout en soirée? Est ce qu'ils ne dépassent pas ces normes? Ça, c'est la première chose. Donc, je vois dans votre réponse, madame la bourgmestre, je ne vois pas cette idée, en fait, ce point, ce point là. Est ce que maintenant, est ce que c'est déjà fait ou pas? Donc. Et si ce n'est pas fait, c'est absolument urgent de le faire. C'est pas parce qu'il n'y a pas des gens qui ont appelé la police qu'il n'y a pas ce problème. Donc c'est deux choses différentes. Le problème de sonore, c'est un problème si c'est établi. Le fait que les citoyens ou les habitants appellent la police, ça c'est autre chose. Mais nous, autant que collègue, autant que conseiller le représentant de ces habitants, on est de notre devoir D'assurer que ces conditions aussi, ces ces conditions sont établies. Peu importe. Même si les habitants ne demandent pas, c'est à nous de le faire en revenant pour cela.

Concernant je sais pas si vous êtes au courant que de l'Est il a déjà vendu ses biens, donc si vous voulez entamer une discussion, ce ne sera pas avec de l'aide parce qu'ils l'ont déjà vendu. Donc avec je sais pas, ça vient à la région. Je ne sais pas qui l'a acheté mais ça. Pardon. Ah pardon, je pensais la direction de l'Est. Je suis désolé parce que je travaille chez Delhaize en plus. Donc. Ça dépend, ça dépend. Mais on attend alors de votre part la suite et j'espère que vous allez trouver des solutions pour ça. Merci.

À City.

De manière assez courte. Ils ont une autorisation, on peut vérifier s'ils enfreignent l'autorisation. Cependant, ce que vous dites est assez théorique parce que dans la pratique, c'est bien les plaintes qui aiguillent les visites de nos services pour tous les sites. Vous imaginez bien. Nous avons énormément de sites qui ont des autorisations pour faire du bruit et normalement au départ on vérifie les conditions, mais ensuite c'est bien les plaintes qui aiguillent. Est ce qu'on va vérifier si l'opérateur est toujours en ordre? On n'a pas un contrôleur qui va passer tous les vendredis soir et tous les samedis soir, scanner tous les endroits de la commune où il pourrait y avoir du bruit. Donc voilà, je dirais on va vérifier ce qui est noté en ce qui les concerne. Et si vous voulez, vous pouvez aussi m'écrire une question écrite pour avoir des choses plus précises. Mais il est inimaginable d'avoir un inspecteur avec un sonomètre qui irait tous les vendredis, tous les samedis et tous les dimanches. Et chaque fois qu'il y a des représentations vérifiées. C'est pas comme ça que ça fonctionne dans la pratique. Et d'ailleurs je pense que nous n'avons même pas de sonomètre à la commune. Donc c'est bien à la zone que se pose cette question, à la zone de police et même à la zone de police. Ils sont en commande, on en a pas, on en avait pas jusqu'ici. Donc c'est pour vous dire que c'est bien les plaintes en général qui aiguillent sur les questions de tapage nocturne, c'est la technique habituelle. Et pour finir de les a encore un délai avec un parking. Donc en fait il y a deux parkings à proximité de Hop et il y a le parking de Delhaize de l'Est et il y a le parking sur le site ancien Delhaize et qui est effectivement géré aujourd'hui par par City dev mais qui à ma connaissance n'a plus d'autorisation d'exploitation. Et donc en fait, madame G. Sans le vouloir, a bien dit la réalité. C'est bien avec Delhaize qu'on devrait prévoir, mais c'est pour la précision.

Merci Madame la bourgmestre. Merci.

Madame la Bourgmestre. Mon idée, en fait, ce n'était pas que chaque vendredi qu'il y a un contrôleur ou quelqu'un qui va aller sur place, mais ce qui est, je propose de faire une analyse, ça veut dire je ne sais pas par qui est ce que c'est par l'organisateur lui même. Est ce qu'au niveau de la région, sauf erreur de ma part, il y a des règles établies déjà par la région? Est ce que c'est par la région de le faire ou par la police comme vous dites? Ça c'est pas c'est pas à moi de dire moi ce que je veux que le bien être des citoyens, le bien être des habitants qu'ils habitent en vertu de cet à côté de ces événements. Donc comment le faire? Ce n'est pas à moi de vous le dire, mais c'est important de savoir surtout le bruit après 22 h où les gens dorment. Donc il faut. Pour moi, c'est absolument si on part de bien être des gens et il faut qu'ils fassent qu'on fasse cette analyse Par qui? Ça, c'est à vous de voir comment.

Et dans quel homme de volonté. Donc le point suivant le 27 est reportée, ou plutôt l'interprétation est reportée. Donc nous allons passer à l'interpellation suivante qui est l'interpellation 28. Pardon?

Je pense.

Non reporter.

Celle ci.

C'est reporter de M. Arabi. C'est reporter. Oui, donc il a intervenu tout à l'heure et il a bien précisé qu'il devait partir. Voilà donc l'interpellation 28 interpellations déposées par Monsieur Mélisse, Didier Mélisse, conseiller communal relatives à A l'impact des extensions de terrasses sur le stationnement et les finances publiques. Monsieur le ministre, allez y.

Merci, Monsieur le président. Voilà, Mesdames et Messieurs, je souhaite attirer votre attention sur la problématique liée aux extensions et terrasses, notamment leur impact sur les places de stationnement et les enjeux financiers associés à un impact sur les places de parking. Les extensions de terrasses occupent une part importante de l'espace public, en particulier des places de stationnement. Quelles solutions sont envisagées pour compenser cette perte de stationnement? Essentiellement pour les riverains, les visiteurs et les commerçants eux mêmes? Secundo, quelle est la durée et pérennité de ces extensions? Ces installations étaient initialement envisagées comme temporaires durant la période couverte dans certains cas. Pouvez vous préciser si cette durée maximale d'exploitation est définie et si des évaluations régulières sont effectuées pour justifier leur maintien? Troisièmement, quels sont les montants demandés aux exploitants pour occuper cet espace public de parking? Existe t il une grille tarifaire claire et proportionnelle à la surface occupée? Quels revenus ces aménagements ont ils générés pour la commune depuis leur mise en place et à quoi ont ils été affectés? Quels revenus de stationnement ont été perdus durant cette période et jusqu'à ce jour? Concertation et transparence Une concertation a t elle été menée avec les commerçants, riverains et autres usagers de l'espace public pour évaluer l'acceptabilité de ces extensions, sachant que certains commerces n'ont pu bénéficier des mêmes avantages et ont payé leurs taxes, terrasses et panneaux d'affichage? Une communication claire est elle prévue sur les décisions prises à ce sujet? En tant que citoyen soucieux de l'équilibre entre dynamisme commercial et préservation de l'espace public, je souhaiterais obtenir des réponses à ces questions et si possible participer à une réflexion commune pour trouver des solutions justes et équilibrées dans l'attente de vos éclaircissements. Je vous remercie pour votre attention et votre disponibilité.

Merci Monsieur Didier Mélisse. Je donne la parole à M. Janet et ensuite M. Houari Karim. Monsieur Jean Yves.

Merci, Monsieur le Président. Merci, M. Merci pour votre pour vos questions et ça nous permet d'avoir un débat ou en tout cas une discussion sur l'importance de ces extensions de terrasses qui ont été instaurées dans le cadre des mesures prises par la Région pour relancer l'activité économique et en particulier ici pour venir en aide au secteur de l'Horeca qui avait fortement souffert des conséquences du vide. Puisque si vous vous rappelez, ce secteur avait carrément été fermé pendant quelques mois. Et donc notre commune s'est inscrit dans cette politique, dans cette mesure qui a été prise. Et donc dès l'année 2022, une trentaine de commerçants ont pu en bénéficier durant sept mois, puisque cette mesure est prise pour ces mois là, du 1^{er} avril, 1^{er} avril au 30 novembre 2022. La mesure a donc été appliquée pendant ces trois années. L'impact de cette mesure sur le stationnement est vraiment insignifiant comparé aux autres communes Bruxelles, Ville, Etterbeek, Ixelles, Saint-Josse, Schaerbeek. Puisque vous savez que cette mesure a été appliquée dans quasi le même toutes les communes de Bruxelles, il va de soi que ces extensions de terrasses constituent aujourd'hui, selon nous, une valeur ajoutée, notamment en termes de convivialité pour

les quartiers commerçants. Et surtout, elles continuent à apporter un soutien à ce secteur qui n'est pas encore totalement sorti du rouge. Si vous avez suivi un peu l'actualité avec des témoignages poignants et même difficiles par rapport à C à ce secteur là. Et il y a donc une analyse qui a été, qui a été faite, qui a pesé la situation du secteur pas aussi important à Molenbeek que dans d'autres communes. Proportionnellement, il est toutefois important pour l'économie et l'emploi local. D'ailleurs, dans une. Dans une analyse coûts bénéfiques, il faudrait prendre en considération l'attrait du quartier commerçant pour les clients, le maintien de l'emploi local, l'impact sur les autres commerces du quartier et une série d'externalités qu'on pourrait, qu'on pourrait qualifier de positives externalités. L'impact sur de sur le quartier. Effectivement, le mécanisme a été promu par la Région et appliqué dans toutes les communes bruxelloises. Certaines de ces communes ont aujourd'hui rendu ces extensions de terrasses de façon permanente, comme à Bruxelles, Ville, Saint-Josse, Ixelles et bien d'autres. En Flandre, l'application de cette mesure est appliquée de manière plus large et l'occupation de l'espace public est beaucoup plus importante. Il est évident que nous sommes également favorables ici à Molenbeek, à pérenniser la mesure, se basant sur les expériences des trois dernières années. Comme précisé, les extensions se maintiennent de Mars. Pardon, tout à l'heure j'ai dit avril et du 1^{er} mars au à la fin du mois de novembre, il y a une écoute permanente qui est faite, un monitoring pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible, avec la possibilité bien sûr de retirer l'autorisation en cas d'abus ou de nuisances causées. On l'a déjà appliqué pour une terrasse qui n'arrivait pas à faire le nécessaire pour éviter les nuisances, y compris les nuisances qui n'étaient pas directement lié à l'exploitation de leur propre terrasse, mais qui se passait la nuit. Et cela crée un gros problème au niveau de la de la quiétude publique. Et il faut savoir aussi que nous montrons aussi la forme que cela doit prendre, la manière dont cela doit être construit. Il faut, il faut avoir toutes les garanties que cela n'a pas d'impact sur les bouches d'égout, etc. Et que cela ne pose aucun problème au niveau de la sécurité. Ce monitoring est fait de manière presque permanente et on est à l'écoute bien sûr, et on a mis cette mesure en partenariat aussi avec les associations de commerçants et un contact assez important a été pris avec le quartier pour pour ces différentes extensions, avec aussi l'écoute par rapport aux habitants si le cas échéant, il y avait un problème avec ces extensions la redevance pour ce genre d'extension. En fait, on l'a pour ces trois années. Si, étant donné les directives qui ont été faites, la mesure qui a été prise par le ministère de l'économie régionale, mais après des directives, les lignes directrices qui ont été édités par Urban, c'est ces mesures. En tout cas, le ministère de la Région bruxelloise suggérait et proposait la gratuité en dérogation de toute une série de réglementations. Bien sûr, c'est aussi de la discrétion de la commune de Molenbeek et nous sommes comme Commons. Comme je l'ai dit, étant donné le succès de cette action là et ce qu'il apporte aussi, notamment si vous avez pu constater que, par exemple, sur le parvis, malgré une certaine anarchie ou une gestion un peu difficile de l'espace public, ça a pu quand même amener des publics de toutes. De toutes les communes, avec une mixité tant on va dire interculturelles, mais également aussi de genre qui est un peu plus importante que les terrasses, on va dire classiques que l'on a dans le commerce, puisque dans nos activités d'Eureka, puisque cette donnée là est un peu plus difficile. Alors, au moment où on va pérenniser l'action, on le mettra bien sûr dans une modification du règlement sur les étalages et les terrasses. Et à ce moment là, bien évidemment, il y aura une réflexion sur le tarif et la redevance qui sera calqué sûrement sur le mécanisme que l'on a, qui est d'application pour les terrasses classiques, proportionnellement bien évidemment à l'emprise que ces terrasses auront sur l'espace public, mais également le calcul éventuel, pour autant que ça puisse se faire d'une série de nuisances éventuelles ou bien d'implications sur. Comme vous avez posé la question sur le manque à gagner des places de parking, tout en sachant quand même qu'au niveau des places de parking, il s'agit quand même le système ou en tout cas le nôtre. Plan de mobilité par rapport au parking Elle veut valoriser le

parking local et donc la mesure en tant que telle crée sûrement des nuisances pour quelques quartiers qui n'est pas énorme. C'est une trentaine répartis quand même sur tout le centre de Molenbeek, maritime, etc. Donc place de la Duchesse, etc. Donc l'impact est quand même assez limité. Nous n'avons pas, comme dans d'autres communes, autant Tant d'activités de cette nature dans notre commune et nous faisons en sorte qu'il y ait quand même une répartition, ou en tout cas qu'il n'y ait pas une concentration trop importante. Nous donnons priorité à ceux qui réagissent de façon plus rapide, donc chronologique, en montrant aussi ce que ça peut avoir comme impact au niveau des parkings, tout en sachant quand même que dans d'autres quartiers où des mesures sont faites, même de façon un peu plus importante dans les quartiers, ça amène quand même une certaine convivialité, convivialité. Et il y a même un concours, on va dire, sur l'aspect esthétique. Si on met en compétition, si on met en balance l'aspect on va dire parking, c'est clair qu'il est toujours, c'est toujours un manque à gagner, mais par rapport à tout ce qu'on peut obtenir comme gain, Même indirect. Je pense que la mesure jusqu'à jusqu'à présent, en mettant en balance quand même le fait qu'on aidait un secteur et un secteur d'activité bien particulier, elle pesait, elle pesait beaucoup plus lourdement pour accorder ces extensions. Est ce que je dois encore. Attendre? Pour ce qui concerne l'évaluation, je vous ai dit que c'est permanent et Et en fait, l'installation de ces différentes extensions est fait en partenariat avec tous nos services communaux impliqués dans le cadre des réunions hebdomadaires sur tous les événements à caractère soit festif, soit commercial, qui se passe donc à la commune de Molenbeek avec les services de police, les gardiens de la paix, le service de l'économie, les travaux, la mobilité. Tout le monde est un. Est inclus dans la réflexion ou en tout cas dans la discussion. Et tout cela se fait en bonne coordination avec tous les services, avec aussi des implications dans les demandes d'autorisation ou en tout cas dans l'information qui est donnée aussi aux services soit de police, soit aux services d'urgence pour ne pas provoquer de perturbations à ce niveau là. Voilà.

Merci, Monsieur. Donne la parole à Monsieur Houari.

Je pense que mon collègue est à ma droite et a été très complet, donc je pense que toutes les informations par rapport à ce point ont été données.

D'accord, monsieur.

Merci, Monsieur, d'avoir été effectivement complet, si ce n'est que j'aurais espéré que Monsieur Houari me donne les chiffres, c'est à dire le manque à gagner en sachant que vous parlez de 30 commerces, apparemment une trentaine, je veux dire 30 qui prennent deux emplacements de parking, que deux emplacements de parking ont un coût au niveau de la commune et qui peuvent rapporter une certaine somme moyenne journalière. Et que si tout ça je multiplie par les jours, par les semaines, par les mois et par les années, j'obtiens un certain budget que Monsieur Houari et va me préciser dans quelques secondes. Après vous parlez d'une redevance effectivement gratuite que je comprends tout à fait et que je suis le premier à admettre. Mais peut être qu'il y a un moment où il faudra peut être la limité dans le temps. Et puis voir surtout l'équilibre qu'il y a entre ces établissements qui ont reçu ces emplacements gratuits qui doivent faire approximativement une plus ou -14 mètres carrés d'espace, deux emplacements de parking sur un mètre 52 mètres de largeur. On doit plus ou moins à cette dimension là et que finalement, est ce qu'il y a une compensation qui a été donnée du même ordre à tous les autres établissements qui ont une terrasse qui n'est pas sur la voie publique, mais pour laquelle ils payent une taxe annuelle? Merci.

Merci, Monsieur des Délices. Je redonne la parole à Monsieur Karim Houari.

Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre. Les questions que vous vous posez

sont pertinentes et effectivement très intéressantes, mais il ne faut pas perdre de vue et sans vos sens et toute polémique mise à l'écart, il ne faut pas perdre de vue que je suis installé. Je suis échevin depuis un mois, donc l'échevin à qui il faut poser cette question, c'est Monsieur Van les échevins qu'il faut poser Cette question, c'est monsieur Vanek. Cela dit donc, je suis installé depuis un mois et j'ai déjà demandé aux services de faire un contrôle de l'ensemble des terrasses sur la commune, de s'assurer qu'elles disposent toutes d'une autorisation. Et j'ai aussi demandé de s'assurer qu'elles soient toutes Taxer. Voilà, donc j'ai déjà demandé. C'est un travail qui va prendre un certain temps, mais la demande est déjà faite aux services. Voilà, pour répondre à votre question, maintenant, le manque à gagner, je ne pourrais vous le dire que quand toutes les terrasses auront été taxées. Je pourrais comparer d'une année à une autre la différence de la différence de rentrées pour vous donner le manque à gagner. Merci.

Merci Monsieur Karim Houari. La parole est à Monsieur Jean.

Eh oui! Donc je voulais vraiment pas entrer dans une polémique en disant que c'est une mesure que nous avons partagée puisque c'est des éléments très importants. Mais je voulais quand même dire que c'est à l'heure actuelle, enfin avec les trois, les trois dernières années, comme elles ont été conçues, comme elles ont été appliquées, comme elles ont été, on va dire initié la donnée, la donnée comptable où la donnée budgétaire n'était pas du tout permanente. Maintenant que chaque commune fait un travail pour pérenniser l'action. Bien évidemment, ces éléments vont entrer en compte. Je suis sûr et certain que les activités économiques sont conscientes qu'elles doivent. Qu'elles devront payer un prix lorsqu'il s'agira maintenant de pérenniser cette activité, cette mesure là, et que cette action là n'aura en fait particulière, on va dire à l'Horeca, qui est vraiment encore un secteur qui est, qui n'est pas sortie du tout, des difficultés qui ont qui ont débuté à partir du Sud. Et donc ce soutien là, il est quand même important, ça va faire l'objet, bien sûr, d'un paiement ou d'une demande de paiement, et la compensation pour les autres, euh, en fait, là aussi c'est c'est moins pertinent parce que ça concerne l'extension des terrasses, tandis que les terrasses classiques, elles, elles sont payées, on va dire classiquement. Et donc il n'y a pas de. Il n'y a pas de problème de concurrence à ce niveau là. Il faut savoir aussi que ce n'est pas deux places, ce n'est que de temps en temps que ça peut prendre deux places. Généralement, c'est une place de parking, celle qui est en fait juste en face de l'activité. Sauf que de temps en temps, c'est difficile de faire, de l'appliquer avec une place de parking parce qu'il y a quelque chose au milieu, là. Et alors on essaye aussi d'éviter qu'une place de parking qui est, on va dire juste tout juste pour pour clôturer, on va dire le coin pour pouvoir arriver au coin, puisque généralement ça concerne des activités qui sont plutôt au coin, on les met, on les met, donc on va dire dans la partie, on rajoute une place de parking ou une demie place de parking. On a l'impression que c'est deux, mais en vérité c'est une place et demie et on le voit moins parce que ce n'est pas deux voitures qui sont là, mais une terrasse entière. Voilà, ça c'est le complément.

Merci monsieur CDD.

Ce sera mon dernier mot. Euh. Ou je vous demanderai plus une réponse. Mais effectivement, je reviens sur l'idée de la compensation. Ce sont des terrasses permanentes pour les autres. Heu. Ce sont des terrasses semi permanentes depuis trois ans. Euh il y a quand même un manque, c'est à dire que les autres sont taxés continuellement et ont payé leur taxe comme si de rien n'était, n'ont pas eu une compensation spéciale. Alors vous me dites c'est pas une concurrence déloyale, si en face ils ont une terrasse où ils peuvent mettre six tables, euh eux ils payent pas de taxe et ceux qui avaient six tables avant, ils paient une taxe et ils ont toujours à payer

une taxe. Donc oui, il y a une concurrence déloyale et il n'y a pas un juste équilibre. Secondo, si on fait un calcul rapide et je vais calculer 30 places de parking 30 fois deux places de parking, il y en a peut être moins mais on peut faire après on extrapole. Je ne suis pas échevin des finances, mais je suis arrivé à un manque à gagner sur trois ans de 1,8 million 1 million. Je ne parle pas uniquement communal. Placement de parking calculé et vous y arriverez.

Merci Monsieur Didier Mélisse et moi. Pour rentrer dans le détail, ce serait bien évidemment parfois d'envoyer une question écrite. Ils ont, ils auront plus le temps et pour pouvoir nous. Je n'en doute pas, je n'en doute pas du tout. Merci en tout cas. Merci. Nous allons vers le point suivant. Le point 29 et. Mr Didier Mélisse Merci. Merci à vous. Alors le point 29, l'interpellation de monsieur est annulée parce que donc il a dû partir et donc nous allons passer vers le point suivant l'interpellation suivante 30. Interpellation déposée par madame Garcia Fernandez Gloria, conseillère communale relative au soutien public d'un échevin molenbeekoïse. Un groupe reconnu pour ses pratiques terroristes. Madame Garcia Fernandez.

Merci, Monsieur le Président. Monsieur l'échevin Mr Calendar, vu l'heure tardive, je vais passer directement aux questions. Mais avant cela, permettez moi de vous dire que cette interpellation n'est en aucun cas une attaque personnelle et qu'elle n'est en aucun cas de la provocation. Ce qui compte pour moi et pour mon groupe, c'est de comprendre votre ou de cerner votre posture et de comprendre si de façon implicite ou explicite, vous avez pu ou vous, ou vous soutenez encore ce genre de groupe. Donc je vais, si vous le permettez, vous poser directement les questions. Alors. J'ai vu entre temps que vous aviez retiré la publication qui était en ligne. Je vous en remercie. Alors, ma première question quels principes et quelles valeurs souhaitez vous transmettre aux jeunes Molenbeekoïse? Votre hommage à une organisation aussi controversée envoie un message confus et, de mon point de vue, potentiellement dangereux à notre jeunesse. Comment expliquez vous, monsieur l'échevin, que vous n'avez pas là? Je me réfère à vos déclarations dans la presse, que vous n'avez pas mesuré les implications de vos actes. Et enfin, quelles garanties pouvez vous donner aux parents En molenbeekoïse. Que vos lignes de conduite en tant que fan des sports seront exemptes de toute influence idéologique douteuse. Je vous remercie pour vos réponses.

Merci madame Garcia Fernandez. La parole à Monsieur Mohamed Calendar. Excusez moi. Oui, je vois ici Monsieur Rachid Bensalah. Désolée.

Je vais être assez brève.

Ce sera trop tard.

Merci à madame Garcia pour cette question. Je pense qu'effectivement.

Je n'entends rien, donc on n'entend.

Pas. Pardon, pardon. Je remercie madame Garcia pour cette question car j'imagine que clarifications peuvent être apportées par rapport à cette situation. Mais en lisant cette interpellation, je dois avouer avoir été frappée par sa teneur. Vous êtes beaucoup plus light, vous êtes beaucoup plus light. Vous n'entendez pas? Ok. Donc je remercie madame Garcia pour sa réponse dans sa question. Ça c'est l'heure. En lisant cette interpellation, je dois avouer que je vous avoue avoir été frappée par sa teneur. On reconnaît ici une capacité à enflammer le débat avec des envolées lyriques et une polémique construite. Une performance qui aurait presque mérité l'assistance d'un bipeur pour coordonner les interventions, comme dans ce fameux coup de génie de

vosre président. Mais revenons à Molenbeek, là où chez nous, et je précise bien de chez nous, non pas de Wallonie, mais de votre parti qui semble étrangement disposé à réhabiliter les citoyens. Attendre, soyons clairs autre chose que des interpellations qui accentuent des politiques, des fausses polémiques Ou des polémiques qui sont sans doute, d'une certaine manière. De débats, de tribunaux internationaux. Nos habitants veulent des réponses sur des sujets concrets la propreté, la sécurité des quartiers, les perspectives pour leur avenir, pour l'avenir des jeunes. Quant à votre indignation, madame Fernandez, elle est sans doute sincère, mais elle pose question. Vous exigez des excuses, des clarifications et des condamnations immédiates. Mais qu'en est il dans votre propre parti lorsque votre président décide, sans consultation, d'intégrer des militants d'extrême droite dans ses rangs? Cela suscite t il en vous une fervente critique ou est ce que là encore un coup de génie? Est ce un coup de génie que vous applaudissez en silence? Je suis convaincu que M. Calendar saura répondre aux interpellations posées. En attendant, je vous invite à réfléchir à ceci Les Molenbeekois ne nous ont pas élus pour transformer ce conseil en une séance de théâtre ou un terrain de règlement de comptes. Ils nous ont élus pour agir et ici et maintenant, sur des vrais défis qui les concernent. Je vous remercie pour votre intervention et espère que nous pourrons rapidement retrouver un débat centré sur l'essentiel, à savoir les intérêts des Molenbeekois directement. Je vous remercie.

Merci à madame Hadi.

Merci.

Moi aussi je vais intervenir brièvement. Et donc c'est juste pour dire que mon équipe du PTB a eu l'occasion de rencontrer et de découvrir Mr Calendar ces dernières semaines et de ce qu'ils nous ont dit. En tout cas, il est loin de l'image d'un intégriste qu'on veut nous faire croire aujourd'hui. Je vais laisser répondre à sa manière sur l'interpellation, mais pour l'heure en tout cas, c'est quelqu'un qui est décrit comme comme une personne Sympathique, à l'écoute, qui est bienveillante et qui qui veut se mettre au service de la population. Et je pense que ça, c'est un point qu'on doit souligner. Donc voilà.

Merci madame. A dit Monsieur Olivier. Mais.

Moi je connais Mohamed Calendar depuis quelques années. Je travaille avec lui à la messe. Il est trésorier de la messe. Si ça m'a étonné effectivement de lire cette publication de Mohamed, ça m'a étonné, ça m'a attristé. J'essaie de faire la part des choses évidemment, entre l'homme et ses idées, entre l'homme et certaines idées qui va peut être remettre en cause aujourd'hui. Ce soir, on l'espère. Les interventions précédentes, une intervention spécifiquement et totalement crue et sans aucun fondement, sans aucune, sans aucun intérêt. Et donc je ne vais pas revenir dessus en essayant d'enfumer le débat. Et si on espère simplement entendre un mot de Mohamed Calendar sur cette publication, sur sa sa mise en perspective de ce qu'il a mis à cette époque là. Et on espère, on espère. Enfin, j'espère qu'il pourra remettre en question l'opinion qui a été la sienne il y a quelques il y a quelques temps de ça. Merci à vous.

Merci Monsieur Olivier. Mais, Monsieur Mélisse.

Merci, Monsieur le Président. Euh oui, effectivement, je viens sur le sujet parce que on vient encore avec des propos qui sont hors contexte, hors situation actuelle. Aujourd'hui on demande à Mr Calendar de s'exprimer quant à une situation où, effectivement, madame Fernandez Garcia Fernandez a reconnu qu'il a retiré sa publication et nous nous en réjouissons et qu'effectivement il s'agit peut être il

s'agissait peut être d'un moment, d'une erreur de parole, peut être un peu malencontreuse au niveau de la presse. Simplement, on lui demande d'expliquer le pourquoi du comment et où il en est, surtout pour la jeunesse de Molenbeek. Revenons effectivement dans l'intérêt de nos Molenbeekois, parce que même calendaire, on se croise. Je le respecte. C'est quelqu'un qui vient toujours dire bonjour et ce n'est juste que un éclaircissement par rapport à une situation et certainement pas des propos hors contexte qui n'avaient pas lieu d'être encore une fois de la part d'un des conseillers communaux.

Merci madame Garcia Fernandez.

Avant de vous entendre, pardonnez moi, je voudrais quand même apporter Une réponse à M. Bensalah. Vous êtes tellement prévisible, monsieur Bensalah, tellement prévisible. Mais je vais vous dire, je n'ai aucune, aucune leçon à recevoir de vous. D'autant plus que je vous rappelle que pendant les élections communales, vous avez fait votre marché politique, votre mercato auprès de tous les groupes présents ici dans cette enceinte. Alors vraiment, maintenant, vous pouvez jouer les Torquemada si vous voulez. Moi je vous dis les chiens aboient, la caravane passe. J'ai dit.

Voilà. M. Pas directement d'abord. D'abord, En terminant Oui. Allez y, monsieur Rachid Bensalah. Pour fait personnel.

Allez y. Encore une fois, vous ne parlez pas sur le fond. J'entends aujourd'hui que vous vous êtes assagi concernant Monsieur Calendar, ce n'est pas exactement ce qui s'est passé dans les réseaux sociaux et la manière dont vous développiez les choses dans les rues. Là, vous m'attaquez personnellement, alors que je parlais clairement d'une situation spécifique. Vous ne vous êtes pas indigné concernant des membres d'extrême droite qui rejoint votre groupe? Vous vous indigner pas quand il y a des gros soucis au sein de votre groupe, mais là, quand il s'agit de M. Vous jouez votre Calimero? Je veux bien, je veux bien tout entendre, mais l'indignation sélective sous prétexte. Qu'on est dans l'opposition aujourd'hui? Je sais que ça fait mal, mais il va falloir vous en faire parce que ça va durer comme ça six ans. Désolé que vous ayez loupé le coche pour les élections. Je sais que vous vouliez avoir 20 conseillers, vous en avez eu huit. Soyez bien contents parce que vu la situation dans les quartiers et vu l'interpellation que vous avez faite sur Calendar, beaucoup se sont sentis touchés et concernés. Je ne suis pas certain que vous allez en avoir huit. La prochaine fois, je vous remercie.

Merci. Mr Bensalah. Mr Didier Van Mary.

Oui bon je vais pas revenir sur les propos quand même. Très limite de le conseiller Rachid Bensalah. Néanmoins, bon, je sais que Monsieur Calendar est quelqu'un de très sympathique, très ouvert. Je le connais aussi depuis maintenant quelques temps. Néanmoins, c'est vrai que cette publication pose question parce qu'on parle quand même d'un soutien à un groupe qui a commis des crimes, des crimes de guerre. Donc quand même, il y a quand même une question qui se pose est importante pour ce conseil et qui touche également le Molenbeekois. Parce que Monsieur était fan des sports et de la jeunesse. Il y a différentes compétences et ça a un impact sur le Molenbeekois. Donc je pense qu'il est important pour ce conseil d'avoir quand même des éclaircissements là dessus.

D'accord pour encore une fois des faits personnels. Donc Mr Rachid Bensalah, à vous la parole.

Je vais être encore assez clair. Cette personne, de manière assez on va dire

inélégante, s'est vu cracher dessus, dans les médias, dans les réseaux sociaux durant pendant pas mal de semaines. Ça a touché sa famille. Pas beaucoup de personnes ici ont vécu la guerre ou ont de la famille. Dans la guerre, personne n'a perdu. En tous les cas, j'espère pour vous des personnes dans de telles situations. Je suis vraiment encore D. Enfin, je ne suis pas désolée. Je suis désolée pour Calendar, ça oui. Je suis désolé. Parce qu'il s'est vu infligé des mots, des condamnations. Certains voulaient même qu'il démissionne. Je veux dire, à un moment, il faut arrêter ces bêtises là. Il s'agit d'êtres humains. Je veux bien qu'on fasse de la politique, mais de manière systématique. Jeter en pâture un être humain dans les médias, dans les réseaux sociaux, sous prétexte qu'on fait soi disant de la politique. C'est une drôle de politique. Alors, je le réitère, je trouve ça navrant et j'espère que vous allez vous raisonner et vous allez faire enfin de la politique dans l'intérêt des Molenbeekoïses. Je vous remercie.

Monsieur Bensalah. La parole est à Monsieur Alfano. Merci, Monsieur le président.

Écoutez moi, je vais, si vous permettez juste un peu, essayer d'apaiser les tensions, parce que je comptais prendre la parole dans un premier temps, pour évidemment marquer la solidarité de la majorité par rapport au traitement qu'a subi Mohamed Calendar. Je pense que ce qu'il a subi à travers les réseaux sociaux, à travers les médias, est tout simplement inadmissible, même si l'interpellation ou les interpellations qu'on a pu entendre ici sont totalement légitimes, je pense qu'on doit s'interroger. On doit surtout être vigilant, mais ne pas jeter L'opprobre est attaqué de manière non fondée en faisant preuve d'une totale méconnaissance de la réalité géopolitique et historique de son pays d'origine. J'ai pu aussi lire l'article de presse et cette fameuse publication. Il y a eu un côté maladroit. Il a reconnu d'ailleurs et il a annoncé qu'il avait retiré mais qu'on ne peut pas accepter. C'est qu'on pense sur la place publique un élu de notre commune d'une manière totalement. Et je ne parle pas des intervenants nécessairement. Ce soir, il y a eu aussi certaines personnes qui se sont répandues sur les réseaux sociaux d'une manière totalement inadmissible en faisant des liens avec de véritables groupes terroristes je pense à Daech, à l'État islamique, etc. C'est tout simplement inadmissible. C'est calomnieux et on ne peut pas l'accepter. Moi, je voudrais recentrer le débat. S'il y a des critiques à formuler, c'est évidemment par rapport à des dérives. C'est vrai que Molenbeek, les Molenbeekoïses et nous même ici, nous avons été marqués par des épisodes dramatiques, que ce soit à Bruxelles, que ce soit à Paris, que ce soit un peu partout. Nous avons été traumatisés et ça ne doit pas être une excuse pour attaquer des personnes sans aucun fondement. Si nous devons évaluer, juger les personnes et surtout ceux qui sont au sein de l'exécutif, c'est sur base de leur travail, de leur fonction, de ce qu'ils font à travers leurs responsabilités et ne pas, je dirais, participer à une espèce de vindicte menée par certains, animés par d'autres intérêts que réellement vouloir s'intéresser au bon fonctionnement de notre institution. Je vous remercie pour votre écoute.

Merci beaucoup Monsieur. Je donne la parole à M. L'échevin, Monsieur Mohamed Calenda.

Madame la Conseillère. Chers collègues, je vous remercie pour vos interpellations qui me permettent aujourd'hui de clarifier la situation, de répondre ainsi aux accusations injustes qui me sont faites. La publication qui m'est rapprochée date d'il y a cinq ans pour la comprendre et il est important de la situer dans son contexte. Je suis obligé de partager certains aspects de mon histoire personnelle. Alors que ce n'est pas dans mes habitudes. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser, mais cela me semble important. Je suis née en Irak, particulièrement à Mossoul. En 2002, j'ai dû quitter cette ville et mon pays qui était sous le régime de Saddam Hussein pour rejoindre une partie de ma famille qui vivait en Belgique. En 2014, ma ville natale a été occupée par les islamo fascistes de Daech. Ma famille habite douloureusement cette période. Cette

période marquée par des expulsions. Beaucoup de fuir. J'ai réussi à faire venir ma mère en Belgique pour la protéger de cette occupation. Ceux qui sont restés sur place ont vécu dans la peur. Comme j'ai déjà précisé, la publication de l'image du drapeau du groupe date d'il y a cinq ans. Cinq ans. Ce groupe a joué un rôle déterminant dans la libération de Mossoul des terroristes de Daech. Cette libération fut un grand soulagement, une grande joie pour moi, pour ma famille et pour mes amis. Ma publication s'inscrivait dans ce contexte. J'insiste sur le fait que, à l'époque, je n'étais pas informé de rapport d'Amnesty International sur l'accès commis par une partie de ce groupe. Je précise donc fortement et fermement que je condamne tout acte contraire aux droits humains. Je tiens également à présenter mes excuses à ceux qu'ils ont pu être blessés par cette publication. Mon intention n'a jamais été de blesser, mais simplement de partager la soulagement d'avoir des femmes, des enfants, des hommes libérés de la barbarie. Je souhaite enfin clarifier un point important. Je respecte profondément la liberté de presse, mais je suis choqué par l'association de la photo de Drapeau et d'une autre photo de moi beaucoup plus récente. Cette photo date d'il y a un an. Elle était prise au cours d'un moment détente où j'espérais la victoire de mon club de football favori. Aucun lien donc entre ces deux photos. Pourquoi les avoir associées pour donner une image déformée de ma personne? Aller jusqu'à faire croire que je ferai l'apologie du terrorisme qui est profondément et profondément blessant pour moi. Depuis mon arrivée en Belgique, j'y suis pleinement intégré. Je participe activement à toutes les initiatives favorisant le vivre ensemble. Je suis profondément attaché au respect des convictions de chacun et la défense des droits humains. Ce sont des valeurs que je porte chaque jour. Ce qui me concerne, ce qui me connaît le savent, je l'espère. Madame la Commissaire, chers collègues! Alors, pour vous convaincre de ma bonne foi. Pour ma part, je suis profondément reconnaissant à la Belgique de m'avoir offert la possibilité d'assurer, de sauver ma famille et de vivre pleinement les valeurs de liberté et de la fraternité qui me sont chères. Je vous remercie pour votre attention.

Merci Monsieur Calendar pour cette réponse émouvante. Je redonne la parole à Mr Didier Mélisse.

Merci Mr Calenda pour votre réponse complète et je n'ai rien à dire si ce n'est merci. Simplement, je voudrais dire à certains conseillers que la sortie dans les médias, elle ne provient pas de notre groupe et que parfois il faut aller gratter Ailleurs et même devant sa porte. Après on me dira que c'est une drôle de politique. Et bien oui, c'est une drôle de politique. Merci.

Merci Monsieur et madame Garcia Fernandez.

Oui, merci, Monsieur le Président. Monsieur. Je vous remercie vraiment infiniment pour pour votre franchise. L'idée ici, c'était absolument pas d'être, d'être intrusive et de vous faire dévoiler des aspects de votre arrivée en Belgique, mais des aspects de votre vie privée. C'était absolument pas mon intention. Mon intention, comme je vous l'ai dit, elle était de voir quelle était la distance que vous aviez et vous avez été extrêmement claire dans votre réponse. Je vous remercie encore une fois, Monsieur Calendar, et je voulais aussi remercier la la conseillère du PTB, Madame le Docteur, parce que je suis vraiment contente que dans cette majorité Il y ait des chefs de groupe qui soient constructifs, respectueux et qu'ils ne. Qui ne déplace pas les débats? Je vous remercie infiniment, madame.

Merci, Monsieur Rachid Bensalah.

Merci, Monsieur le Président. Je voulais remercier le groupe M-R pour pour avoir entendu ces clarifications et avoir souhaité d'une certaine manière bonne route à

Monsieur Calendar. Je n'ai aucun souci avec madame Garcia, je n'ai aucun souci avec Monsieur Melis. L'objectif étant d'aller vers les Molenbeekois et leur apporter un maximum. Et à aucun moment j'ai dit que vous étiez ceux qui avaient alimenté la presse. Je vous remercie.

Merci, monsieur. Madame la Bourgmestre. Aimerais aussi dire un mot.

Juste.

En vous entendant. En tant que bourgmestre, Je dois quand même dire une chose qui me tient à cœur. Je pense que l'issue de l'intervention de madame Calendar et du débat ici est assez clair. Chacun peut comprendre ce qui s'est passé. Et donc ma demande à vous en tant que bourgmestre, c'est de pouvoir à l'extérieur de ces murs transmettre ceci de manière pleine et entière dans vos formations politiques et d'assurer ainsi autour de Mohammed d'abord et de sa famille, une paix, mais également autour de notre commune. Parce qu'évidemment, l'incident fait au premier chef comme victime Mohamed et sa famille. Mais notre commune se trouve également victime dans cette histoire et je pense que nous devons tous être les ambassadeurs de notre commune. Et après avoir entendu ceci, j'espère que vous pourrez le faire de manière convaincante auprès de vos instances, euh de vos amis, de vos voisins et de vos partis. Merci.

Merci, madame la bourgmestre. Ceci dit donc, après ces témoignages et ces interventions assez délicat, j'aimerais juste interrompre la séance pour cinq minutes. Ça ne me dérange pas et on reprendra juste après. Merci.

De remporter ou transformer en.

Question est.

Alors une proposition pour les intervenants suivants. Si éventuellement ils pourraient transformer leur ou bien leur interpellation, la rapporter ou la transformer écrite.

Quelle est la réponse.

Sera aussi.

D'accord. Donc la 32, c'est ça. Donc la 32 est reportée.

En rapport à.

La question écrite.

Ah ouais, voilà, vous allez la transformer en question écrite. D'accord. Par contre, celle.

De la transparence.

C'est qu'elle n'est pas la transparence.

Ah oui.

Donc? Ah oui, d'accord. Donc c'est l'interprétation du numéro 34. Celle là, vous la maintenez? C'est ça?

C'est ça?

Sur la transparence, hein? On est bien d'accord, ça vaut la matinée. Très bien.

Je vais dire ça.

Par rapport à 32 examens. A répondu en partie.

La qualité.

Pour approfondir.

Votre compréhension. Autrement dit.

Une question, une question écrite, une question écrite.

Donc la vôtre aussi, par écrit. Parfait, Monsieur Van Mary. Parfait donc. Interpellation déposée par madame Garcia Fernandez, conseillère communale, maire, concernant la transparence, la bonne gouvernance et l'exemplarité. Voilà madame Garcia Fernandez, à vous la parole.

Merci, Monsieur le président. Madame la Bourgmestre, je vous avoue que depuis le 16 janvier, je n'ai pas. Je ne suis pas allé voir sur le site de la commune si entre temps vous aviez régulariser la situation ou pas. Mais quand? Le 16 janvier En fait, quand j'étais sur le site de la commune, j'ai été surprise de voir que vos mandats pour l'année 2023 n'avait pas été transmis. Alors que vous le savez mieux que moi, il y a une obligation légale qui vous incombe. Alors moi, je vais passer directement aux questions. Je voulais savoir si vous pouviez me dire pourquoi vous n'avez pas transmis vos mandats pour l'année 2023 malgré l'obligation légale? Parce que vous disposez quand même de moyens humains? Je ne vais pas dire euh. Je ne vais pas dire que vous avez une armée mexicaine, mais vous avez quand même des des collaborateurs qui en principe, doivent pouvoir remédier à cette situation. Et comment donc justifiez vous ce retard? Merci pour votre ou vos réponses.

Madame la bourgmestre. À vous.

Madame la présidente. Madame la Conseillère Merci. Votre interpellation? Je ne vais pas tourner autour du pot, c'est pas dans mes habitudes. Euh m'a permis de me mettre en ordre, car effectivement, vous avez raison. Ceci avait été omis. Alors en octobre dernier, euh. Il semble que, au moment du rappel du secrétariat, j'étais malade. Mon équipe a retrouvé le certificat médical, donc je n'ai pas à ce moment là rempli la déclaration de mandat pour l'année 2023 sur le site de la commune. J'ai depuis effectivement mis en ligne, conformément aux prescrits légaux, les mandats. Je dois dire qu'en réalité il n'y a pas de grande surprise parce que c'est exactement la même à part quelques centimes ou chiffres, mais c'est la même que l'année d'avant. J'ai un mandat rémunéré, c'est celui de bourgmestre que vous connaissez. Je veux ajouter deux choses et puis je clôture. Nous sommes actuellement dans une période où les procédures relatives aux déclarations de mandat se multiplient et je pense que c'est non seulement compréhensible, mais nécessaire dans une démarche de bonne gouvernance pour répondre aux attentes légitimes des citoyens et bien faire transparence sur le monde politique. Je veux juste préciser que forcément, lorsque ces exigences deviennent de plus en plus nombreuses, cela nécessite une vigilance accrue de notre part. Alors, étant moi même, je vous avoue la tenante d'une éthique irréprochable après cet incident, je voudrais aussi profiter de votre interpellation pour soumettre une suggestion au Conseil communal, celle de faire réaliser par notre secrétariat communal un petit document d'information simplifiant l'accès aux

obligations légales, en particulier en ce qui concerne les délais. Parce qu'en fait, il y a quelques délais à connaître, et c'est vrai qu'il ne s'agit pas de les oublier. Et donc je voudrais demander ceci parce que je pense que cela peut arriver en vérité assez facilement, vu le nombre de documents qu'il nous est demandé de remplir à ce sujet, d'oublier ce type de choses au niveau de la commune. Je pense qu'une telle initiative permettrait à chacun d'être certain de ne pas commettre la même erreur. Je vous remercie pour votre attention.

Merci, Madame la bourgmestre. Madame Garcia Fernandez.

Je vous remercie, Madame la Bourgmestre, pour votre réponse claire et concise et surtout pour votre initiative.

Merci. Parfait! Donc le point 35 est transformé en question écrite de Monsieur Isatis. Voilà, donc nous passons au point suivant qui est le 36 interpellation déposée par Mr Mélisse, conseiller communal au Maire concernant l'état des sanitaires à l'école communale numéro quatorze 27. 36. Oui, au fait, oui, nous avons. Désolé, nous avons fait changer les numéros parce qu'il y avait une interpellation qui était plutôt à reprendre dans le huis clos. Désolé, j'aurais dû peut être le mentionner. Et donc c'est devenu 36 questions écrites. D'accord, merci.

Madame Nathalie, 20 de plus. François C'est sûr.

Bon, allez.

Oui.

Donc, la question de l'interpellation 37 Interpellation déposée par Monsieur le Conseiller communal concernant les priorités négligées propreté, sécurité et cadastre. Alors, Monsieur, à vous la parole.

Je pense ça aussi je vais le faire passer car je pense que le collègue l'a bien expliqué, là, tout ce qu'il faut.

Merci.

Merci. Donc c'est retiré.

Ok.

Euh. 38 interpellations plutôt interpellations, Motions déposées par Monsieur, encore une fois conseiller communal concernant la mise en place immédiate de ces lieux de travail d'urgence. Monsieur.

Le Président.

Nous le savons tous, notre commune traverse une situation financière critique. Nous sommes confrontés à des défis majeurs qui, s'ils ne sont pas adressés rapidement et efficacement, pourraient avoir des conséquences graves sur la vie des citoyens. Dans ce contexte, il est impératif de montrer que la commune de Molenbeek peut répondre à des défis et à ces défis de manière professionnelle et structurée. En tant que citoyen engagé, entrepreneur et observateur attentif des enjeux de notre commune, je crois fermement que nous avons, au sein de ce Conseil, des compétences qui sont mobilisées de manière concertée peuvent nous aider à sortir de cette impasse. C'est pourquoi je propose la mise en place immédiate de cellules de travail d'urgence. Ces

cellules, composées des conseils compétents et spécialisés dans divers domaines clés, travailleront en étroite collaboration avec les échevins pour, premièrement identifier les priorités critiques auxquelles il faut répondre aux urgences, élaborer des solutions pratiques efficaces et adaptées à notre contexte légal local. Faire preuve de transparence et de communication claire auprès de citoyens pour montrer que Molenbeek s'engage activement à résoudre ces problèmes. Ces cellules devront être formées de manière à inclure des experts, qu'ils soient issus de l'administration, du secteur privé ou même de la société civile. L'objectif est de maximiser les ressources humaines et intellectuelles dont nous disposons pour relever ces défis. Je suis convaincu que cette approche permettra non seulement d'accélérer la résolution de nos problèmes, mais également de redonner confiance à nos citoyens en démontrant que nous sommes capables de travailler de façon structurée et professionnelle. J'appelle donc l'ensemble des membres du Conseil à soutenir cette initiative et à participer activement avec à sa mise en œuvre. Si le collège et si le collège se le trouve, ne trouve pas une nécessité pour cette méthode de travail. Et le collège, il va prendre lui même, je pense, le travail et la responsabilité. Je lui demande alors de nous montrer des bons résultats dans les six mois qui viennent et nous ne donnons pas des excuses après pour cela. Sinon, je vous propose aussi des questions quel est Quel est votre plan d'action immédiate pour redresser la situation financière de la commune? Avez vous intégré dans votre agenda les priorités et les besoins immédiats des citoyens de Molenbeek-Saint-Jean? Comment, d'après vous, nous pouvons utiliser et utiliser nos compétences et de nos ressources, humains inclus? Non, conseiller communal et nos citoyens. Je vous remercie pour votre attention et espère que cette proposition sera accueillie avec le sérieux qu'elle mérite. Merci.

Merci, monsieur. Madame la bourgmestre.

Hum. Alors j'avais déjà un peu déploré ma réponse en début de conseil. Puisqu'en réalité, la loi prévoit qu'on puisse organiser, dans le cadre d'un conseil communal, des commissions ou sections, c'est à dire effectivement des chambres de réflexion qui sont principalement occupées par un échevin et des conseillers communaux qui choisissent de s'investir sur certaines matières, mais qui peuvent également évidemment décider d'entendre une association, d'entendre des experts ou d'entendre des fonctionnaires. C'est quelque chose qui est tout à fait possible dans le cadre des commissions, et donc c'est ce que nous proposons de mettre en place. Maintenant, en ce qui concerne la mise en place, je pense que c'est quelque chose qui doit se faire en bonne entente entre les chefs de groupe et également avec le président du conseil et le collège. Et donc je vous proposerai que ces personnes puissent en débattre et proposer une formule. Nous avons évoqué en majorité la possibilité d'avoir comme ligne de conduite qu'un échevin est d'office une commission pour certains échevins. Si des personnes veulent s'intéresser à des matières différentes, de peut être avoir deux commissions. Je prends un exemple, Monsieur Jeannet, qui va animer probablement aussi bien sur la matière culture que sur la matière économie emploi peut être. Ce ne sont pas les mêmes conseillers communaux qui sont intéressés par les deux matières et peut être qu'il animerait deux commissions. Notre idée aussi a priori, c'est que les commissions ne se réunissent pas forcément à chaque fois, mais certainement quand il y a un sujet important dans la matière, à la demande d'un des conseillers membres de la commission, et éventuellement d'une autre manière, en fonction de ce que nous déciderons. Et donc la proposition que nous vous faisons, c'est que les chefs de groupe ainsi que le collège avec le président du Conseil puissent formuler une proposition au Conseil sur la manière dont on organiserait ces commissions. Combien de membres de chaque parti dans chaque commission? Combien de commissions? Et peut être des guidelines, des lignes directrices pour le nombre de fois qu'elles se réuniraient et à quelle occasion? Voilà, Donc, je pense que ça peut rejoindre en grande partie l'idée que vous aviez de la manière d'aborder les

défis actuels. En ce qui concerne votre question sur un plan d'action immédiat, je pense que il est assez tard. Nous avons déjà annoncé que nous déploierons la DPC au prochain conseil. Je vous propose d'en rester là, parce que si nous commençons chacun à évoquer des des éléments de priorité, alors nous allons passer la nuit ici. Et je crois que ce n'est pas forcément utile, ou en tout cas pas plus utile que de vous présenter de la DPC et d'avoir un débat dans de bonnes conditions au prochain conseil.

Merci.

Merci, madame la bourgmestre. Bon, voilà, les points publics sont terminés. Je vais. Demander. En tout cas.

Voilà donc tous les techniciens.

Les techniciens et le public devront malheureusement quitter la salle.

Avant la fin de la séance. Parce qu'en effet, nous avons introduit une interpellation qui a été versée dans le huis clos, alors qu'il nous semble que cette interpellation peut être débattue en séance publique puisqu'on ne cite pas la personne. Il s'agit de deniers publics dont on parle. On parle d'un licenciement, plutôt une indemnité de licenciement, du licenciement entre de multiples paires de guillemets. Et donc il nous semble important de parler de ces 45 000 € que l'on va verser à une personne qui est déjà partie, qui a déjà un job. Et ça nous semble important que les Molenbeekois soient non pas au courant de la personne en question, mais de la situation que de la décision que le collègue a prise en décembre sur cette personne qui est partie et qui implique un surcoût de 45 000 € que nous trouvons totalement infondé. C'est comme si c'était un cadeau, comme un parachute doré. Et là, il me semble que c'est important d'en parler. On va, on on assure, on assure le collègue et toute la salle.

Monsieur, je m'excuse de vous interrompre, mais là vous rentrez dans le vif du sujet de cette interpellation. Je suis vraiment désolé.

Je ne fais aucun lien avec X. On ne peut pas raccrocher ça à quelqu'un. J'ai même pas donné sa position dans l'administration. J'ai pas posé, j'ai pas dit quoi que ce soit par rapport à des faits antérieurs, mais il nous semble important d'en parler quand même en séance publique. Il s'agit quand même de 45 zéro zéro 0 € que l'on donne à une personne qui ne devrait en principe pas bénéficier de cette indemnité de sortie. Je suis désolé.

Monsieur, mais je vais tout de même donner la réplique à Madame. Monsieur.

J'ai introduit la même interpellation aussi.

Et oui, mais justement en parlant, je m'excuse en parlant de l'interpellation, elle est dans le huis clos, donc nous aurons l'occasion d'en débattre.

Vous avez donné la parole à M. Donner la parole. Je dis simplement Je dis simplement que je rejoins Monsieur Maillet. Et effectivement.

Un instant, un instant. D'accord, mais brièvement, sans rentrer dans les détails. S'il vous plaît, allez y, s'il vous plaît.

Une minute. Moi, vous me dites un instant.

Allez y. Non, j'ai pas dit un instant.

J'ai dit Allez y. Allez y. Je rejoins mon collègue, Monsieur. On ne cite pas de nom, on ne cite pas de titre non plus. Effectivement, comme on parle bien de données publiques, on peut exactement en débattre et interpellier en séance publique. Voilà.

Merci, Monsieur, Madame la Bourgmestre.

Je trouve l'épisode particulièrement déplaisant. On discute de l'ordre du jour en début de séance. Personne n'a abordé ce point. Vous avez attendu que Monsieur Rallye prenne la présidence. Je trouve ça honteux. Ceci a été versé aux huis clos et c'est bien légitime puisqu'on parle d'une personne et non. Donc oui, ça sera débattu en huis clos, c'est ça qui est inscrit à l'ordre du jour. Je suis désolé.

Effectivement. C'est donc. Voilà, donc ça a été fait comme ça, et donc nous n'allons pas le changer à la dernière minute. Donc, chers amis, donc, j'invite le public et les techniciens, s'il vous plaît, de quitter la salle. Merci.